

4-Annexes

Tome 2

ANNEXES SANITAIRES



COMMUNAUTÉ
**Touraine-Est
Vallées**

PLUi

Plan
Local
d'Urbanisme
intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 8 janvier 2025 portant bilan de la concertation et arrêt de projet du PLUi

Vincent MORETTE
Président de TOURAINE-EST VALLÉES



Envoyé en préfecture le 13/01/2025

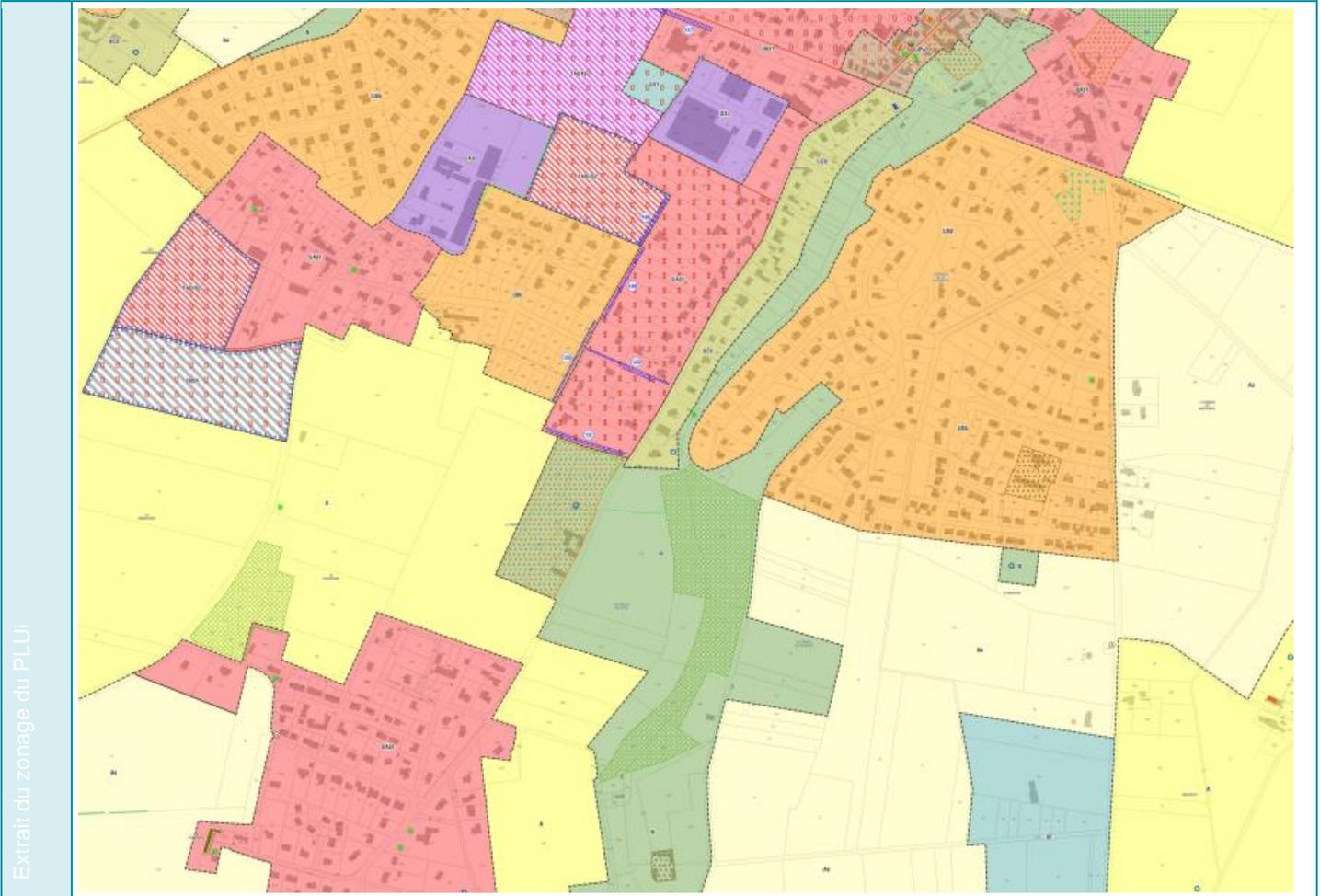
Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 16/01/2025



ID : 037-200073161-20250108-DEL01_2025_8-DE

Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	3089
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 0,2%
	Logements	Nombre de logements en 2020	1458
		Dont résidences principales	1324
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	61
		Dont logements vacants	73



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune d'Azay-sur-Cher est gérée par le syndicat intercommunal adduction eau potable et assainissement Azay-sur-Cher / Vézetz. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau, de type séparatif, rejoint deux stations distinctes, une principale située à Vézetz, et une station autonome, en bordure est d'Azay-sur-Cher.*
- ➔ Sources : *Annexe sanitaire du PLU en vigueur (2017), Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Vézetz	
		Mode de gestion	Délégation	
		Compétences	collecte / transport / dépollution	
		Déléataire	Véolia	
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-	
	Existence d'un zonage	✓		
	Existence d'un plan de réseau	✓		
	Existence d'un plan informatisé SIG	-		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	2 994	
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2007)	325	
		Adhésion au SPANC	✓	
		Taux de conformité ANC en 2022	29,8 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	60	
		Type de réseau	Séparatif/unitaire	
	Dysfonctionnements	Existence de dysfonctionnements notables	✓	
	Détails	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques points noirs sur le réseau nécessitant des curages réguliers (RAD, 2018) • Dépassement rédhitoire en MES (112 mg/L contre 85 mg/L réglementaire) sur la station la Voie Creuse (RAD, 2018) • Difficultés ponctuelles liées aux terrains argileux limitant les capacités d'infiltration et entraînant des eaux parasites dans les réseaux destinés à l'eau usée (Atelier eau, 2022) • Entrée d'eau claire dans les canalisations du réseau lorsque le Cher est en charge (Atelier eau, 2022) 		
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30/120	
		Taux de renouvellement du réseau en 2020 sur 5 ans	-	
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-	
Stations	Description du patrimoine	Nom de la station	La Voie Creuse	Beauregard
		Localisation	Athée-sur-Cher	Vézetz
		Année de mise en service	2008	2009
		Commune raccordée	Azay-sur-Cher	Azay-sur-Cher, Vézetz
		Type de traitement	Disques biologique et stockage des boues liquides	Boue activée aération prolongée, table d'égouttage

	Point de rejet	<i>Le Che...</i>	
	Production de boues	0 TMS/an	140 TMS/an
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	70 EH	10 000 EH
	Charge maximale en entrée en 2021	0 EH	5 859 EH
	Capacité résiduelle en 2021	70 EH	4 141 EH
	Taux de capacité résiduelle en 2021	100%	41,4 %
Dysfonctionnement notables	Existence de dysfonctionnements notables	✓	-
	Détails	Quelques dépassements rédhitoires en MES	-
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement 2021	✓	✓
	Conformité en performance 2021	✓	✓
Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	<p>« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. »</p> <p>Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ».</p> <p>De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».</p>	
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 2 zones AU dont la programmation prévoit entre 95 et 110 logements. La capacité en EH est de 10 070 EH.	
	Assainissement individuel	-	

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement d'Azay-sur-Cher / Veretz. Des débordements lors d'orages ont été signalés sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.
- Sources : Annexe sanitaire du PLU en vigueur (2017), Extrait du Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire des communes d'Azay-sur-Cher et de Veretz (2019)

	Gestion	Unité de gestion	Azay-sur-Cher
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait du Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire des communes d'Azay-sur-Cher et de Véretz (2019) :		
	« Une augmentation et une densification de l'habitat aura obligatoirement pour conséquence une augmentation des surfaces imperméabilisées, ainsi qu'une augmentation des volumes d'eaux pluviales à collecter. Par conséquent, il convient d'étudier l'impact du développement de ces zones ou des parcelles constructibles sur le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales, afin d'établir des préconisations spécifiques et adaptées à tout futur projet d'aménagement. »		
	Dysfonctionnement	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	<i>Débordement lors d'orages</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

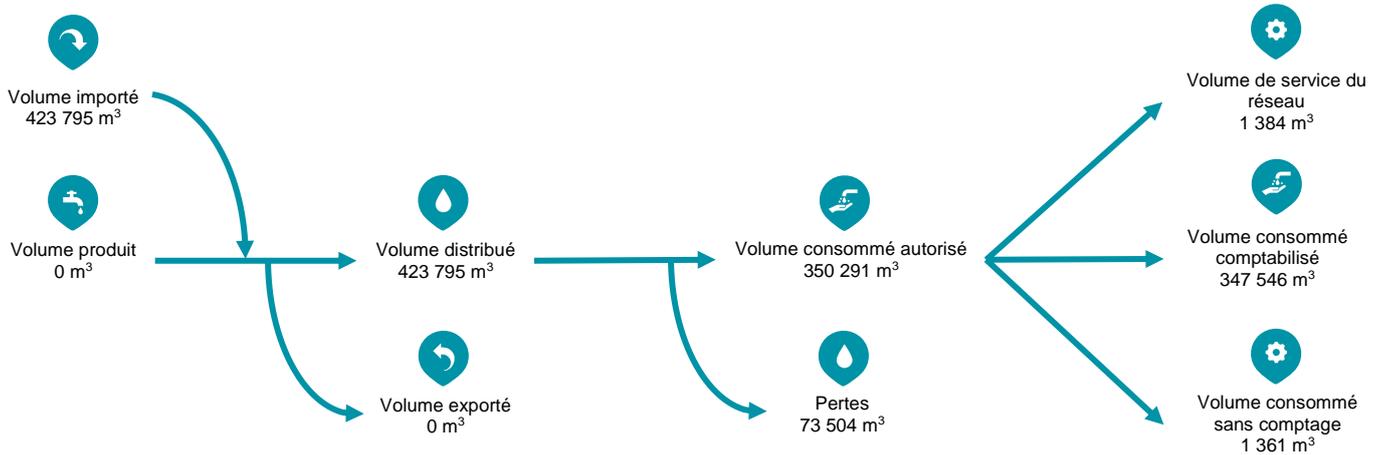
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : La compétence alimentation en eau potable est gérée par le SIAEPA Azay-sur-Cher / Vézetz. Un captage constitué de trois forages en activité est présent sur la commune d'Azay-sur-Cher, et alimente les deux communes du syndicat. La gestion est déléguée à Véolia.
- ➔ Sources : RAD 2021, Annexe sanitaire du dernier PLU en date (2017), Arrêté préfectoral des 3 forages présents sur la commune (2019)

Généralités	Gestion	Unité de gestion	SIEAPA d'Azay-sur-Cher - Vézetz		
		Mode de gestion	Délégation		
		Compétences	Production/ transfert/ distribution		
		Déléguataire	Véolia		
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓		
	Existence d'un schéma de distribution	✓			
	Existence d'un zonage	✓			
	Existence du plan des réseaux	✓			
	Existence d'un plan informatisé SIG	-			
Desserte		Commune desservies	Azay-sur-Cher, Vézetz		
		Nombre d'habitants desservis (Azay-sur-Cher)	3 158		
		Nombre d'abonnés en 2021 (Azay-sur-Cher)	1 485		
		Dont non domestique	-		
		Nombre d'habitations non raccordées	-		
Défense incendie		Nombre d'hydrants sur la commune	-		
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-		
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	Duvelerie	Duvelerie	Duvelerie
		Nom du forage	F1	F3	F4
		Localisation	Azay-sur-Cher	Azay-sur-Cher	Azay-sur-Cher
		Type de masse d'eau exploitée	Souterraine	Souterraine	Souterraine
		Masse d'eau exploitée	Cénomancien	Turonien	Turonien
		Captage de type prioritaire	X	X	X
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	09/10/2022	09/10/2022	28/01/2019
		Volume de prélèvement autorisé en 2020	90 m ³ /h	20 m ³ /h	40 m ³ /h.
		Volume prélevé en 2020	300 485 m ³	54 344 m ³	72 260 m ³
		Capacité résiduelle de production en 2020	-	-	-
Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	1		
		Détail des ouvrages de stockage	Le Bouchelin - réservoir		
		Capacité de stockage	300 m ³		
		Longueur du réseau	126 km de réseau sur les communes d'Azay-sur-Cher et de Veretz		
	Dysfonctionnement	Existence de dysfonctionnements notables	✓		
	Détails	Qualité de l'eau distribuée en bout de réseaux : présence de composés, dureté Pas de recharge de nappe au niveau communale car absence de remontées géologiques, précaution à prendre quant aux prélèvements dans la nappe du Cénomancien			

Indicateurs de fonctionnement sur les communes d'Azay-sur-Cher et de Veretz	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	
	Rendement du réseau de distribution	82,7%
	Indice linéaire de perte en réseaux	1,97 m ³ /jour/km
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	805 mètres linéaires
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des deux communes du syndicat sont résumés ci-dessous*.



*schéma à adapter selon données disponibles

Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m ³ , soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m ³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m ³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

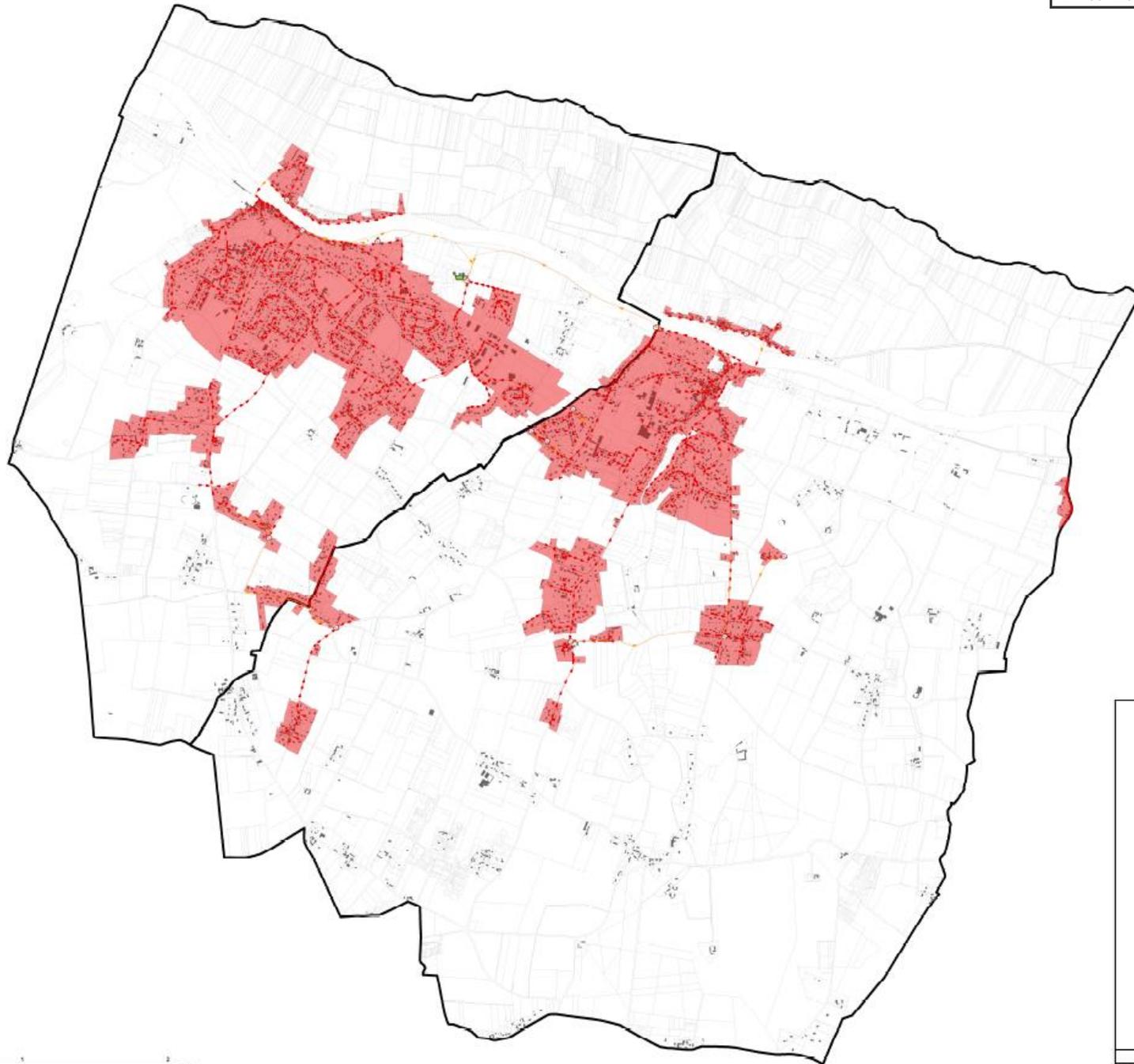
- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- ➔ Sources : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Déléataire	Suez, Véolia propreté, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)
Principes d'évolution retenus	-		



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Vétetz

Diagnostic et schéma directeur
d'assainissement des eaux usées

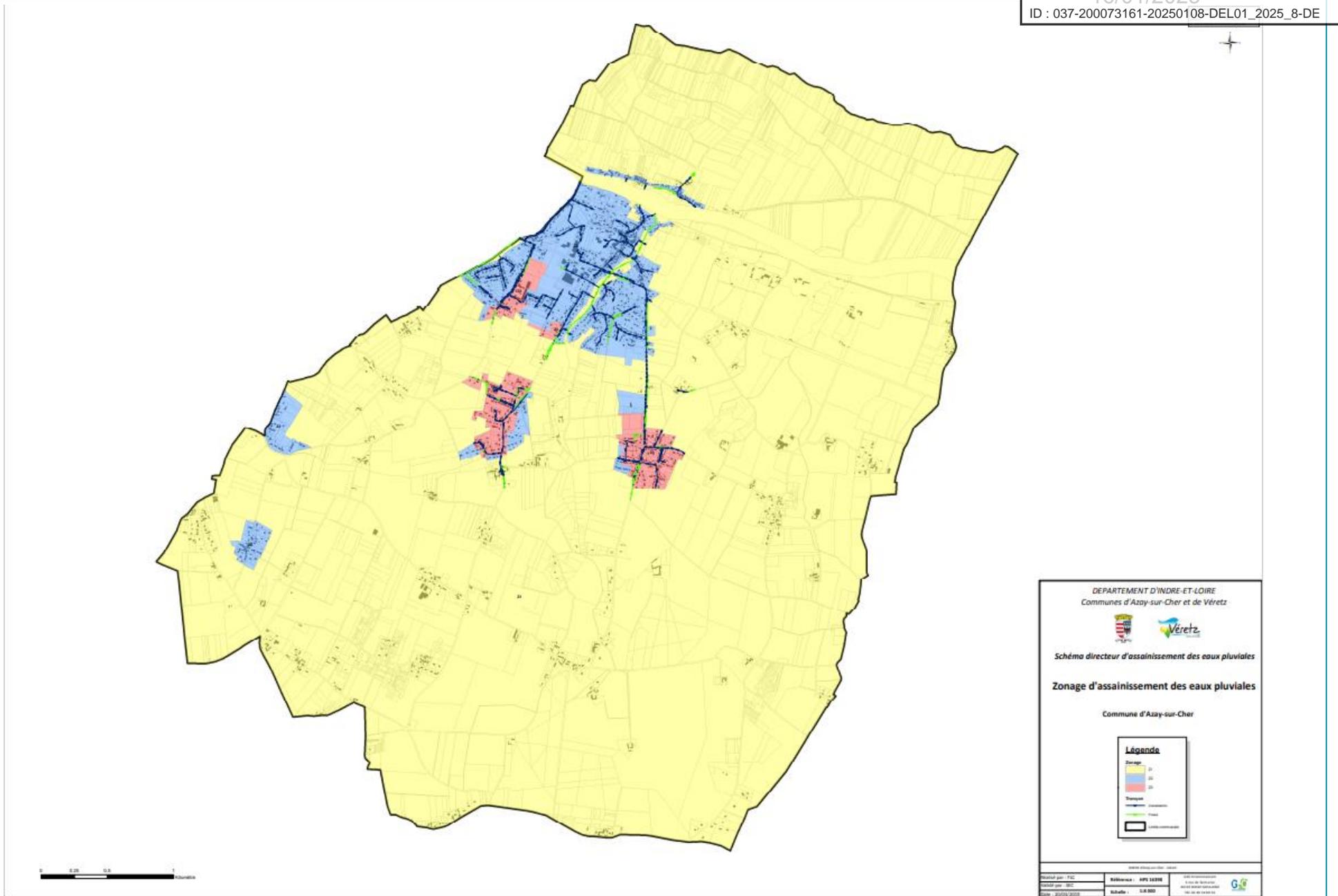
Zonage d'assainissement des eaux usées

Légende

- Zone d'assainissement collectif
- Tronçons
- Canalis
- Séparateurs
- Station d'épuration
- Travaux de réhabilitation ou de déviation

Exploitation des données d'assainissement et d'énergie par SIAEPA

Maître d'ouvrage : RUC	Mémoire : APS 16.000	CC : Urbanisme
Maître d'œuvre : DEL	Échelle : 1:9 000	Travaux réalisés par : SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Vétetz
Date : 23/01/2025		06 47 43 34 31



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Communes d'Azy-sur-Cher et de Vêretz

Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Commune d'Azy-sur-Cher

Légende

- Zonage
 - JA ZJA
 - JB ZJB
 - JC ZJC
 - JD ZJD
- Tronçons
 - JA ZJA
 - JB ZJB
 - JC ZJC
 - JD ZJD
- Tronçons
 - JA ZJA
 - JB ZJB
 - JC ZJC
 - JD ZJD
- Tronçons
 - JA ZJA
 - JB ZJB
 - JC ZJC
 - JD ZJD
- Tronçons
 - JA ZJA
 - JB ZJB
 - JC ZJC
 - JD ZJD

Échelle par 1:500	Échelle : 1:500	Échelle : 1:500
Échelle par 1:500	Échelle : 1:500	Échelle : 1:500
Échelle par 1:500	Échelle : 1:500	Échelle : 1:500

S.I.A.E.P.A. - AZAY-SUR-CHER - VERETZ

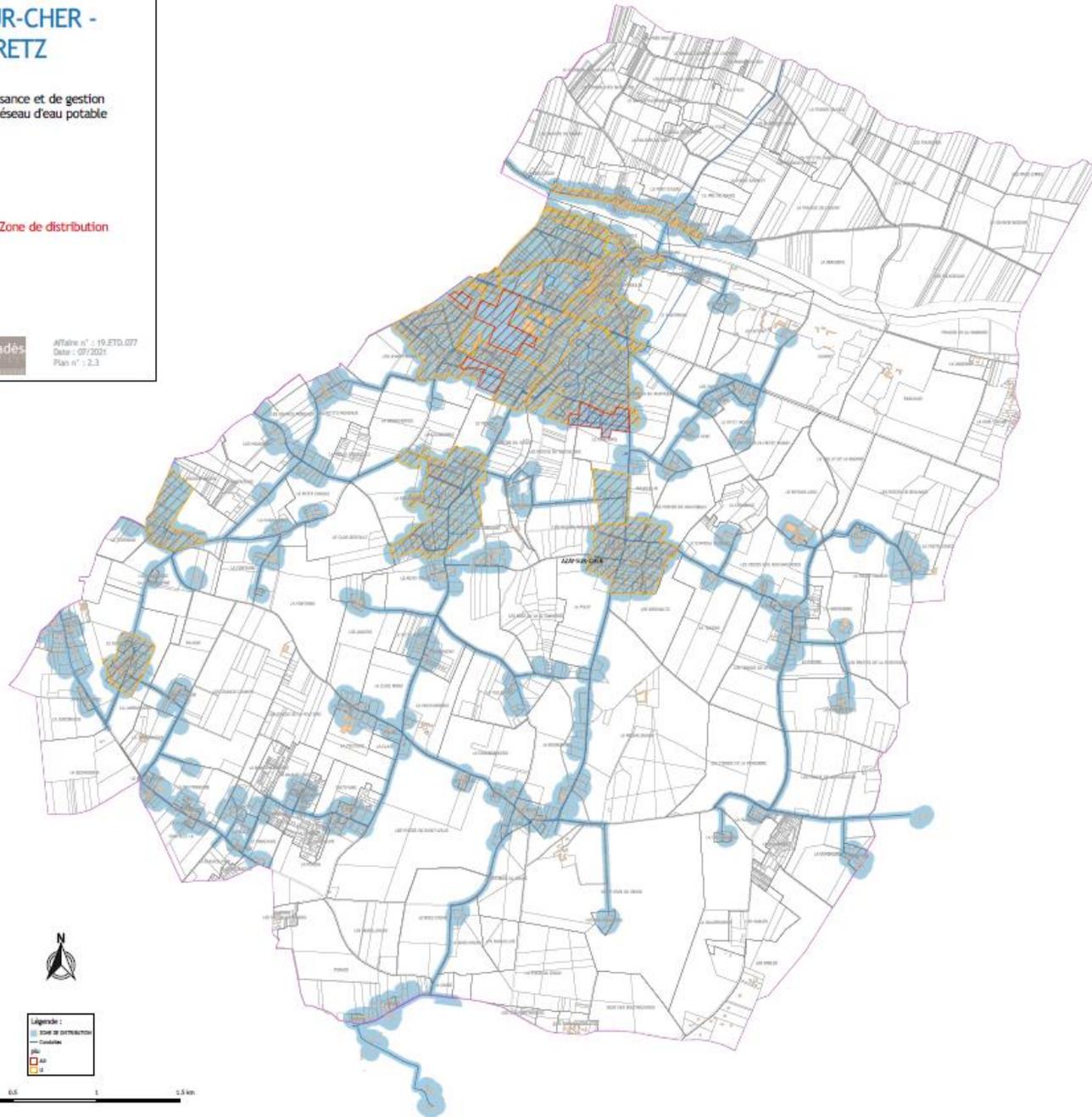
Etude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

AZAY-SUR-CHER - Zone de distribution

Sarl Hadès
88, Rue Saint Michel
37500 Saint-Avertin
Info@hadès-ingenierie.fr



Affaire n° : 19-ETD-077
Date : 07/2021
Plan n° : 2.1



Envoyé en préfecture le 13/01/2025

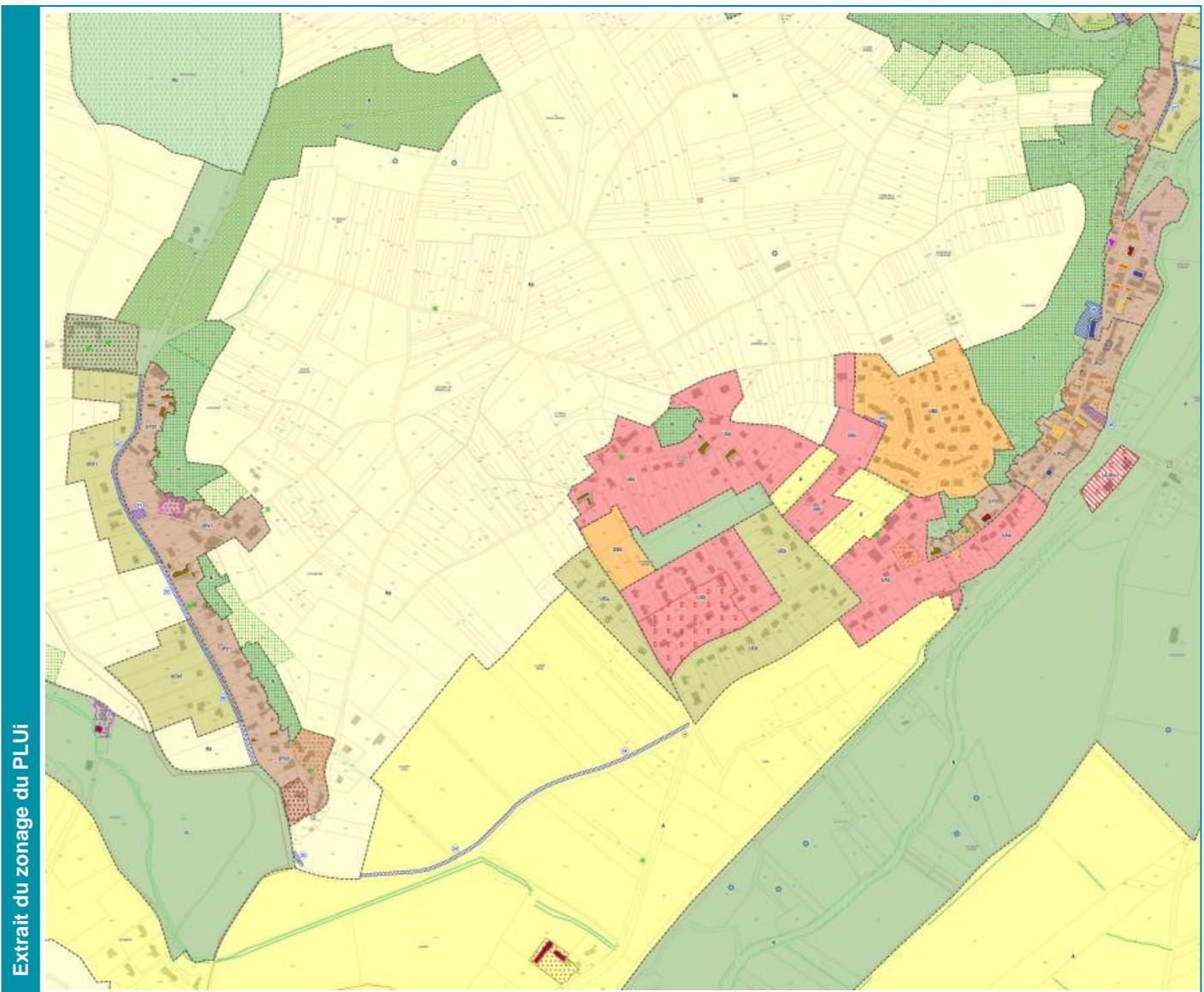
Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 16/01/2025

ID : 037-200073161-20250108-DEL01_2025_8-DE



Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	1131
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	-0,1%
	Logements	Nombre de logements en 2020	537
		Dont résidences principales	472
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	22
		Dont logements vacants	44



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur est géré en régie par la commune. Le réseau est de type séparatif et rejoint la station d'épuration de la commune.*
- ➔ Sources : *RPQS 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Schéma directeur d'assainissement et plan de zonage (1998) ; Notice sanitaire du PLU en vigueur (2019)*

	Gestion	Unité de gestion	Chançay
		Mode de gestion	Régie
		Compétences	collecte / transport / dépollution
		Délégué	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait du Schéma directeur d'assainissement et plan de zonage en vigueur (1998) « De même que pour le bourg de Chançay, durant les vendanges, la filière de traitement recevant les effluents collectés sur les vallées devra accepter conjointement les effluents domestiques et viticoles. Or, la différence des stations d'épuration aérées, les diluées existantes en assainissement collectif de proximité ne peuvent faire l'objet d'aménagement leur permettant de recevoir tout ou partie des effluents d'origine non domestique. En constant suppose donc la création d'une filière spécifiquement viticole en parallèle à la filière domestique. »		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	463
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	88
		Adhésion au SPANC	✓
	Taux de conformité ANC en 2022	18%	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	14,3 kilomètres de réseau
		Type de réseau	Séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	X
		Détails	Pas de dysfonctionnements notables signalés
Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30/120	
	Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-	
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Station d'épuration de Chançay
		Localisation	Rue de l'Aubé, Chançay
		Année de mise en service	2008
		Communes raccordées	Chançay
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Stockage boues liquides
		Point de rejet	La Brenne
		Production de boues	5 TMS/an
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	5 300 EH	
	Charge maximale en entrée en 2021	2 489 EH	

	Capacité résiduelle en 2021	
	Taux de capacité résiduelle en 2021	
Principes d'évolutions retenus	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables
		Détails
		<i>Gestion des boues problématique, STEP ne pouvant mettre en place l'oxygénation des boues (Atelier eau, 2022)</i>
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021
		Conformité en performance en 2021
	Zonage d'assainissement des eaux usées	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 1 zone AU dont la programmation prévoit entre 20 et 25 logements minimum. La capacité restante en EH est de 2 811 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur est géré en régie par la commune. Le réseau est de type séparatif et rejoint la station d'épuration de la commune. La commune n'est pas dotée d'un schéma directeur des eaux pluviales.*
- Sources : : *RPQS 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Schéma directeur d'assainissement et plan de zonage (1998) ; Notice sanitaire du PLU en vigueur (2019)*

	Gestion	Unité de gestion	Chançay
Généralités	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
		-	
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	✓ <i>Ruissèlements importants dans certains hameaux (Atelier eau, 2022)</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable (SIAEP) de Reugny-Chançay. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. 1 forage en activité est présent sur la commune et l'alimente.*

➔ Sources : RAD 2021, DUP du forage des Vaux ; Notice sanitaire du PLU en vigueur (2019)

Généralités	Gestion	Unité de gestion	SIAEP de Reugny-Chançay	
		Mode de gestion	Délégation	
		Compétences	Production/ transfert/ distribution	
		Déléguataire	Véolia	
	Planification	Existence d'un schéma directeur	X	
	Existence d'un schéma de distribution	En cours de réalisation		
	Existence d'un zonage	-		
	Existence du plan des réseaux	✓		
	Existence d'un plan informatisé SIG	-		
Desserte		Commune desservies	Chançay Nazelle Negron Reugny	
		Nombre d'habitants desservis (Chançay)	1 158	
		Nombre d'abonnés (Chançay)	570	
		Dont non domestique	-	
		Nombre d'habitations non raccordées	-	
Défense incendie		Nombre d'hydrants sur la commune	-	
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-	
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	Chançay - Les Vaux	
		Nom du forage	Les Vaux	
		Localisation	Chançay	
		Type de masse d'eau exploitée	Souterraine	
		Masse d'eau exploitée	Cénomaniens	
		Captage de type prioritaire	X	
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	28/04/1998	
	Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	1 200 m ³ / jour		
	Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-		
	Volume prélevé	91 431 m ³		
	Capacité résiduelle de production en 2021	-		
Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	2	
		Détail des ouvrages de stockage	La Fosse Mignot réservoir	Les Vaux - bâche
		Capacité de stockage	200 m ³	300 m ³
		Longueur du réseau	90,8 km	
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓	
	Détails	Sécurisation de l'approvisionnement : pas d'interconnexion existante actuellement		
Indicateurs de fonctionnement sur les communes de	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95		

Chançay Nazelle Negrin et Reugny

Rendement du réseau de distribution	0,43 m ³ /jour/km
Indice linéaire de perte en réseaux	0,92% du réseau
Renouvellement des réseaux d'eau potable	100%
Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%

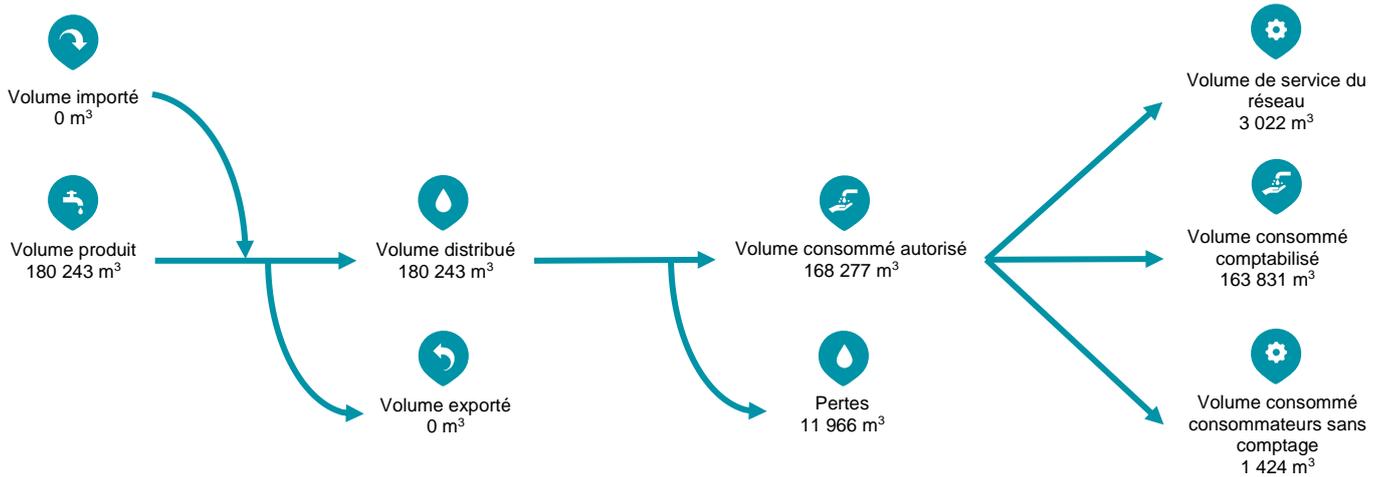
0,43 m³/jour/km

0,92% du réseau

100%

100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des trois communes sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m ³ , soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m ³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m ³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ **Résumé des tableaux ci-dessous :** *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

➔ **Sources :** *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Délégataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

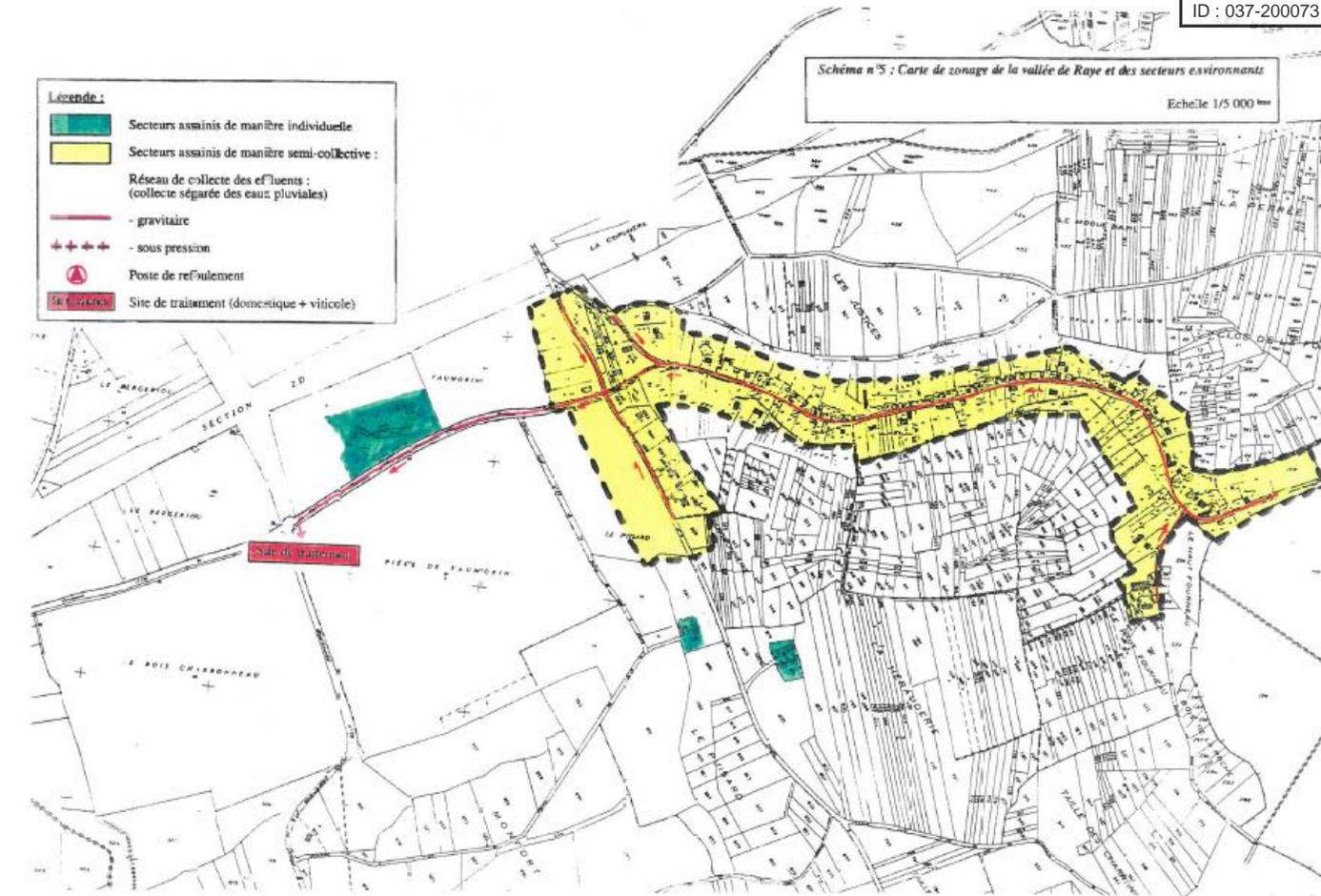
Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---

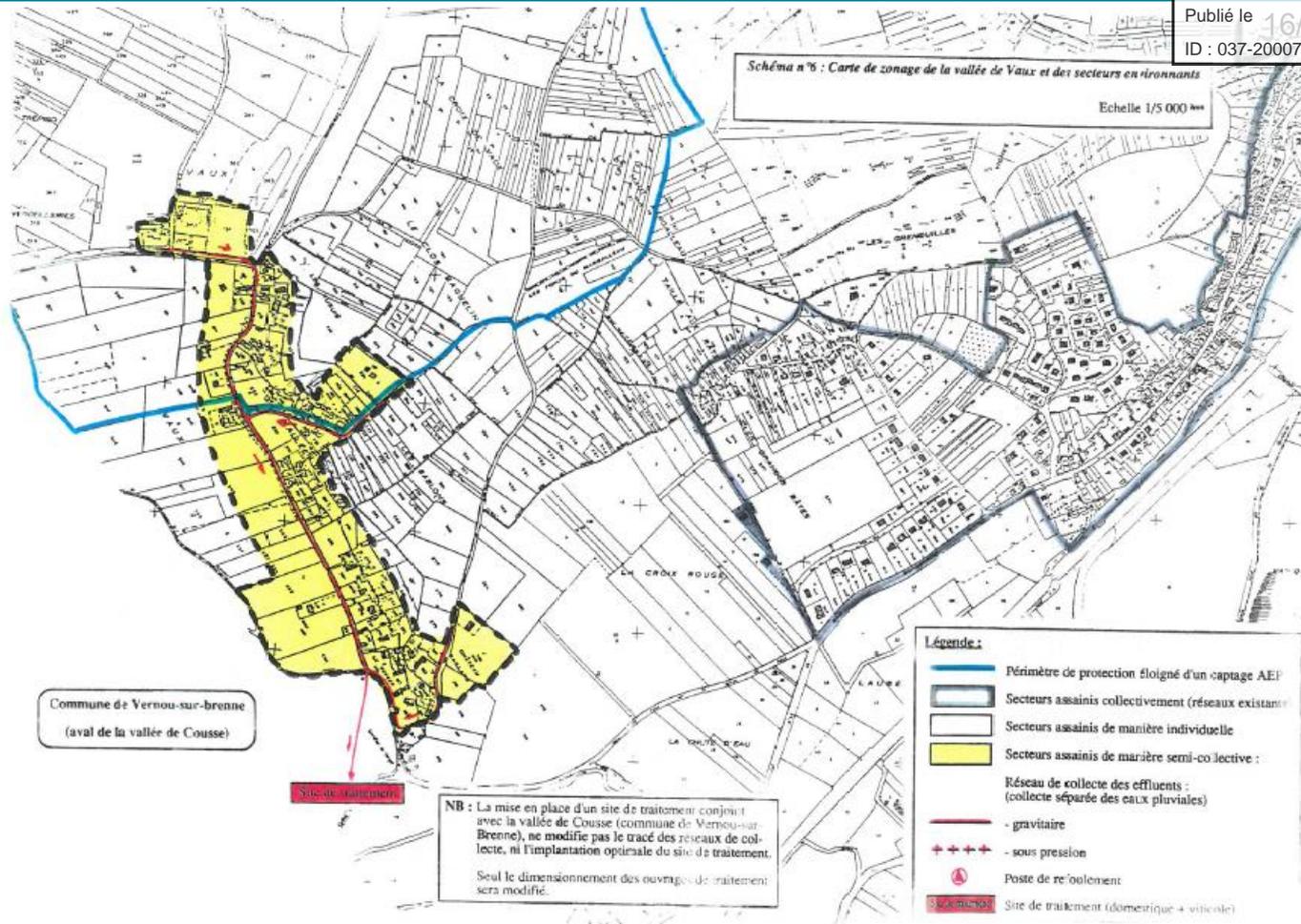


EAUX USEES

Réseau d'assainissement des eaux usées

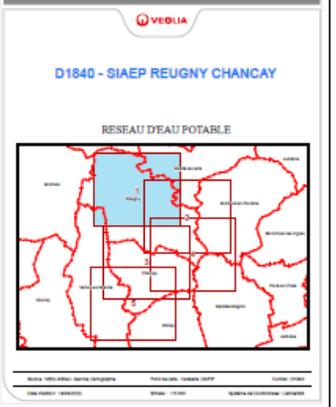
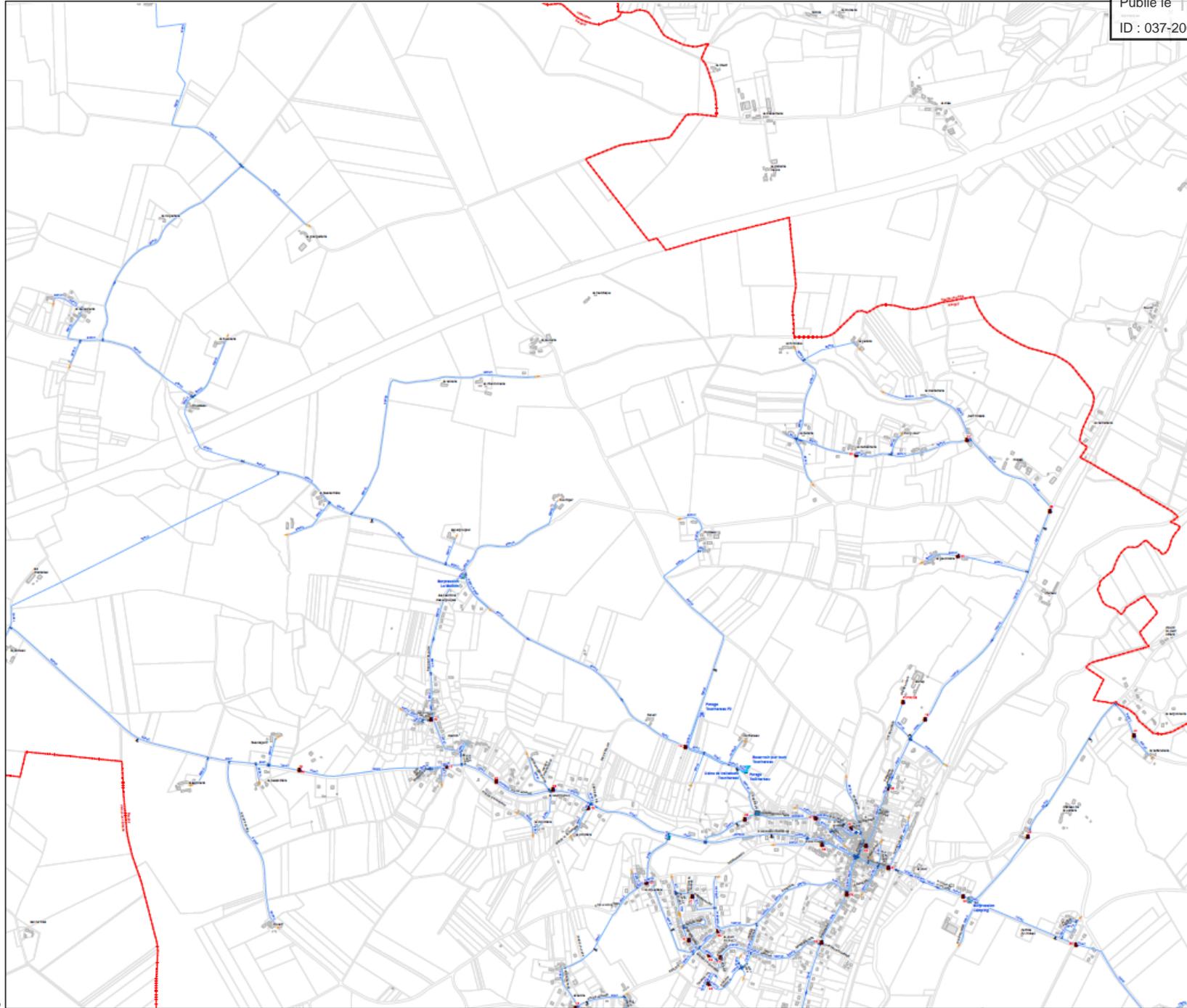








Réseau d'eau potable



- LEGENDE**
- Couvrage**
 - ▲ Poncep
 - Surpression
 - ▬ Usine de traitement
 - Réservoir**
 - ▭ Réservoir (sur tour)
 - Hydrant**
 - Poste incendie
 - Équipement spécifique**
 - Clapet
 - Purge
 - Ventouse
 - ▬ Vidange
 - ▭ Débitmètre
 - Vanne**
 - Ouverte
 - Fermée
 - ▭ Canalisation
 - ▭ Limite communale

VEOLIA

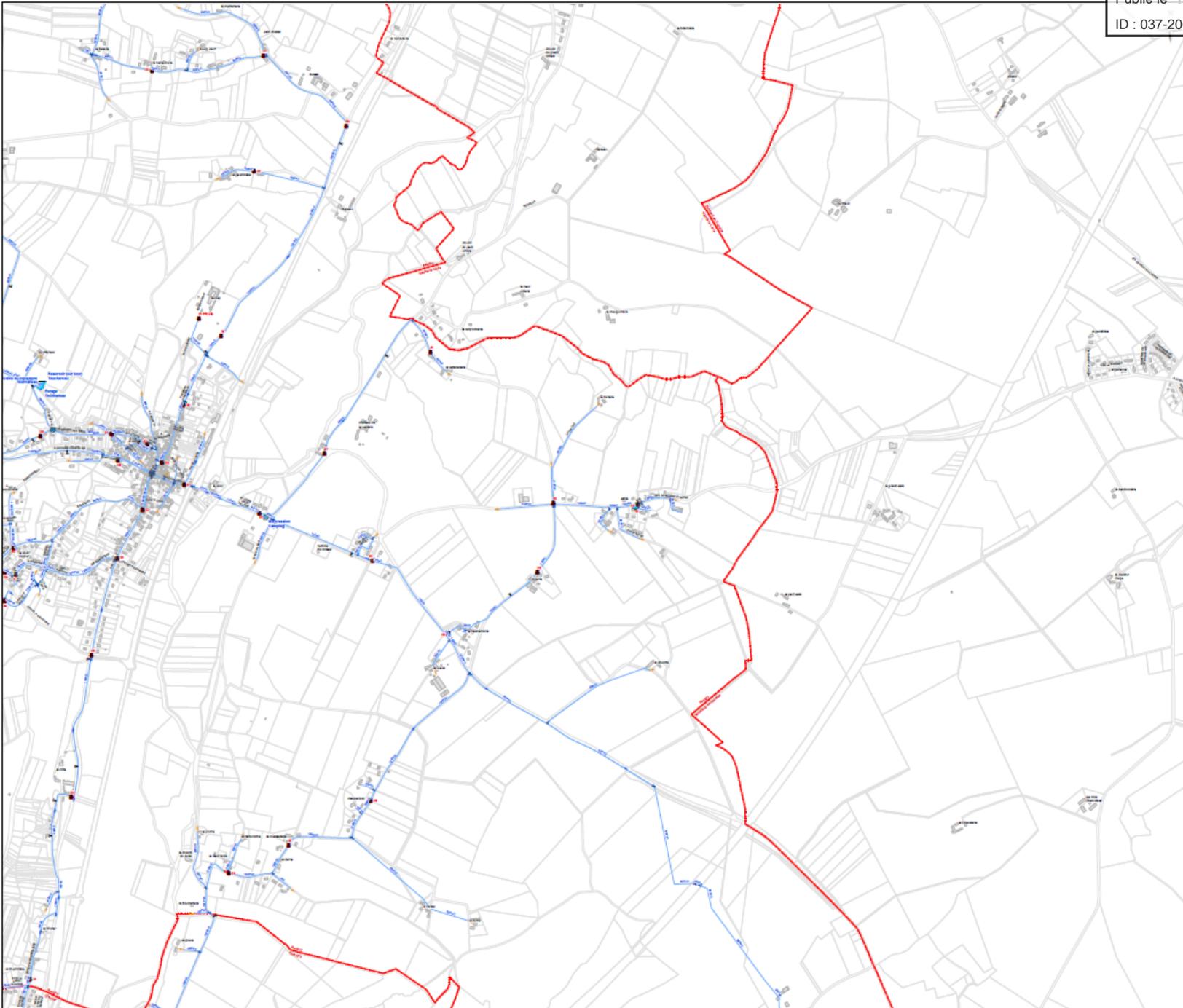
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY

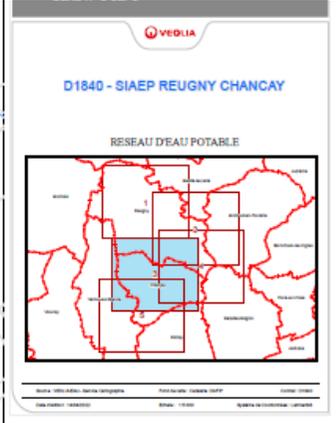
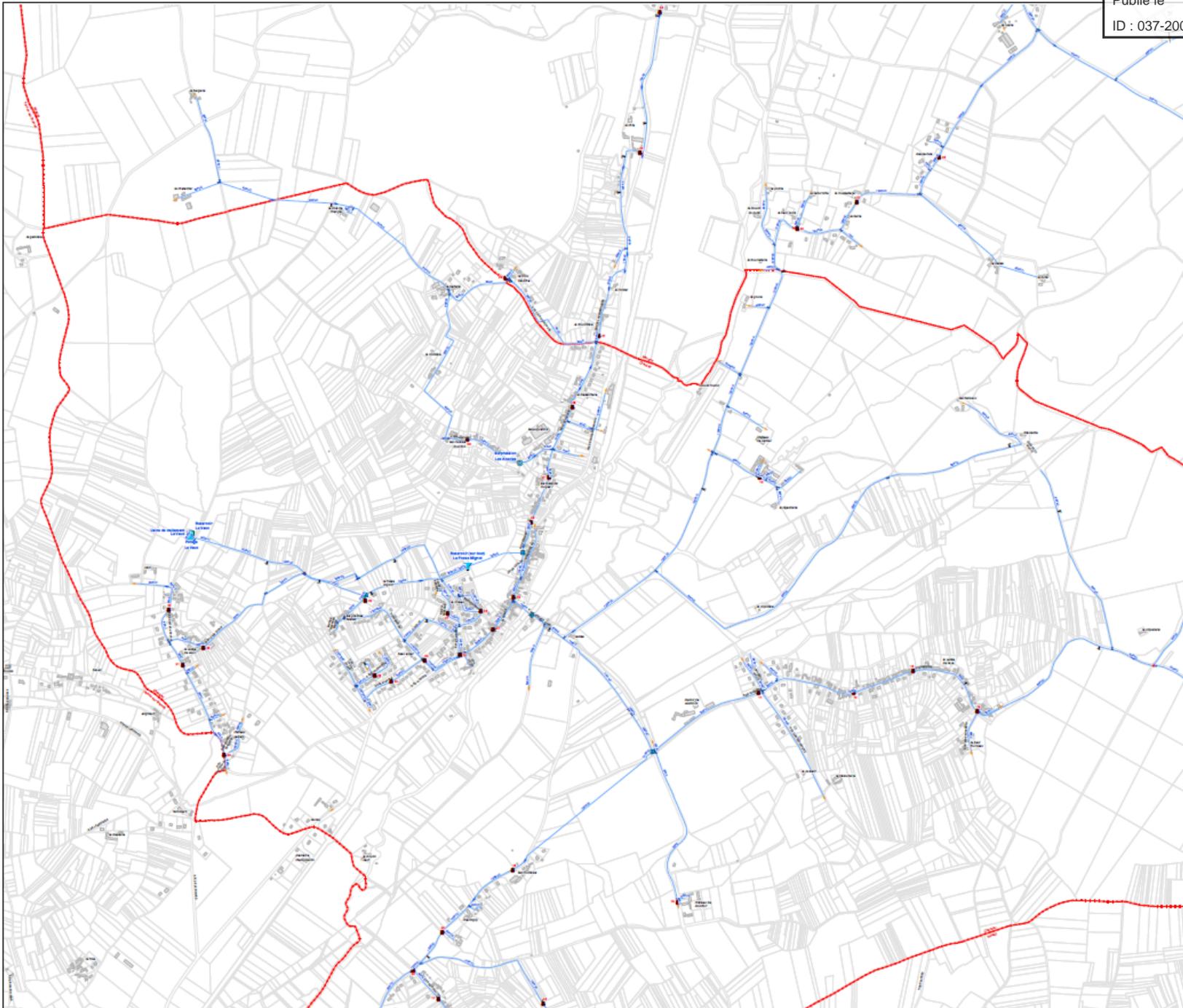
RESEAU D'EAU POTABLE



Scale: 1:10000

- LEGENDE**
- Ouvrage**
 - Puisage
 - Surpression
 - Usine de traitement
 - Réservoir**
 - Réservoir (sur tour)
 - Hydrant**
 - Bac à incendie
 - Poteau incendie
 - Équipement Spécifique**
 - Clapet
 - Purge
 - Ventouse
 - Vidange
 - Détourneur
 - Voie**
 - Ouverte
 - Fermée
 - Canalisation**
 - Canalisation
 - Limite communale**





LEGENDE

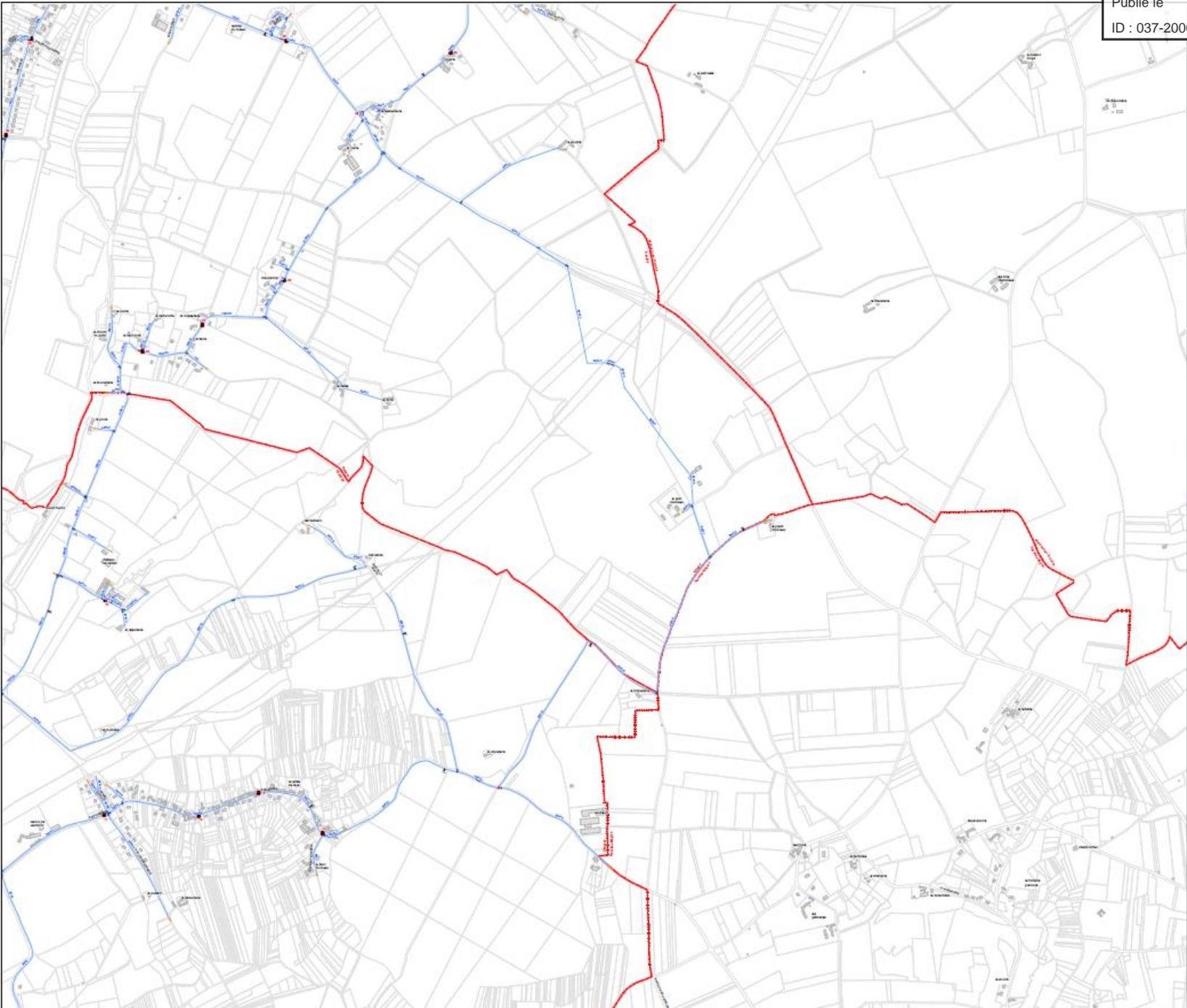
- Ouvrage**
 - Forage
 - Surpression
 - Usine de traitement
- Réservoir**
 - Réservoir
 - Réservoir (sur tour)
- Hydrant**
 - Poteau incendie
- Équipement spécifique**
 - Clapot
 - Purge
 - Vertouche
 - Vidange
 - Détourneur
- Vanne**
 - Ouverte
 - Fermée
- Canalisation
- Limite communale

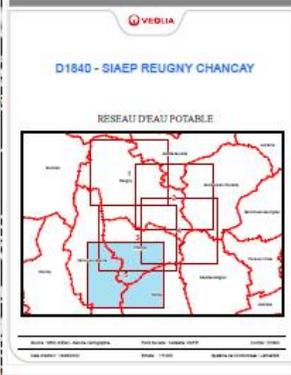
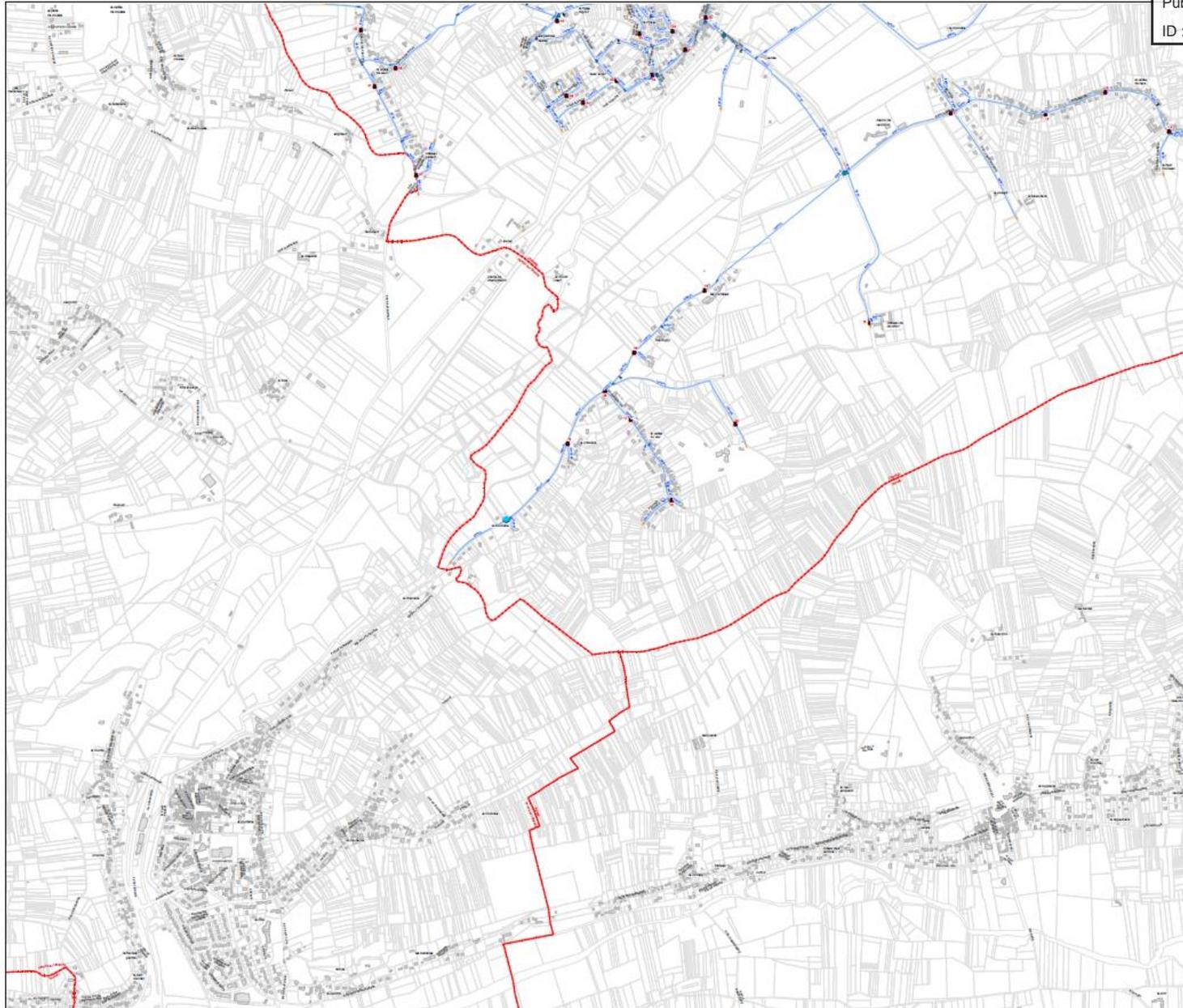
D1640 - SIAEP REUGNY CHANCAY

RESEAU D'EAU POTABLE

Scale: 1:10000

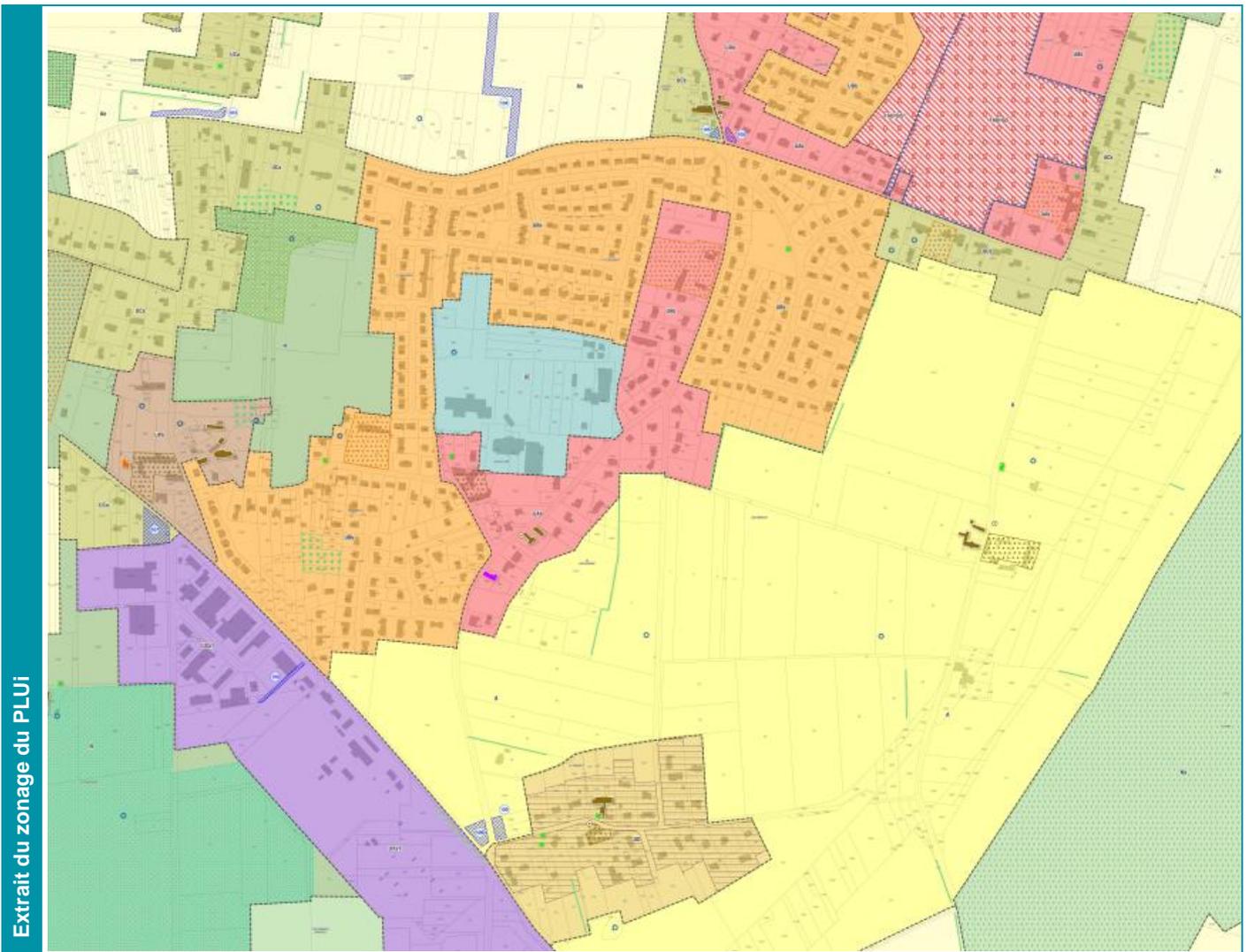
- LEGENDE**
- Hydrant
 - Poteau borné
 - Equipement spécifique
 - Purge
 - Ventouse
 - Vidange
 - Verse
 - Ouverte
 - Ferme
 - Canalisation
 - Limite communale





- LEGENDE**
- Hydrant
 - Bac à incendie
 - Potau incendie
 - Equipement Spécifique
 - Purge
 - Ventouse
 - Vidange
 - Détourné
 - Vanne
 - Ouverte
 - Canalisation
 - Limite communale

Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	2501
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 0,5%
	Logements	Nombre de logements en 2020	1145
		Dont résidences principales	1063
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	29
		Dont logements vacants	53



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Larcay est géré par la commune. La gestion se fait en régie. La commune ne possède pas de station d'épuration, le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration La Babinière localisée sur la commune.*
- ➔ Sources : *Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Extrait du dernier schéma directeur assainissement eaux usées en date (2021)*

	Gestion	Unité de gestion	Larcay
		Mode de gestion	Régie
		Compétences	collecte / transport / dépollution
		Déléataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait du Schéma directeur (2021) Suite aux investigations complémentaires, des secteurs ont révélés d'importants dysfonctionnements (présence de complexes racinaires, ruptures ou fissures ouvertes). Le programme de travaux présenté dans ce document doit permettre de rétablir un fonctionnement optimal des réseaux d'assainissement et ainsi éviter à la fois l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes et la perte d'effluent dans le sol.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	-
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2005)	27
		Adhésion au SPANC	✓
	Taux de conformité ANC en 2022	14,8 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	-
		Type de réseau	-
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	✓ <i>Difficultés ponctuelles liées aux terrains argileux limitant les capacités d'infiltration et entraînant des eaux parasites dans les réseaux destinés à l'eau usée (Atelier eau, 2022) Entrée d'eau claire dans les canalisations du réseau lorsque le Cher est en charge (Atelier eau, 2022)</i>
Réseaux	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	La Babinière
		Localisation	Larcay
		Année de mise en service	1997
		Communes raccordées	Larcay
		Type de traitement	Filtres à Sables Procédé avancé de réduction de la production de boues
		Point de rejet	Cher

	Production de boues	
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	80 EH
	Charge maximale en entrée en 2021	0 EH
	Capacité résiduelle en 2021	80 EH
	Taux de capacité résiduelle en 2021	(100%)
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
	Conformité en performance en 2021	✓

Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	<p>« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. »</p> <p>Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ».</p> <p>De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».</p>
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 1 zone AU avec une programmation de 163 logements. La capacité restante en EH est de 80EH. Le territoire est également raccordé à la STEAP de La Riche qui a une capacité restante de 51 000 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : La gestion des eaux pluviales sur la commune de Larçay est gérée par la commune.
- ➔ Sources : *Zonage d'assainissement des eaux pluviales 2020*

Gestion	Unité de gestion	Larçay
Planification	Existence d'un schéma directeur	-
	Existence d'un zonage	✓
	Existence du plan des réseaux	✓
	Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait du zonage (2020)	
	Le secteur d'étude présente deux zones au fonctionnement hydrologique et hydraulique bien distinct :	
	- Le centre-ville de Larçay	
	Forte imperméabilisation des sols favorisant la formation du ruissellement, mais une topographie très plate qui limite son évacuation ;	
	Collecte des EP assurée par des canalisations principalement unitaires. Très peu de fossés à ciel ouvert sont présents sauf en périphérie ;	
	Gestion des débits de pointe par surverse au milieu naturel via les déversoirs d'orage du réseau d'assainissement ;	
	Quelques dispositifs de rétention-régulation des débits d'EP en temps de pluie.	
	- Le secteur rural	
	Faible imperméabilisation des sols, mais en profondeur, la nature des sols est souvent argileuse ou rocheuse. Par conséquent, lors des épisodes pluvieux longs, lorsque le sol est saturé en eau, il y a formation de ruissellement en surface. Le relief, parfois très vallonné, entraîne une évacuation rapide vers l'aval des écoulements et la formation de thalwegs ;	
	Collecte des EP assurée principalement par des fossés à ciel ouvert ;	
Peu d'ouvrage de rétention-régulation des EP, mais il existe de nombreux plans d'eau qui peuvent éventuellement jouer un rôle tampon lors d'orage en période sèche lorsque leur niveau est bas.		
Des dysfonctionnements et des aménagements à réaliser sont présentés dans le document :		

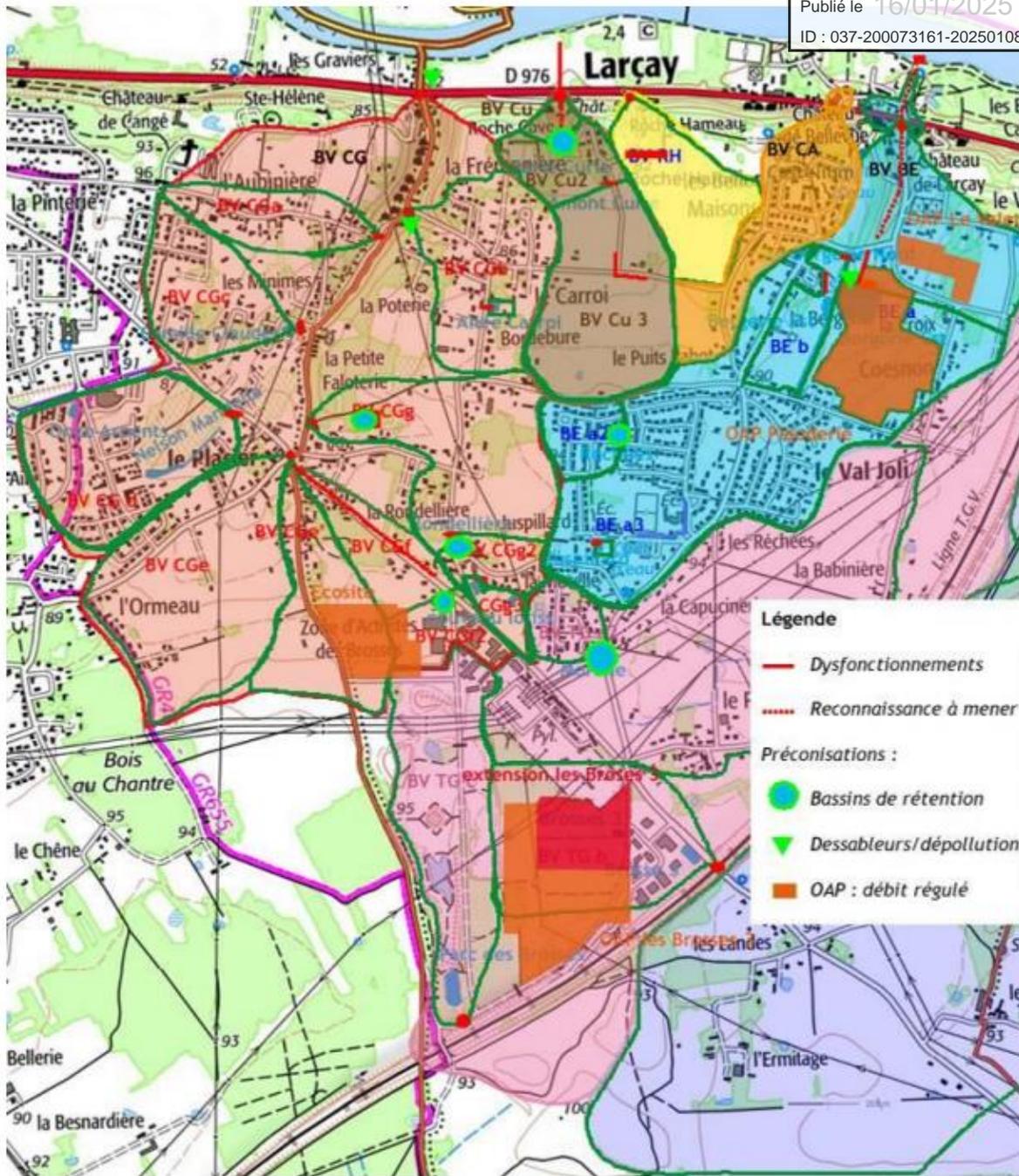


Figure 18 : Plan des aménagements projetés

Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)

Existence de dysfonctionnements notables
 Détails



Débordement lors d'orages

Principes d'évolutions

Principe de gestion

La récupération des eaux pluviales est recommandée.
 Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée.
 En cas d'impossibilité :
 - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ;
 - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.

Exutoire des eaux pluviales

-

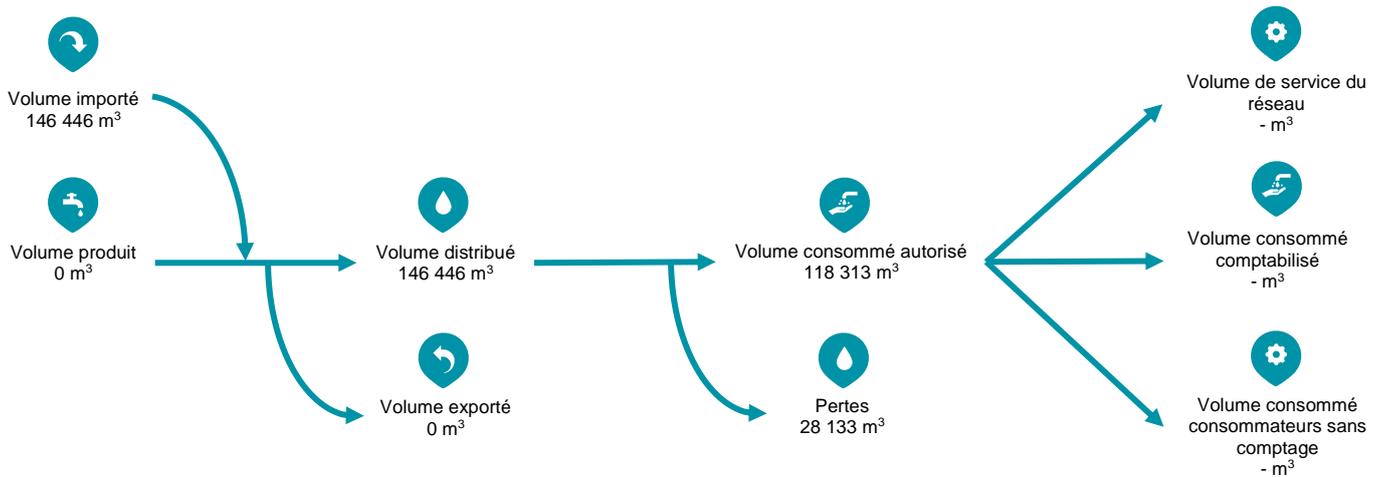
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Larçay. La gestion des eaux usées est faite en régie. Aucun captage n'est présent sur la commune.*
- ➔ Sources : *RPQS 2021, Extrait du dernier schéma directeur assainissement des eaux usées en date (2021) ; Extrait du rapport d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2021)*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	Larçay
		Mode de gestion	Régie
		Compétences	Production/ transfert/ distribution
		Délégué	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un schéma de distribution	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	<p>Extrait du Schéma directeur assainissement des eaux usées (2021) « Il n'existe aucun captage sur la commune de Larçay. Le captage le plus proche se situe sur la commune de Saint Avertin. Il s'agit du captage Gravier, situé à environ 400 m en aval du poste de relèvement des Gravier. »</p> <p>Extrait du rapport d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2021) « Depuis le 1er janvier 2017, l'eau que nous distribuons est achetée à Tours Métropole Val de Loire. Elle est pompée sur deux sites de Saint-Avertin : la station de Rosnay et la station de l'écorcheveau. De plus, Tours Métropole Val de Loire nous fournit un apport en eau provenant de la ville de Tours en fonction des besoins. »</p>		
Ressources et traitement	Desserte	Commune desservies	Larçay
		Nombre d'habitants desservis	Environ 2 526
		Nombre d'abonnés	1 280
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	52
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	<i>Dans la mesure où le risque n'est pas défini par la commune, il ne peut être affirmé ou infirmé la conformité du poteau/bouche à incendie par le bureau d'études. (Extrait du rapport d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2021))</i>
	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	-
		Nom du forage	-
		Localisation	-
	Type de masse d'eau exploitée	-	
	Masse d'eau exploitée	-	
	Captage de type prioritaire	-	
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-
		Volume prélevé	-
		Capacité résiduelle de production en 2021	-
	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	1

	Détail des ouvrages de stockage	
	Capacité de stockage	210 m ³
	Longueur du réseau	28 385 ml
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
	Détails	<i>Qualité de l'eau distribuée en bout de réseaux : présence de composés, dureté Pas de recharge de nappe au niveau communale car absence de remontées géologiques, précaution à prendre quant aux prélèvements dans la nappe du Cénomanién</i>
Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	-
	Rendement du réseau de distribution	81,9 % (2017)
	Indice linéaire de perte en réseaux	2,2 m ³ /jour/km (2017)
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,55% du réseau en moyenne entre 2012 et 2016
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune de Larçay sont résumés ci-dessous.



Princi	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
---------------	-------------------------------	---



Besoin en eau et ressources disponibles	<p>Au regard de l'évolution de la population, la consommation d'eau est susceptible d'augmenter.</p> <p>En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ.</p> <p>Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.</p>
Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ **Résumé des tableaux ci-dessous :** *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

➔ **Sources :** *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Délégataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---

ville de LARÇAY

Etude diagnostic et schéma directeur assainissement des eaux usées

Plan général EU - LARÇAY

Saif Hades
18, Rue Saint Michel
37250 Saint-Martin
info@hades-engineering.fr



Affaire n° : 18.CTD.129
Date : 02/2020
Plan n° : 1



- Légende :
- MANÈGE
 - POSTE DE TRÈMPEMENT
 - CANALISATION
 - RÉSERVOIR
 - BASSIN





ville de LARÇAY

Etude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Plan général - Ville de Larçay

Sarl Hadès
35, Rue Saint Michel
37500 Saint-Avertin
sinfo@hades-ingenierie.fr

hadès

Affaire n° : 18.ETD.123
Date : 02/2020
Plan n° : 1.1.1



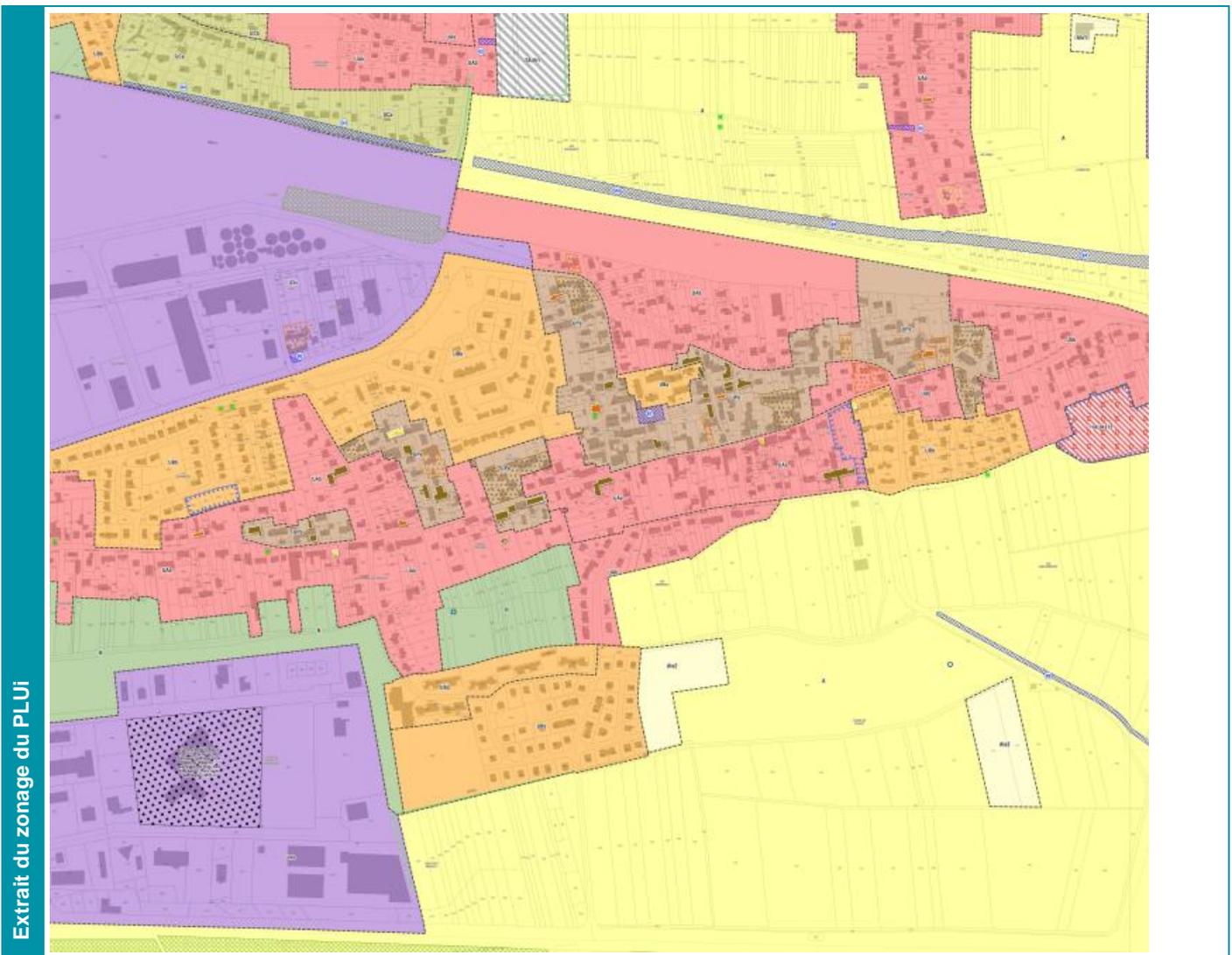
- Légende :
- HYDROLOGIE
 - RESERVE
 - DEFENSE INCENDIE
 - BASE
 - PETIT DEBITE
 - FORTE DEBITE
 - BOUCLE ABOUCHE
 - BOUCLE LARAY
 - BOUCLE
 - VERGEE
 - VALLEE
 - CONVECTION (à l'eau)
- 100
200
300
400
500
600
700
800
900
1000



Réseau d'eau potable et défense incendie



Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	5593
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 1,3%
	Logements	Nombre de logements en 2020	2451
		Dont résidences principales	2321
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	45
		Dont logements vacants	85



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de La-Ville-aux-Dames est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. La commune ne possède pas de station d'épuration, le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration Grange David localisée sur la commune de la Riche.*
- ➔ Sources : RAD 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gov) ; Annexe sanitaire du dernier PLUi en date (2009)

	Gestion	Unité de gestion	La-Ville-aux-Dames
		Mode de gestion	Délégation
		Compétences	collecte / transport / dépollution
		Déléataire	Véolia
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait de l'annexe sanitaire du PLU en vigueur (2009) Le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur la quasi-totalité du territoire communal et est raccordé au réseau d'assainissement collectif de Saint-Pierre-des-Corps. Les nouvelles opérations seront raccordées au réseau d'assainissement collectif, ainsi que trois foyers de la rue Mado Robin actuellement en assainissement autonome.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	1 371
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2008)	26
		Adhésion au SPANC	✓
	Taux de conformité ANC en 2022	3,8 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	30 917 mètres linéaires de réseau
		Type de réseau	Séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	X
		Détails	Pas de dysfonctionnements notables signalés
Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82/120	
	Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	0,87 %	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	12,94 u / 100 km	
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Tours, La Riche La Grange David
		Localisation	La Riche La grande David
		Année de mise en service	1972
		Communes raccordées	Ballan Mire La-Ville-aux-Dames Chambray-les-Tours Joué-les-Tours Tours Notre-Dame-d'Oe Saint-Avertin La Membrolle-sur-Choisille Rochecorbon Parcay-Meslay Saint-Cyr-sur-Loire Saint-Pierre-des-corps

	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Centrifugation Dénitrification Déphosphatation
	Point de rejet	Loire
	Production de boues	6 300 TMS/an
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	393 330 EH
	Charge maximale en entrée en 2021	342 325 EH
	Capacité résiduelle en 2021	51 005 EH
	Taux de capacité résiduelle en 2021	13%
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
	Conformité en performance en 2021	✓
Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 3 zones AU dont la programmation est de 45 à 70 logements. La capacité restante est de 51 005 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par les services techniques municipaux de la commune de La-Ville-aux-Dames. Aucun dysfonctionnement notable n'a été signalé sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.
- Sources : *Extrait du dernier schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales en date (2011) ; Annexe sanitaire du dernier PLUi en date (2009)*

Gestion	Unité de gestion	La-Ville-aux-Dames
Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
	Existence d'un zonage	✓
	Existence du plan des réseaux	✓
	Existence d'un plan informatisé SIG	-
Extrait du Schéma directeur (2011)		
Un entretien adapté du réseau permettra l'amélioration pérenne des conditions hydrauliques et la bonne évacuation des effluents pluviaux.		
Extrait de l'annexe sanitaire du PLU en vigueur (2009)		
La commune de La Ville-aux-Dames dispose d'un réseau d'assainissement séparatif. L'assainissement pluvial est présent dans tout le bourg et dans la plupart des écarts quand il s'avère nécessaire. Près de 70% du réseau des eaux pluviales est en passage busé correspondant aux secteurs urbanisés de la commune. Quatre fossés majeurs dans les espaces agricoles permettent d'absorber une partie de l'eau pluviale et de ralentir le rejet dans les cours d'eau de la Loire et du Cher.		
Généralités	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails
		× <i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de La-Ville-aux-Dames. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Trois forages en activité sont présents sur la commune et l'alimentent.*
- ➔ Sources : RAD 2021, Annexe sanitaire du dernier PLUi en date (2009)

Généralités	Gestion	Unité de gestion Mode de gestion Compétences Déléguataire	La-Ville-aux-Dames Délégation Production/ transfert/ distribution Véolia
	Planification	Existence d'un schéma directeur Existence d'un schéma de distribution Existence d'un zonage Existence du plan des réseaux Existence d'un plan informatisé SIG	- - - ✓ -
	Desserte	Commune desservies Nombre d'habitants desservis Nombre d'abonnés Dont non domestique Nombre d'habitations non raccordées	La-Ville-aux-Dames 5 613 2 509 - -
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune Taux de conformité des hydrants sur la commune	54 (2019) -

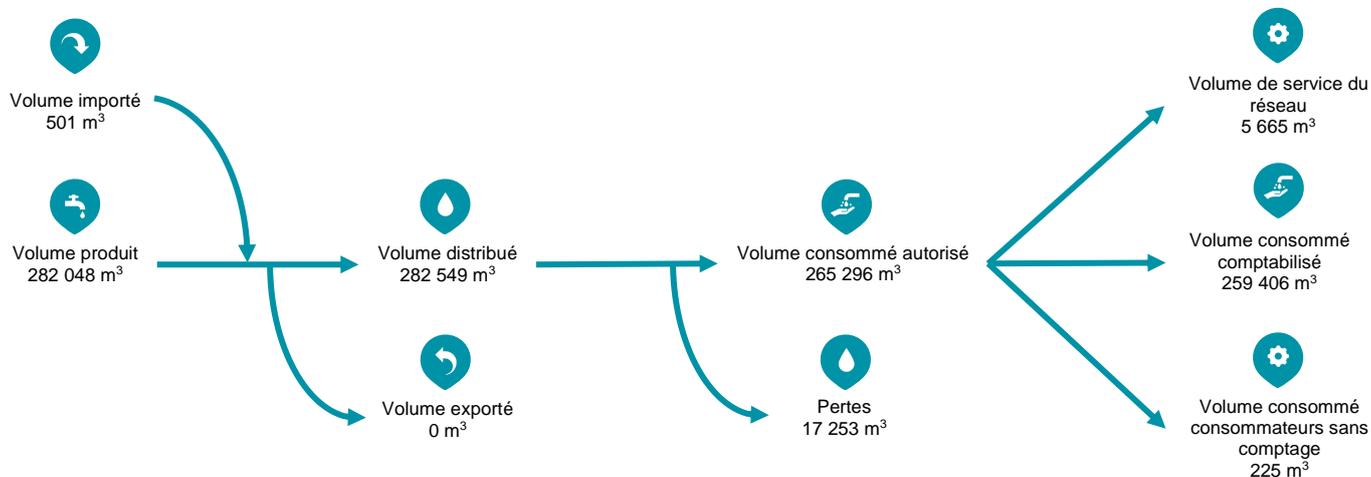
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement Nom du forage Localisation Type de masse d'eau exploitée Masse d'eau exploitée Captage de type prioritaire	La Bouillardière forage 1 La-Ville-aux-Dames Souterraine Alluvions et Turonien X	La Bouillardière forage 3 La-Ville-aux-Dames Souterraine Alluvions et Turonien X	La Bouillardière forage 4 La-Ville-aux-Dames Souterraine Alluvions et Turonien X
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP) Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE) Volume prélevé Capacité résiduelle de production en 2021	29/07/1996 75 m3 /h en hiver et 50 m3 /h en été - 4 507m³ -	29/07/1996 80 m3 /h - 25 629m³ -	29/07/1996 60 m3 /h - 254 608 m³ -

Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage Détail des ouvrages de stockage Capacité de stockage Longueur du réseau	2 La Bouillardière - réservoir 500 m³ 55 km	La Bouillardière - réservoir 2000 m³
	Dysfonctionnements communiqués lors	Existence de dysfonctionnements notables	✓	



des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Détails	Qualité de l'eau distribuée Sélénium l'été, lorsque les fait du moindre volume d'eau
Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95
	Rendement du réseau de distribution	93,9%
	Indice linéaire de perte en réseaux	1,28 m ³ /jour/km
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,82% du réseau sur l'année 2021
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	43,75%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune de La-Ville-aux-Dames sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m ³ , soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m ³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m ³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

➔ Sources : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV	
		Mode de gestion	Délégation	
		Déléataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37	
	Production sur le territoire de la CCTEV		Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
			Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV		Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
			Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV		Nombre de déchetteries	2
			Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
			Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---



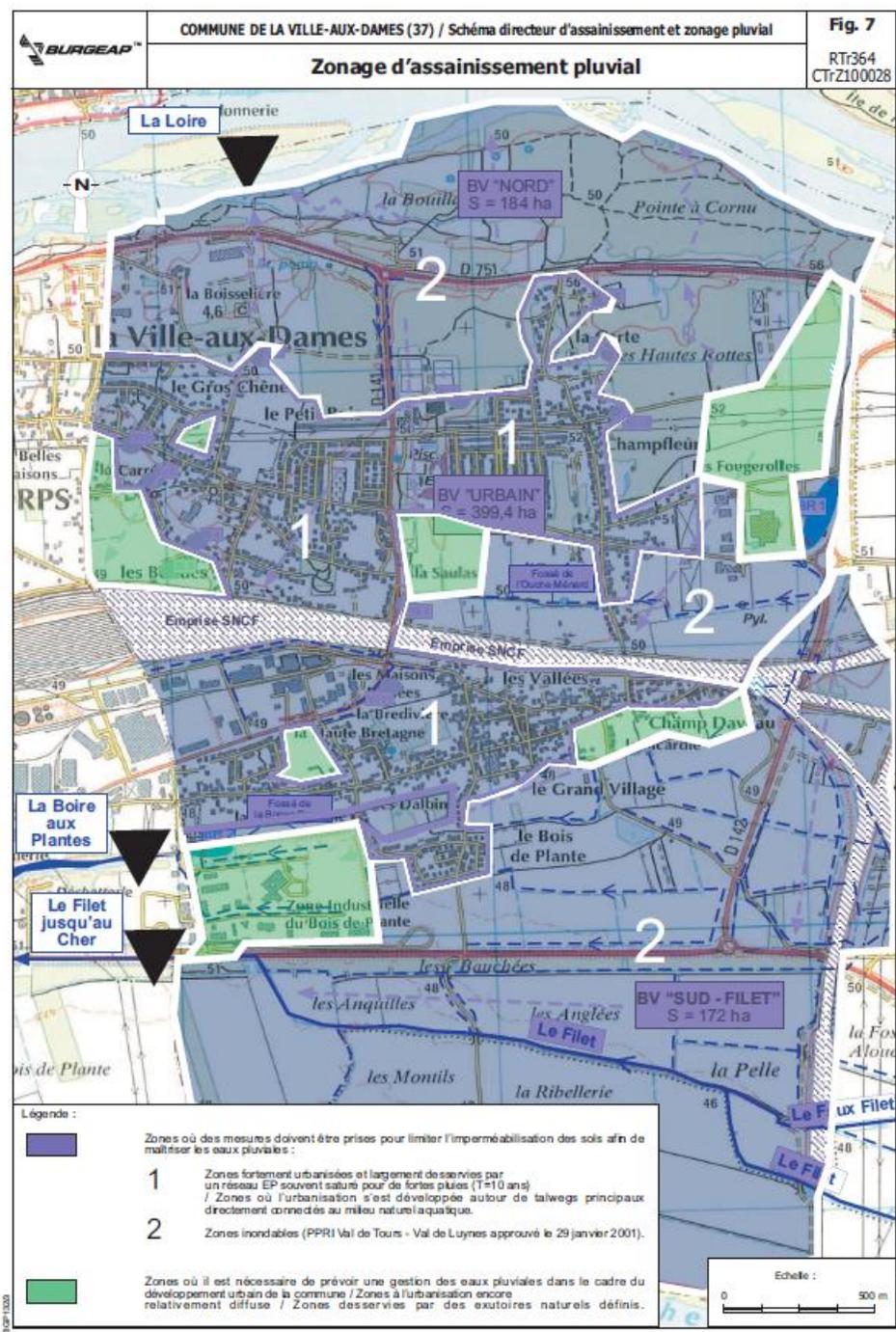
RESEAU EAUX USEES

PLU

[LA VILLE-AUX-DAMES]

Logo of the intercommunal authority and other administrative symbols.

Zonage d'assainissement des eaux pluviales



Réseau d'assainissement des eaux pluviales



RESEAU EAUX PLUVIALES

PLU

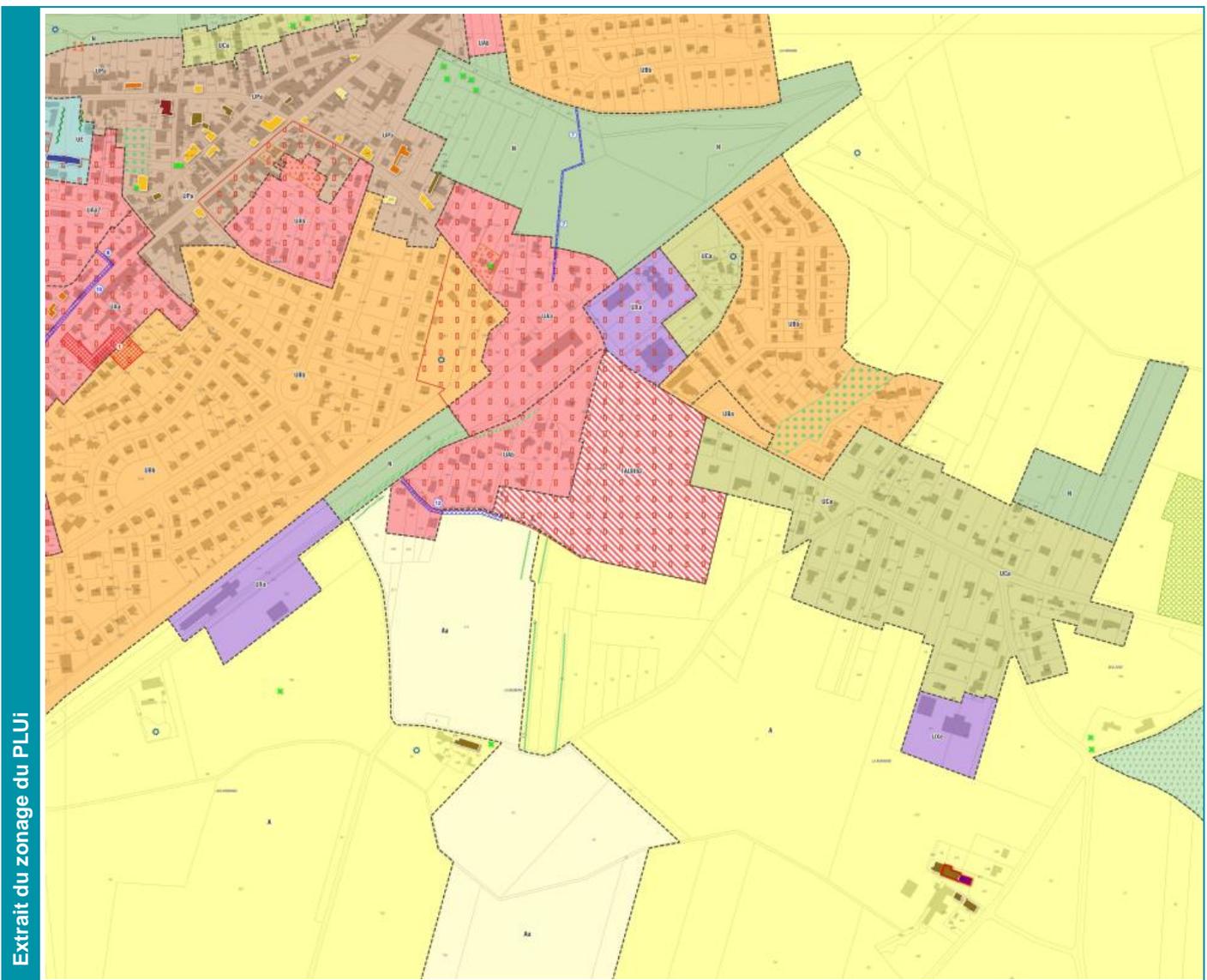
[LA VILLE-AUX-DAMES]

atlu

ECHELLE : 1:15000



Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	5593
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 1,3%
	Logements	Nombre de logements en 2020	2451
		Dont résidences principales	2321
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	45
		Dont logements vacants	85



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Monnaie est géré par la commune. La gestion est déléguée à SAUR. Le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration communale Monnaie, Les Champs.*
- ➔ Sources : RPQS (2021) ; Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Actualisation du zonage d'assainissement (2016) ; Questionnaire préalable (2021) ; Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Monnaie (2021)

	Gestion	Unité de gestion	Monnaie
		Mode de gestion	Délégation
		Compétences	collecte / transport / dépollution
		Déléataire	SAUR
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Monnaie (2021)		
	Le traitement par membrane est très efficace et permet de protéger correctement le cours d'eau durant les étiages. Cependant, les surcharges hydrauliques liées aux eaux claires parasites entraînent des passages au by-pass de la station pour protéger les membranes, engendrant ainsi des déversements vers le milieu naturel.		
	Les flux cumulés dépassent donc les normes. La mise en place du décanteur lamellaire aura pour effet d'augmenter la capacité de traitement et ainsi d'éviter les rejets au milieu naturel.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	1 592
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	263
	Adhésion au SPANC	✓	
	Taux de conformité ANC en 2022	19 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau (hors pluvial)	23 183 mètres linéaires de réseau
		Type de réseau	Séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
	Détails	Eaux parasites dans les réseaux collectifs (Atelier eau, 2022) Dégradation des réseaux induite par les mouvements de terrains différentiels liés aux sols argileux (Atelier eau, 2022)	
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75/120
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	0,85 %
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	8,627 u / 100 km
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Monnaie, Les Champs
		Localisation	Monnaie
		Année de mise en service	2011
		Commune raccordée	Monnaie
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Filtres plantés de roseaux
		Point de rejet	La Choissille de Monnaie
		Production de boues	55 TMS/an

Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	
	Charge maximale en entrée en 2021	
	Capacité résiduelle en 2021	2 307 EH
	Taux de capacité résiduelle en 2021	(41,2 %)
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
	Conformité en performance en 2021	✓
Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	<p>« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. »</p> <p>Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ».</p> <p>De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».</p>
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 3 zones AU dont la programmation est de 101 logements au minimum. La capacité restante est de 2 307 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : La gestion des eaux pluviales sur la commune de Monnaie est gérée par la commune. La saturation de l'exutoire récurrente de la Choisille, en amont de la ville de Monnaie constitue un dysfonctionnement notable ayant été signalé sur le réseau d'eau pluviale de la commune.
- ➔ Sources : Questionnaire préalable (2021) ; Schéma directeur des eaux pluviales (2018)

Gestion	Unité de gestion	Monnaie
Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
	Existence d'un zonage	-
	Existence du plan des réseaux	✓
	Existence d'un plan informatisé SIG	-
Extrait du Schéma directeur (2018)		
Les eaux pluviales des projets d'urbanisation future seront tamponnées. La limitation du ruissellement peut être envisagée sous la forme d'un traitement global consistant en la réalisation d'un bassin de rétention unique pour le sous bassin versant considéré (gestion collective). La mise en place de rétention sur ces zones d'aménagement futures permettra de ne pas perturber l'évacuation des eaux du réseau communal, après aménagement de certains tronçons.		
Généralités	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails ✓ <i>Saturation de l'exutoire récurrente de la Choisille, en amont de la ville de Monnaie (Atelier eau, 2022)</i>
	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
Principes d'évolutions	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Monnaie La gestion est délégué à la SAUR pour la production, le transfert et la distribution. Deux captages en activité sont présents sur la commune de Monnaie et l'alimentent.*
- ➔ Sources : RAD (2021) ; Questionnaire préalable (2021) ; Etude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (2019)

Généralités	Gestion	Unité de gestion Mode de gestion Compétences Déléguataire	Monnaie Délégation Production/ transfert/ distribution SAUR			
	Planification	Existence d'un schéma directeur Existence d'un schéma de distribution Existence d'un zonage Existence du plan des réseaux Existence d'un plan informatisé SIG	✓ ✓ ✓ ✓ -			
	Desserte	Commune desservie Nombre d'habitants desservis Nombre d'abonnés Dont non domestique Nombre d'habitations non raccordées	Monnaie 4 697 2 040 - -			
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune Taux de conformité des hydrants sur la commune	- -			
	Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement Nom du forage Localisation Type de masse d'eau exploitée Masse d'eau exploitée Captage de type prioritaire	Bourg Monnaie F1 - Bourg Monnaie Souterraine Cénomaniens	Lieu-dit : la Pièce de Fontenay F2 – Fontenay Monnaie Souterraine Cénomaniens	
Capacité de prélèvement		Arrêté de DUP Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP) Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE) Volume prélevé Capacité résiduelle de production en 2021	15/12/1997 1 000m ³ /jour - 181 630 m ³ -	07/11/1997 1 600m ³ /jour - 47 107 m ³ -		
Stockage et réseau		Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage Détail des ouvrages de stockage Capacité de stockage Longueur du réseau	3 Monnaie Réservoir Fontenay Bâche Monnaie Bâche 200 m ³ 500 m ³ 500 m ³ 78,7 km linéaire		
		Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	✓ Difficulté à atteindre les objectifs du SDAGE de diminution des prélèvements car augmentation de la population		
			Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120		

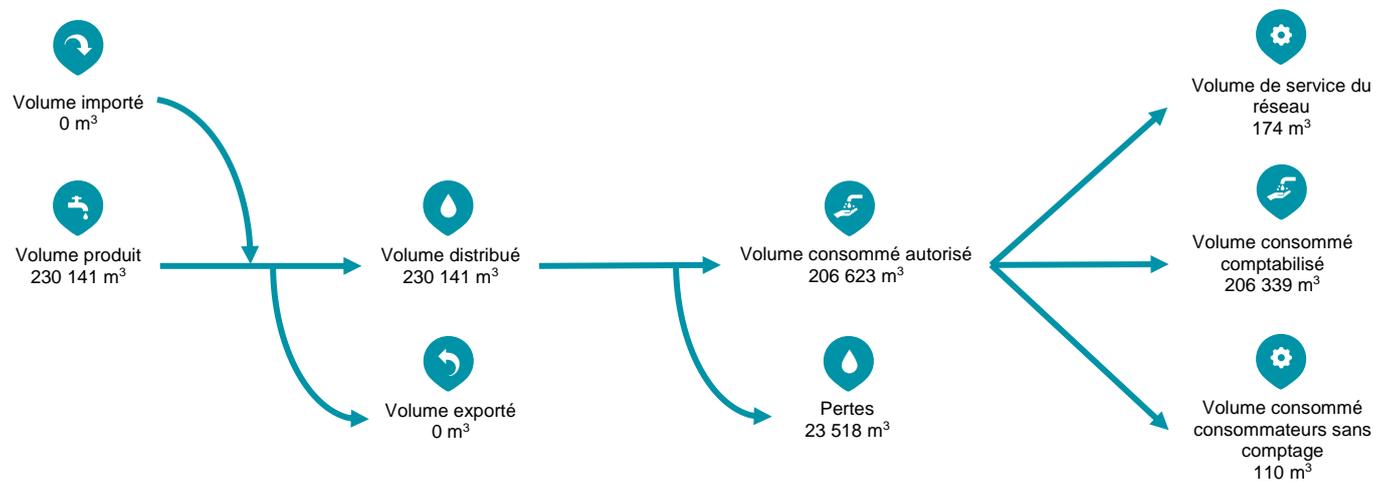


Indicateurs de fonctionnement sur les quatre communes

Rendement du réseau de distribution	
Indice linéaire de perte en réseaux	
Renouvellement des réseaux d'eau potable	
Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	94,1%

0 mètres linéaires sur l'année 2021

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

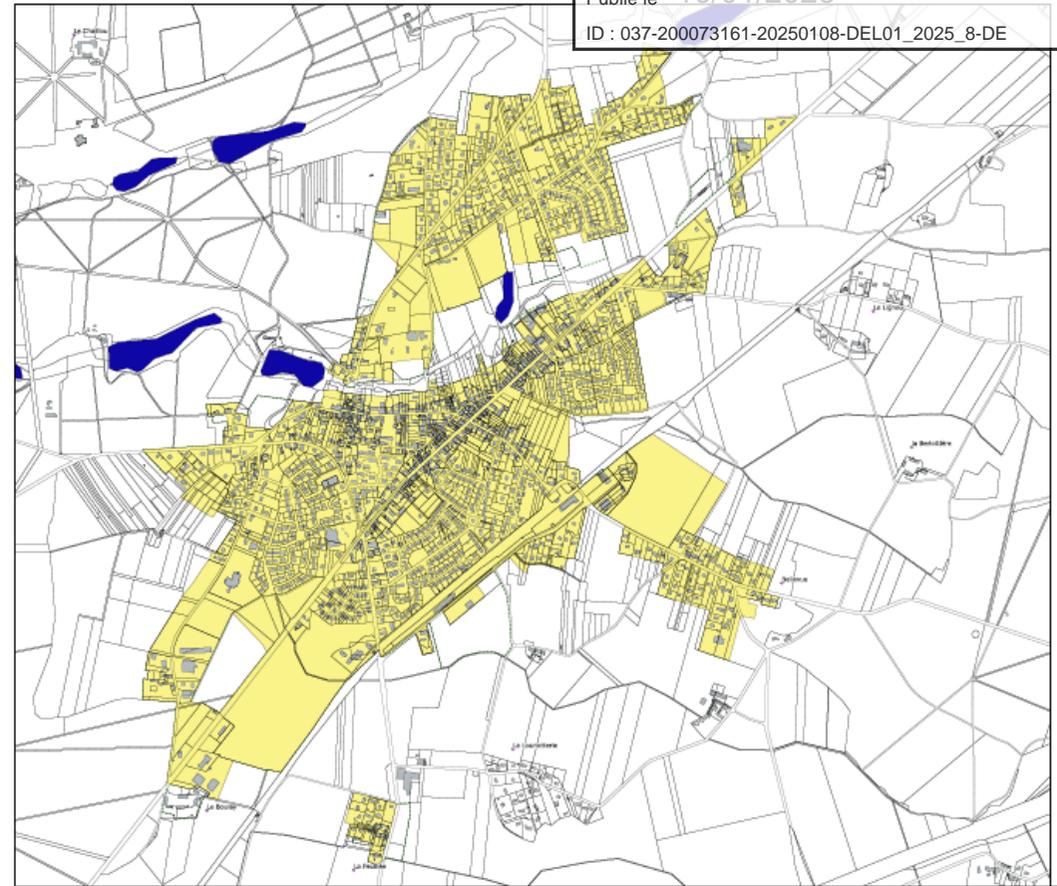
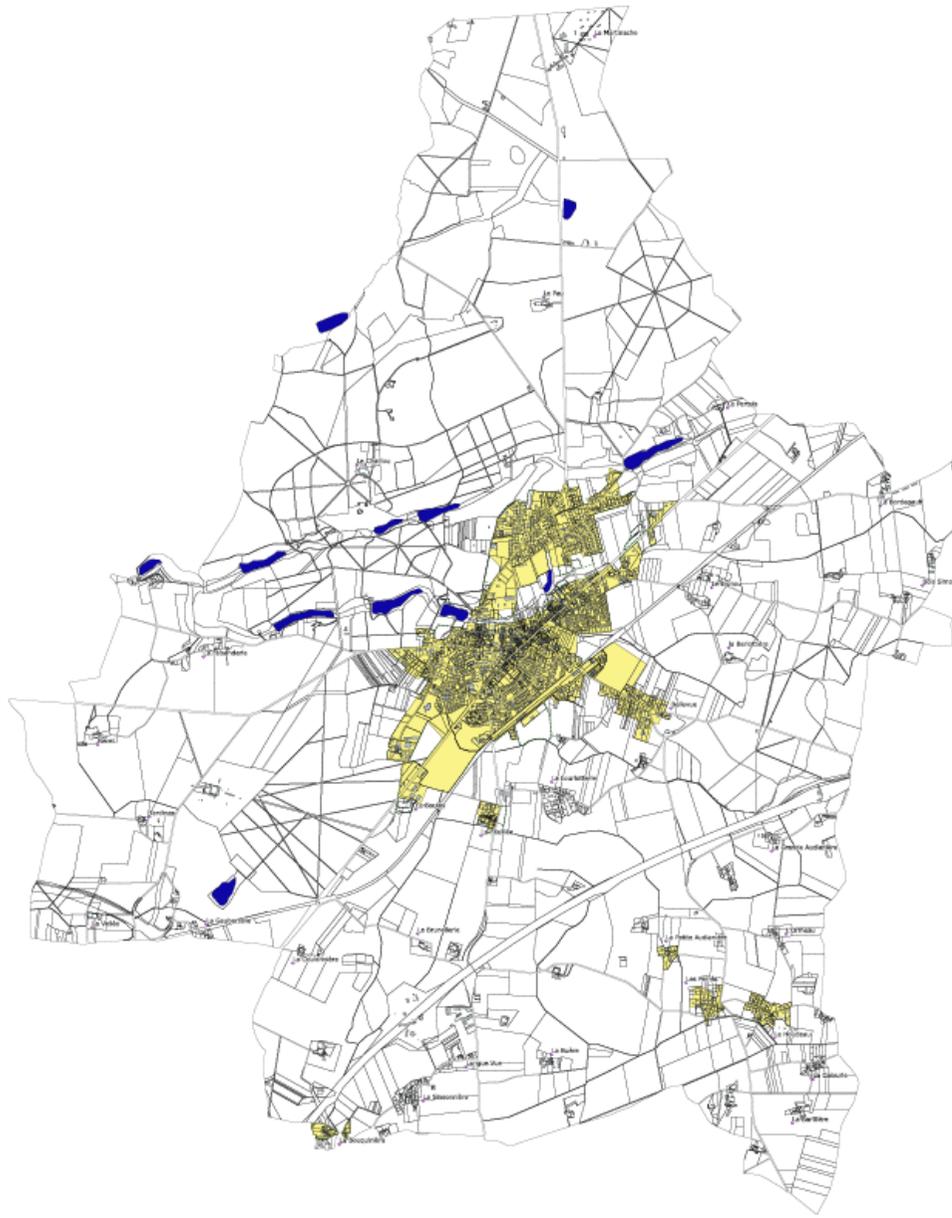
Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

➔ Sources : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV	
		Mode de gestion	Délégation	
		Déléguataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37	
	Production sur le territoire de la CCTEV		Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
			Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV		Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
			Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV		Nombre de déchetteries	2
			Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
			Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---



Echelle : 1/8 000°

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
 MONNAIE
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

CARTE DE DELIMITATION
 DU
 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Légende

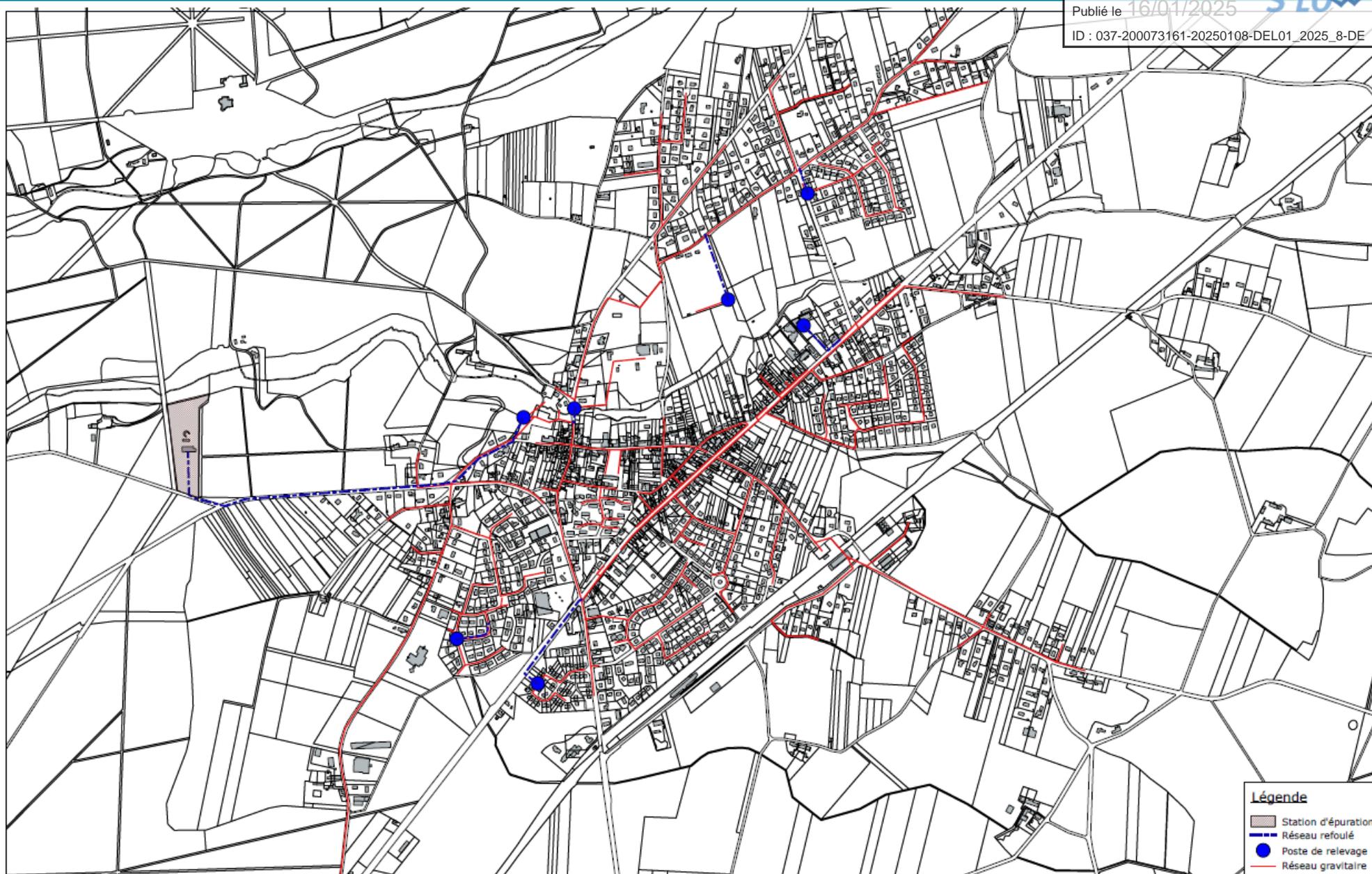
- Délimitation du zonage 2010
- Délimitation du zonage 2016
- Zonage non collectif

En l'absence de ce pictogramme, les zones relèvent de l'assainissement non collectif

Réalisation : Avril 2016

Echelle : 0 25 50 75 100
 1:8 000

MAIRIE D'OUSSANGE
 COMMUNE DE MONNAIE



Légende

- Station d'épuration
- Réseau refoulé
- Poste de relevage
- Réseau gravitaire

Maître d'ouvrage :
Commune de MONNAIE

Opération :

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Plan du réseau d'assainissement

Avril 2016

Echelle : 1:14 000





Département d'Indre et Loire

ville de Monnaie
INDRE & LOIRE

Schéma directeur des eaux pluviales

N	ESTRUCO	UR	Commune	PH
Seine	Code	Nom	Qualification	Utilisation

Etat des lieux de l'existant

Numéro de plan : 17NCL017

Date : 12/11/2018

Chef de projet : PFP

Destiné par : QH

Véifié par : PFP

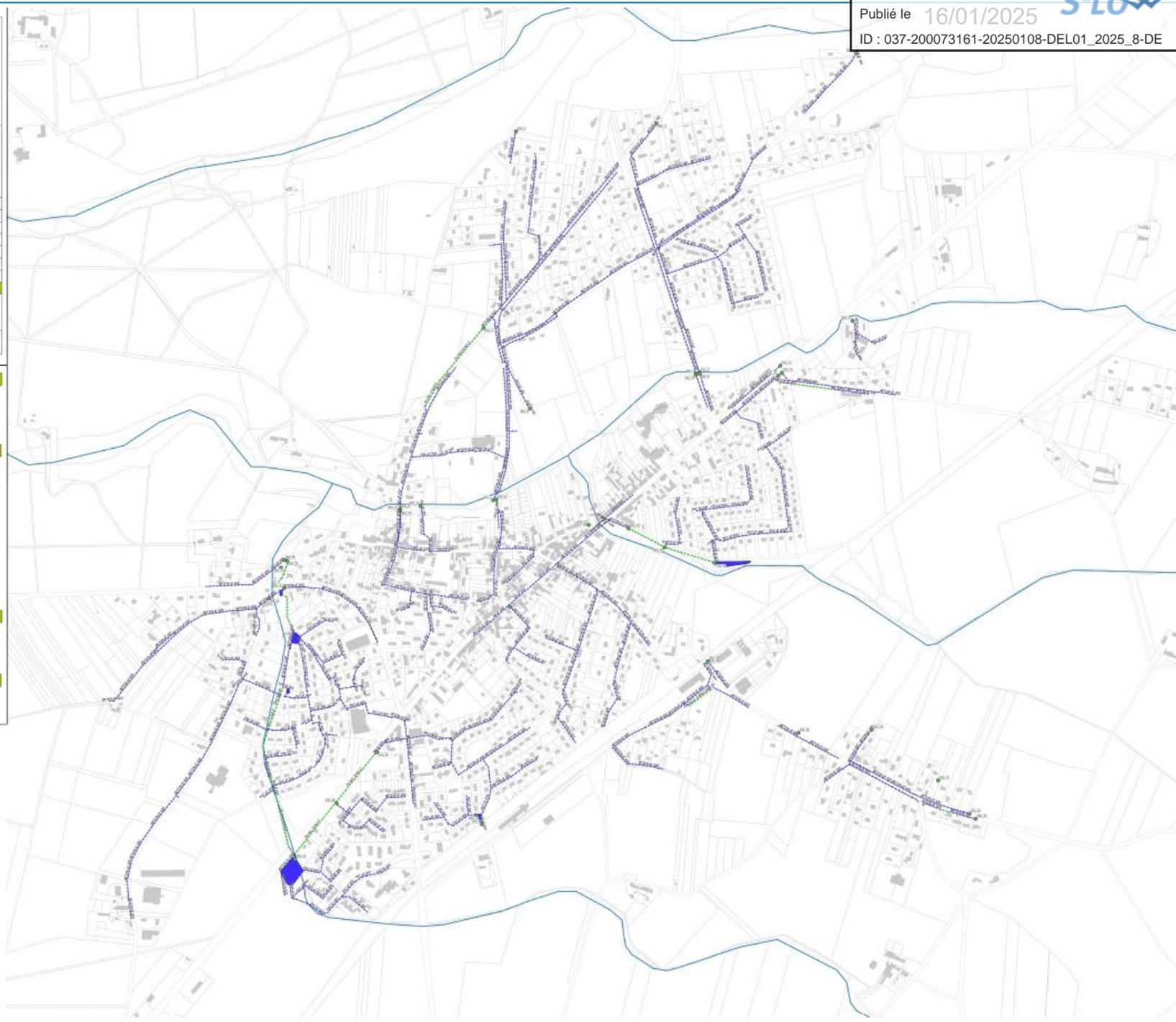
LEGENDE

Niveau plan	Ouvrages	Administratif
----- Crochets	● Piquet topog.	--- SDR
----- Dab	● Evacuat.	--- Parcelle
----- Pisé	■ Bassin de rétention	--- Cours d'eau

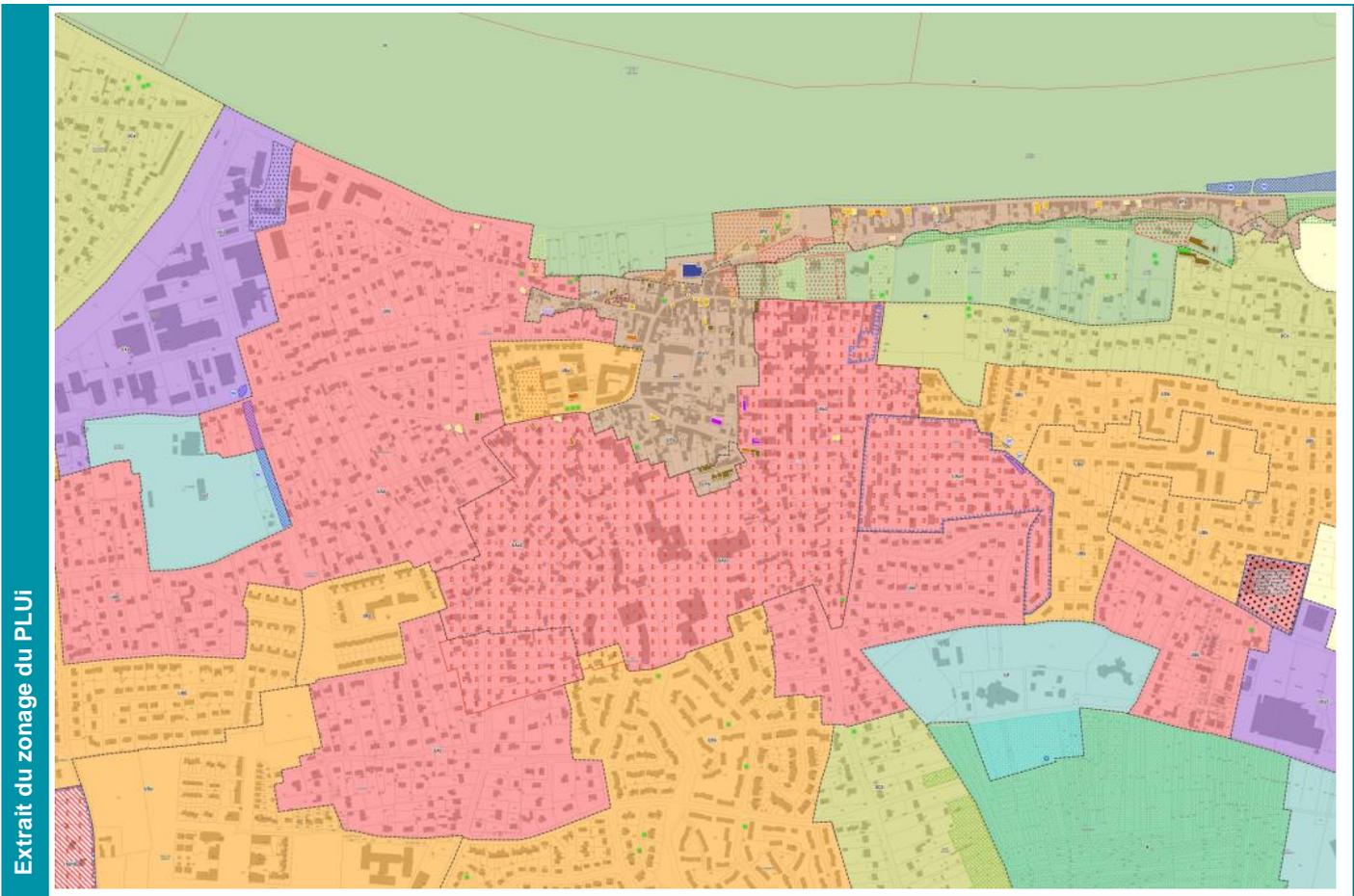


ORIENTATION DU PLAN

ECHELLE GRAPHIQUE



Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	10895
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 0,5%
	Logements	Nombre de logements en 2020	4975
		Dont résidences principales	4659
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	49
		Dont logements vacants	267



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Montlouis-sur-Loire est géré par la commune. La gestion est faite en régie. La commune possède un réseau de type séparatif, l'acheminement des eaux usées conduit à la station d'épuration communale « le Pas d'amont ».*

➔ Sources : RPQS 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)

Généralités	Gestion	Unité de gestion	Montlouis-sur-Loire
		Mode de gestion	Régie
		Compétences	collecte / transport / dépollution
		Délégataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	X
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	5 781
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2005)	74
	Adhésion au SPANC	✓	
	Taux de conformité ANC en 2022	22,9%	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	83,5 km de réseau
		Type de réseau	Séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	X
		Détails	Pas de dysfonctionnements notables signalés
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82/120
	Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	0,61 %	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	12,94 u / 100 km	
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Le Pas d'Amont
		Localisation	Montlouis-sur-Loire
		Année de mise en service	1996
		Commune raccordée	Montlouis-sur-Loire
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Dénitrification Déphosphatation Filtration à bande
		Point de rejet	Loire
		Production de boues	138 TMS/an
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	16 000 EH
		Charge maximale en entrée en 2021	9 650 EH
		Capacité résiduelle en 2021	6 330 EH
	Taux de capacité résiduelle en 2021	39,5%	
Dysfonctionnements signalés dans le RPQS de 2021	Existence de dysfonctionnements notables	✓	

Quelques non-conformités sont présentes sur le réseau, mais les volumes sont faibles et ne perturbent pas le fonctionnement du traitement.

	Détails	
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
	Conformité en performance en 2021	✗
Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	<p>« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. »</p> <p>Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ».</p> <p>De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».</p>
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 1 zone AU dont la programmation est de 450 logements. La capacité restante est de 6330 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par la commune de Montlouis-sur-Loire. Aucun dysfonctionnement notable n'a été signalé sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.
- ➔ Sources : *Extrait du dernier schéma directeur d'assainissement pluvial en date (2011)*

Gestion		Unité de gestion	Montlouis-sur-Loire
Planification		Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
Généralités	Extrait du Schéma directeur (2011) La Ville de MONTLOUIS-SUR-LOIRE abrite 10 000 habitants environ et couvre un territoire de près de 2 500 ha. Ce territoire est drainé en grande partie par le Filet, affluent du Cher, et, dans une moindre mesure, au Nord par la Loire, donc l'impact des ruissellements d'eaux pluviales peut engendrer une dégradation de la qualité de l'eau en l'absence de traitement ad-hoc..		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	× <i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

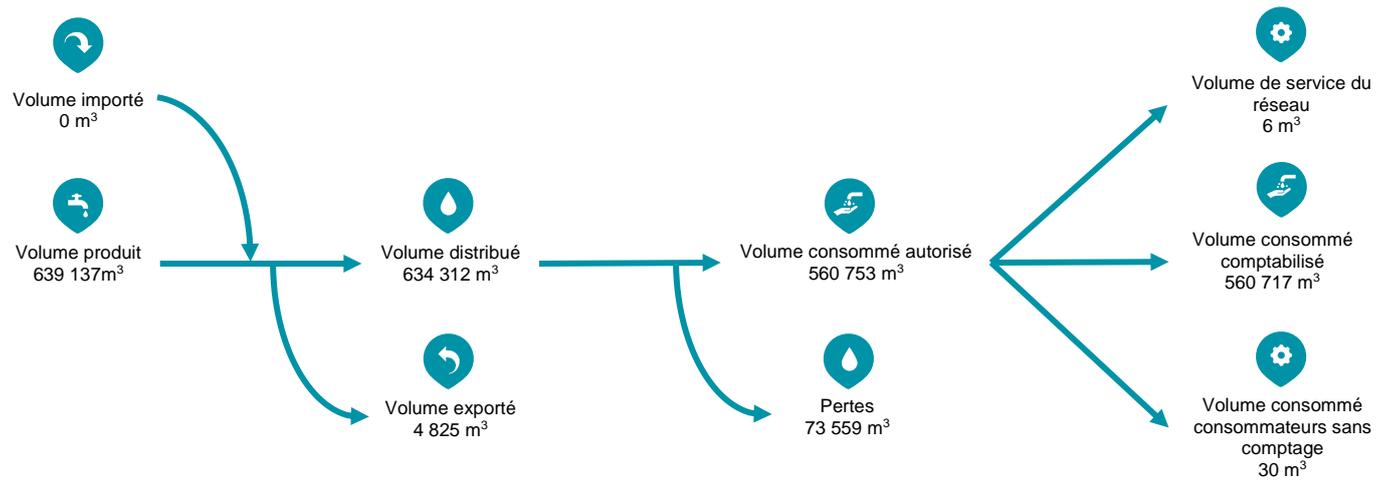
- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Montlouis-sur-Loire. La gestion est faite en régie. Six forages en activité sont présents sur la commune et l'alimentent.*
- ➔ Sources : *RPQS 2021, Extrait du dernier schéma directeur d'alimentation en eau potable en date (2018)*

Généralités	Gestion	Unité de gestion Mode de gestion Compétences Délégué	Montlouis-sur-Loire Régie Production/ transfert/ distribution -
	Planification	Existence d'un schéma directeur Existence d'un schéma de distribution Existence d'un zonage Existence du plan des réseaux Existence d'un plan informatisé SIG	✓ ✗ - ✓ -
	Extrait du Schéma directeur (2018) L'objectif de ce schéma directeur est d'atteindre un rythme de renouvellement proche de 1.6% à l'horizon 2030. Un rythme de 1.6% par an permettra de renouveler l'ensemble du patrimoine sur une période de 60 ans.		
	Desserte	Commune desservie Nombre d'habitants desservis Nombre d'abonnés Dont non domestique Nombre d'habitations non raccordées	Montlouis-sur-Loire 11 145 5 781 - -
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune d'après le dernier Schéma directeur d'alimentation en eau potable en date (2018) Taux de conformité des hydrants sur la commune d'après le dernier Schéma directeur d'alimentation en eau potable en date (2018)	185 100%

Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement Nom du forage Localisation Type de masse d'eau exploitée Masse d'eau exploitée Captage de type prioritaire	<i>Nappe alluviale de la Loire</i>					<i>La Gazellerie</i>
			<i>Puit 1</i>	<i>Puit 4</i>	<i>Puit 5</i>	<i>Puit 6</i>	<i>Puit 7</i>	<i>Puit 8</i>
			<i>Montlouis-sur-Loire</i>	<i>Montlouis-sur-Loire</i>	<i>Montlouis-sur-Loire</i>	<i>Montlouis-sur-Loire</i>	<i>Montlouis-sur-Loire</i>	<i>Montlouis-sur-Loire</i>
			<i>Souterraine</i>	<i>Souterraine</i>	<i>Souterraine</i>	<i>Souterraine</i>	<i>Souterraine</i>	<i>Souterraine</i>
			<i>Alluvions</i>	<i>Alluvions</i>	<i>Alluvions</i>	<i>Alluvions</i>	<i>Alluvions</i>	<i>Cénamonien</i>
			✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP) Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE) Volume prélevé Capacité résiduelle de production en 2021	21/09/1995 45 m3/h - 900 m3/j - 235 024 m³ -	21/09/1995 80 m3/h - 1 600 m3/j - 188 864 m³ -	21/09/1995 80 m3/h - 1 600 m3/j - 188 864 m³ -	21/09/1995 60 m3/h - 1 200 m3/j - 144 681 m³ -	21/09/1995 47 m3/h - 940 m3/j - 60 316 m³ -	21/09/1995 250 m3/h - 5 000 m3/j - 23 395 m³ -

Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage		
		Détail des ouvrages de stockage	Bâche semi-enterrée	Bondésir - Réservoir sur Tour
		Capacité de stockage	1200 m ³	1500 m ³
		Longueur du réseau	103,18 km	
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	X	
		Détails	Pas de dysfonctionnements notables signalés	
	Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	
	Rendement du réseau de distribution	88,49%		
	Indice linéaire de perte en réseaux	1,95 m ³ /jour/km		
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,65% du réseau sur l'année 2021		
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%		
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%		

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable sur la commune de Montlouis-sur-Loire sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m ³ , soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m ³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m ³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le 16/01/2025
ID : 037-200073161-20250108-DEL01_2025_8-DE

Défense incendie

-

GESTION DES DECHETS

➔ **Résumé des tableaux ci-dessous :** *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

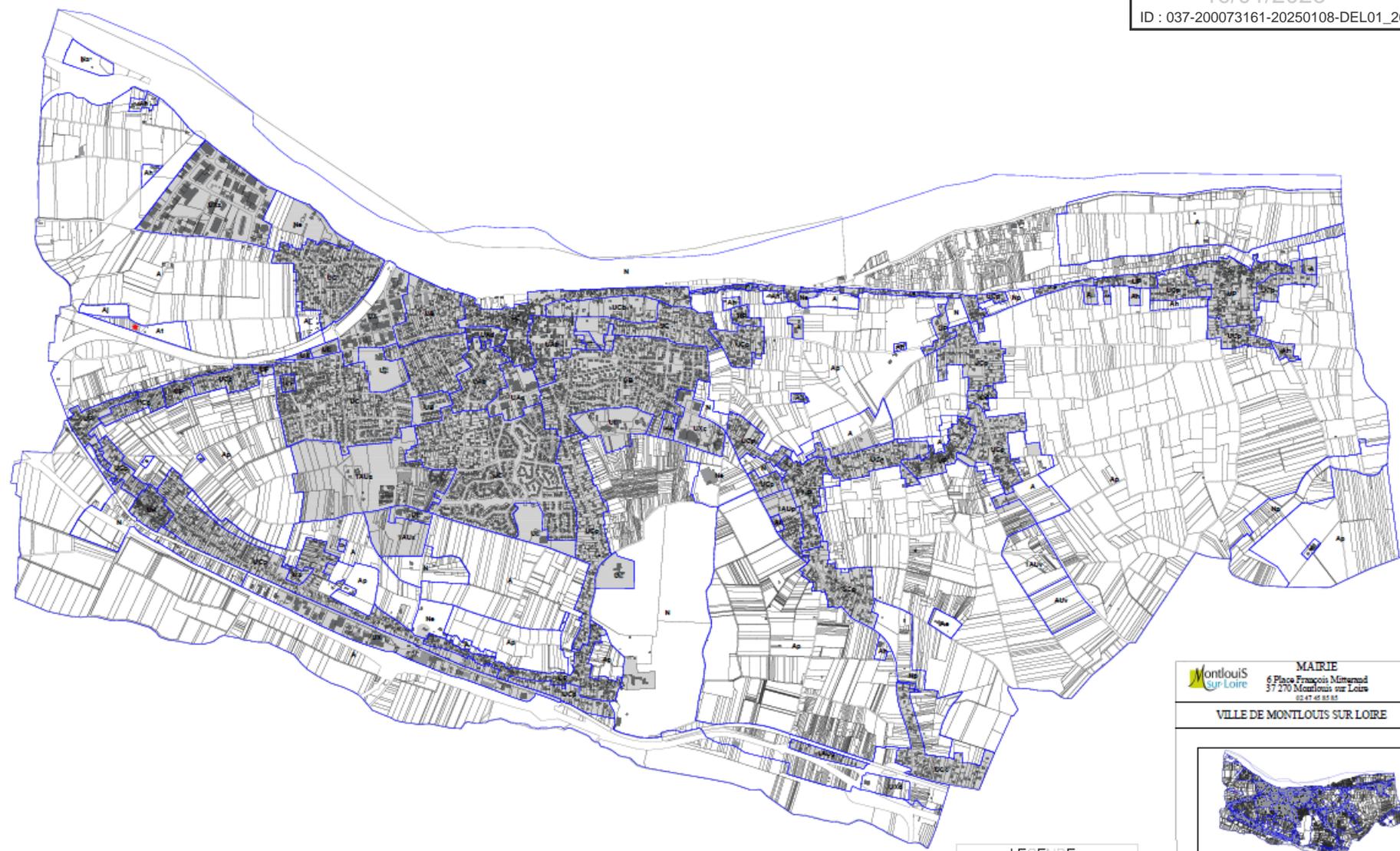
➔ **Sources :** *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Déléguataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---



Zonage et réseau d'assainissement des eaux usées



LEGENDE

- Données locales d'urbanisme
- Limites des zones du PLU
- 1 UE** Délimitation des zones du PLU
- Zonage d'assainissement
 - Assainissement collectif
 - Assainissement non collectif
 - Station d'épuration

Mairie
 6 Place François Mitterrand
 37 270 Montlouis sur Loire
 02 47 45 85 85

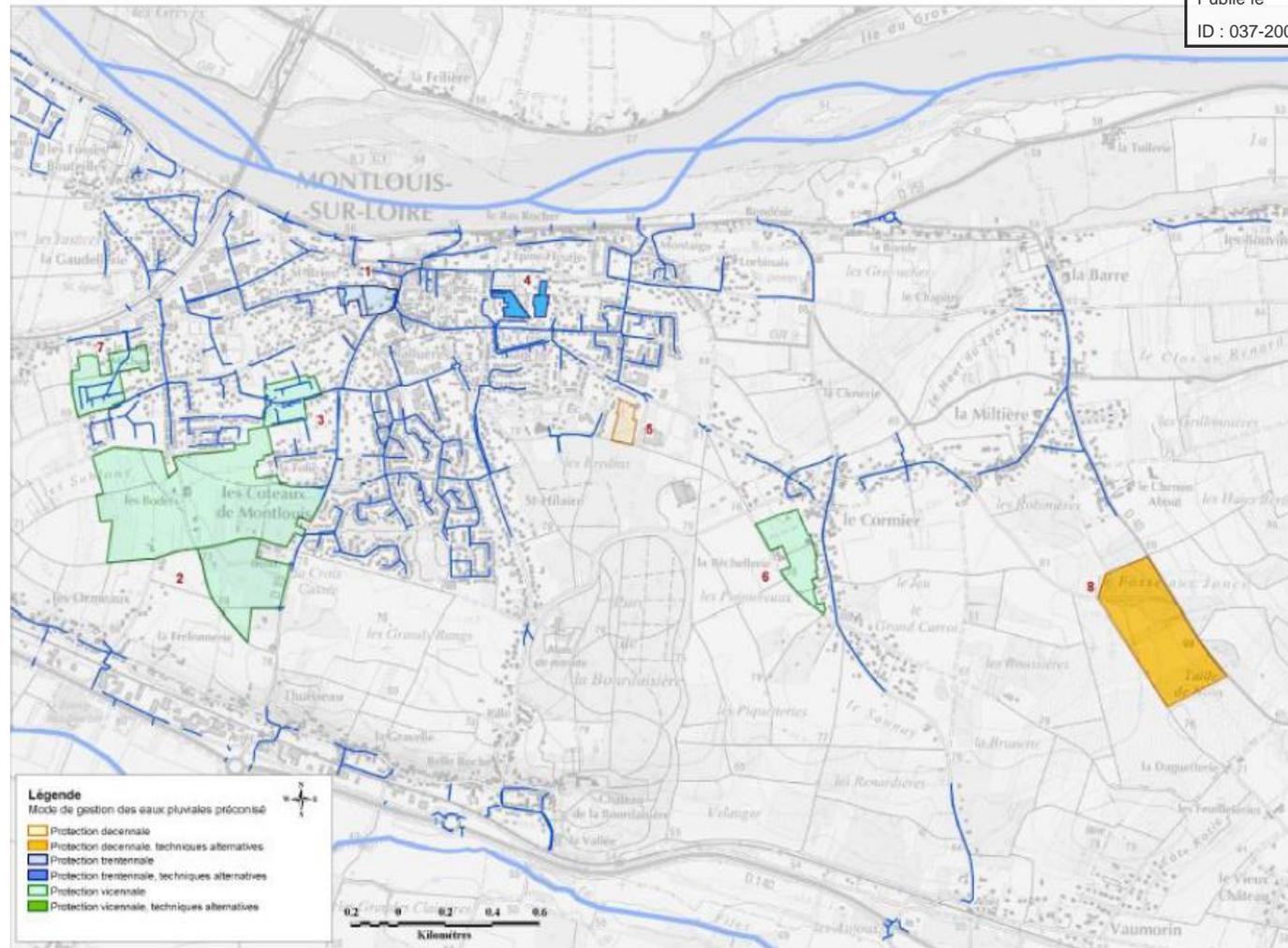
VILLE DE MONTLOUIS SUR LOIRE

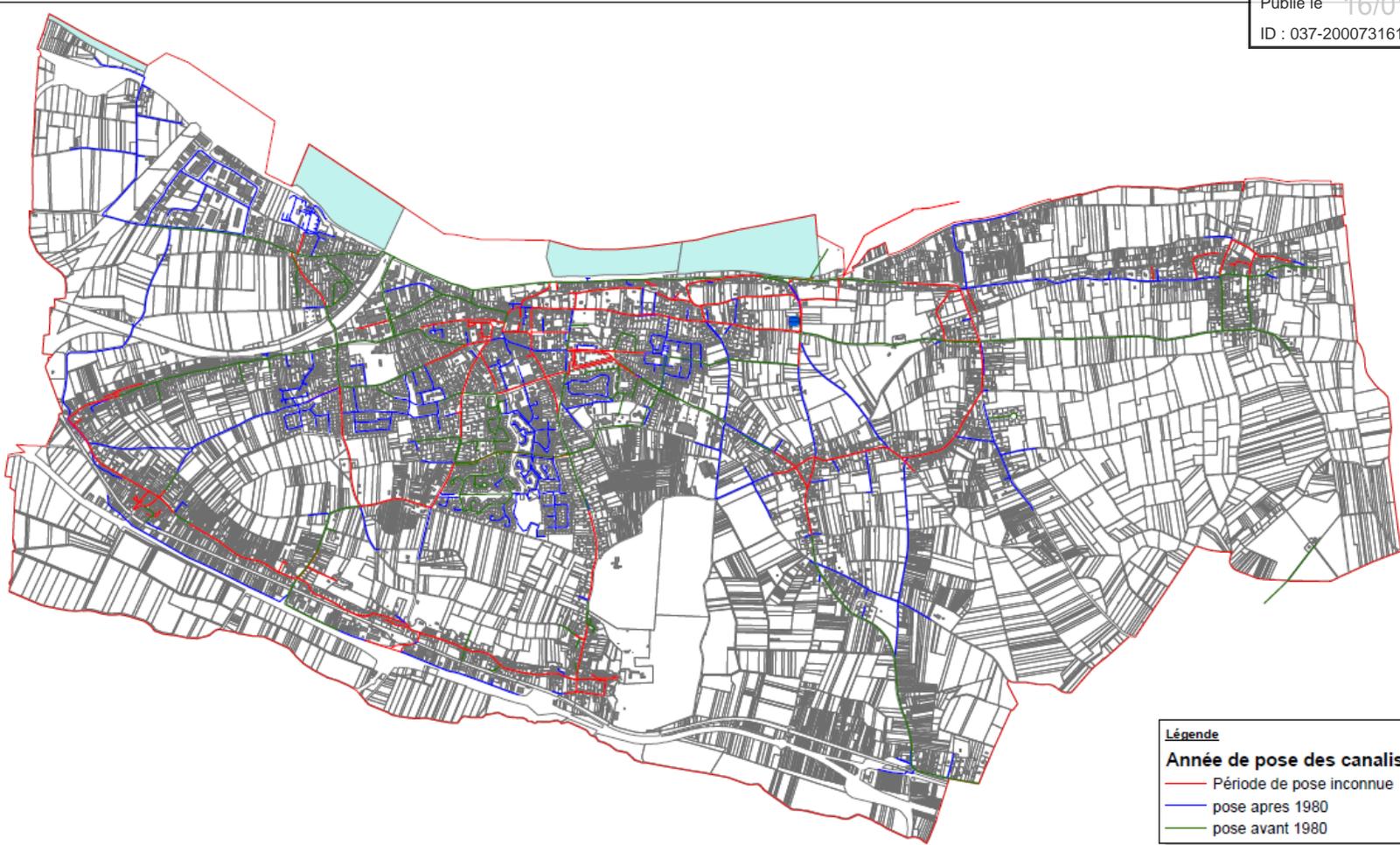
PLAN DE ZONAGE EU

Classe	Créé par	Modifié par	Validé par

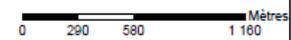
MODIF ZONAGE 2019	
VERSION	1750
DATE	2019/02/08
PRENOM COORDONATEUR	

Service d'Urbanisme de Montlouis sur Loire





Légende
Année de pose des canalisations
 — Période de pose inconnue
 — pose après 1980
 — pose avant 1980



Réseau d'eau potable

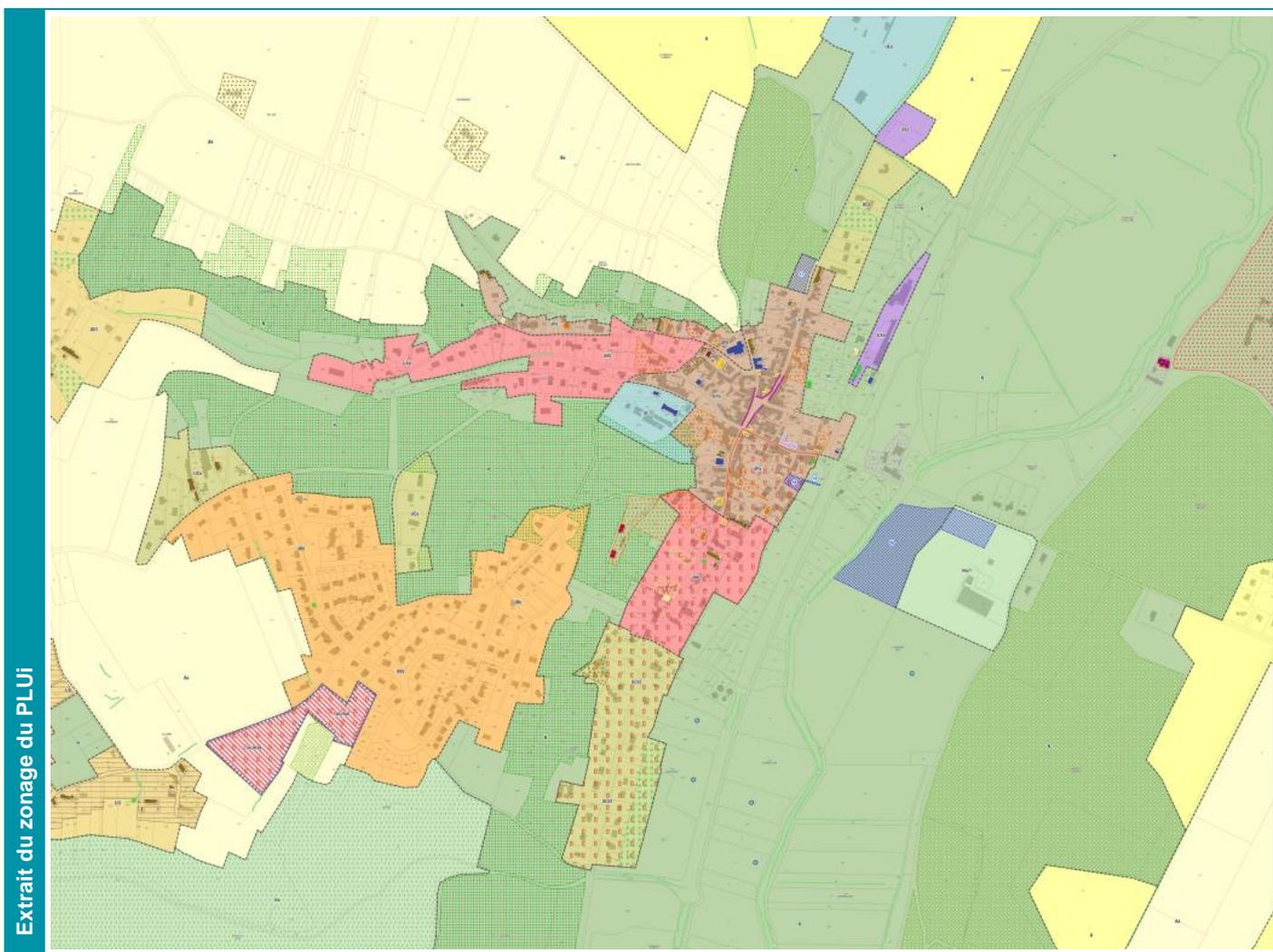


Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable
 de la commune de Montlouis sur Loire

Carte des années de pose

Réalisé par :	OLS
Date :	24/02/2015
Validé par :	SEC

Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	1755
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 1,2%
	Logements	Nombre de logements en 2020	790
		Dont résidences principales	693
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	43
		Dont logements vacants	53



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Reugny est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau est de type séparatif, il rejoint la station d'épuration Les Rouchères de la commune de Reugny.*
- ➔ Sources : *RAD 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Etude diagnostique du système d'assainissement (2020), schéma directeur assainissement (2024)*

	Gestion	Unité de gestion	Reugny
		Mode de gestion	Délégation
		Compétences	collecte / transport / dépollution
		Déléataire	Véolia
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	✓
Généralités	Extrait du schéma directeur d'assainissement (2024) La station d'épuration, qui présente une capacité organique recalculée de 1200 E.H. et une capacité hydraulique recalculée de 170 m3/j, est adaptée à la charge organique reçue mais fonctionne en surcharge hydraulique pour la moindre pluie. Une diminution du volume d'eaux claires parasites d'infiltration et de la surface active est nécessaire.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	471
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	277
		Adhésion au SPANC	✓
	Taux de conformité ANC en 2022	36,5 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	9 kilomètres de réseau
		Type de réseau	Séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	Quelques points noirs sur le réseau nécessitant des curages réguliers (RAD, 2019)
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30/120
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	0,00 %
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux		22,68 u / 100 km	
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Reugny, Les Rouchères
		Localisation	Reugny
		Année de mise en service	1986
		Communes raccordées	Reugny
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Stockage boues liquides
		Point de rejet	La Brenne
		Production de boues	0 TMS/an
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	1 350 EH
		Charge maximale en entrée en 2021	0 EH
		Capacité résiduelle en 2021	1350 EH

	Taux de capacité résiduelle en 2021	
Principes d'évolutions retenus	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails <i>Gestion des boues, capacité de stockage des boues quasiment atteinte, nécessité de mettre en place un nouveau plan d'épandage (RAD, 2019 ; Atelier eau, 2022)</i>
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021 Conformité en performance en 2021
	Zonage d'assainissement des eaux usées	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».
	Stations d'épuration	Le projet de PLUi prévoit 1 zone AU dont la programmation est comprise entre 30 et 35 logements. La station d'épuration est adaptée aux charges organiques attendues à moyen et long terme mais sera en surcharge hydraulique. Une diminution du volume d'eaux claires parasites d'infiltration et de la surface active est nécessaire.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Reugny est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau est de type séparatif, il rejoint la station d'épuration Les Rouchères de la commune de Reugny. La commune n'est pas dotée d'un schéma directeur des eaux pluviales.*
- Sources : *Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Etude diagnostique du système d'assainissement (2020), schéma directeur assainissement (2024)*

Gestion	Unité de gestion	Reugny
Planification	Existence d'un schéma directeur	-
	Existence d'un zonage	-
	Existence du plan des réseaux	-
	Existence d'un plan informatisé SIG	-
Extrait du Schéma directeur d'assainissement (2024)		
Il est proposé au maître d'ouvrage de privilégier la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et de réaménagement. La gestion intégrée s'applique également dans le cas de réseaux unitaires ; il est ainsi recommandé d'étudier, en premier lieu, la déconnexion des eaux pluviales de voirie avant d'envisager la mise en séparatif par construction d'un nouveau collecteur.		
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

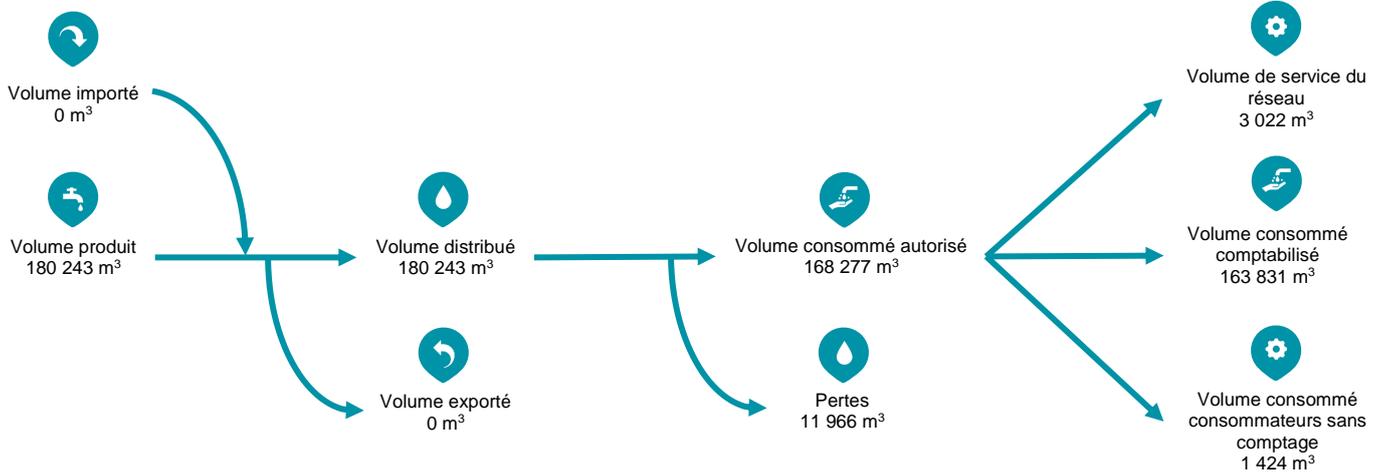
➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Reugny. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Deux forages en activité sont présents sur la commune et l'alimentent.*

➔ Sources : RAD 2021, DUP des forages F1 et F2 de « Touchareau » (1998)

Généralités	Gestion	Unité de gestion	Reugny	
		Mode de gestion	Délégation	
		Compétences	Production/ transfert/ distribution	
		Délégataire	Véolia	
	Planification	Existence d'un schéma directeur	X	
		Existence d'un schéma de distribution	En cours de réalisation	
	Existence d'un zonage	-		
	Existence du plan des réseaux	✓		
	Existence d'un plan informatisé SIG	✓		
Desserte	Desserte	Commune desservies	Reugny	
		Nombre d'habitants desservis (Reugny)	1 741	
		Nombre d'abonnés (Reugny)	829	
		Dont non domestique	-	
		Nombre d'habitations non raccordées	-	
Défense incendie	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-	
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-	
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	La Touchareau	
		Nom du forage	forage 1	forage 2
		Localisation	Reugny	Reugny
		Type de masse d'eau exploitée	Souterraine	Souterraine
		Masse d'eau exploitée	Séno-turonien	Séno-turonien
		Captage de type prioritaire	X	X
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	26/08/1998	26/08/1998
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	320 m ³ / jour	440 m ³ / jour
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-
		Volume prélevé	96 844 m ³	
	Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	
Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	2	
		Détail des ouvrages de stockage	La Touchareau - réservoir	Le Melotin - bâche
		Capacité de stockage	300 m ³	10 m ³
		Longueur du réseau	91 km	
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓	
	Détails	Sécurisation de l'approvisionnement : pas d'interconnexion existante actuellement		
Indicateurs de fonctionnement sur les communes de Reugny ; Chançay et Nazelle Negron	Indicateurs de fonctionnement sur les communes de Reugny ; Chançay et Nazelle Negron	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	
		Rendement du réseau de distribution	93,4 %	

Indice linéaire de perte en réseaux	
Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,92% du réseau
Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des trois communes sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ **Résumé des tableaux ci-dessous :** *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

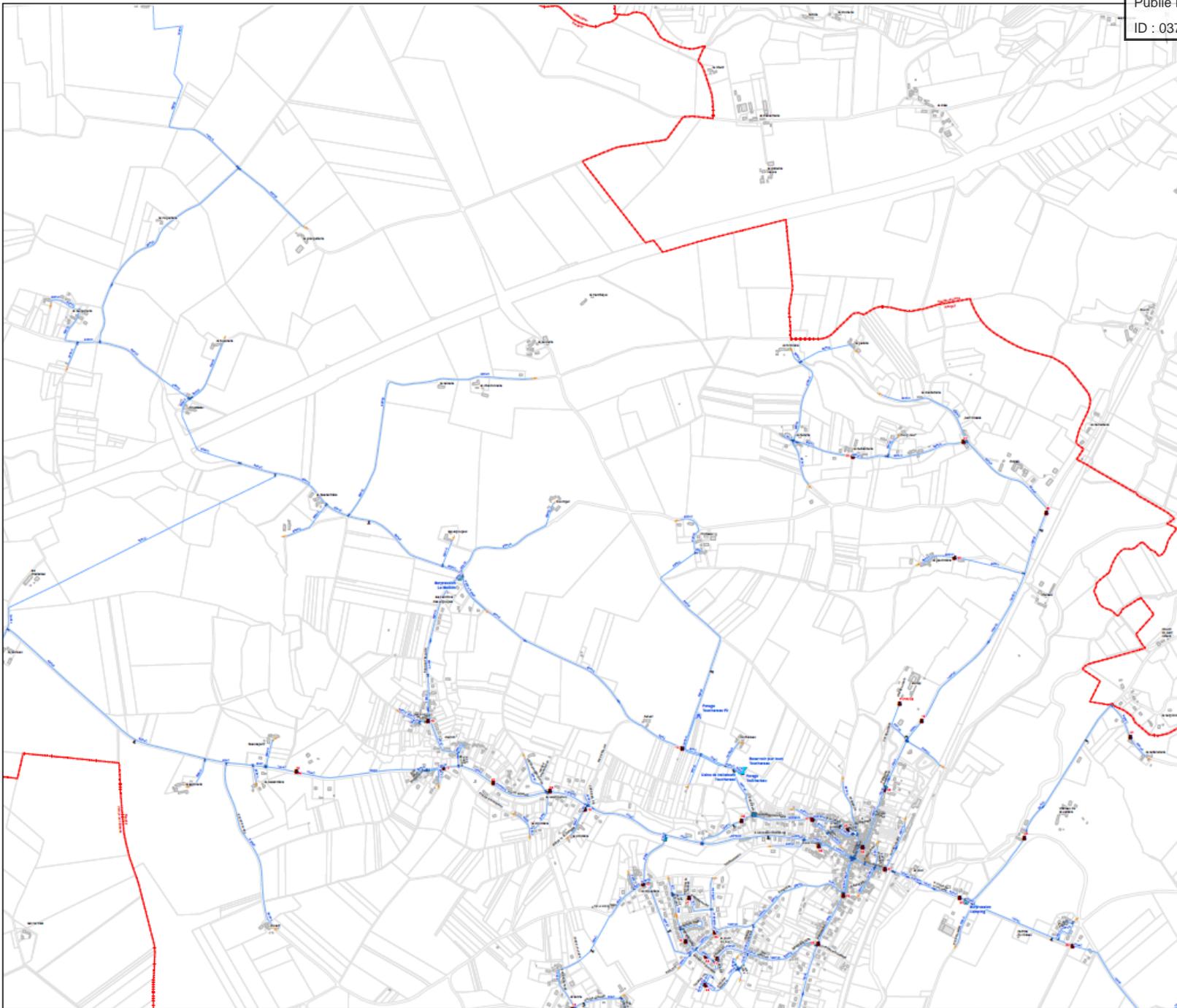
➔ **Sources :** *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Déléguataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---



- LEGENDE**
- Ouvrages**
- Poste de relèvement
 - Station d'épuration
- Canalisations**
- Eau usées, Gravitaires
 - Eau usées, Refoulement
- Branchements**
- Eau usées
- Limites communales



VEOLIA

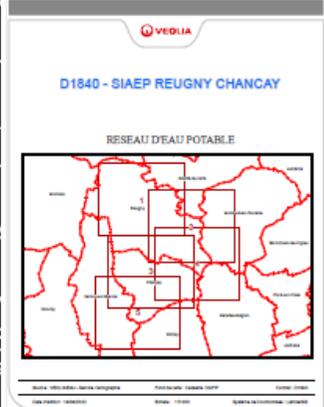
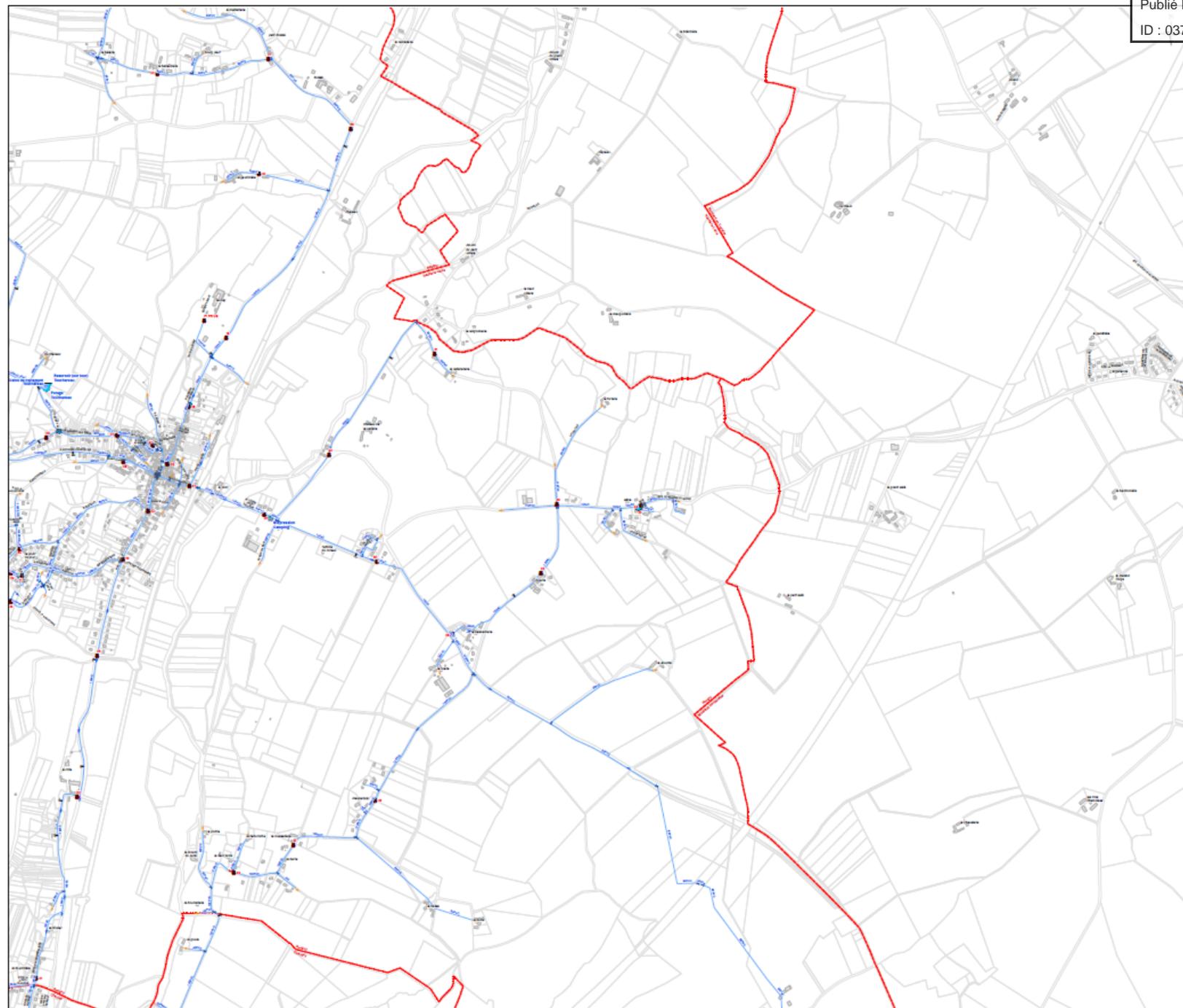
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY

RESEAU D'EAU POTABLE

Échelle : 1:10000

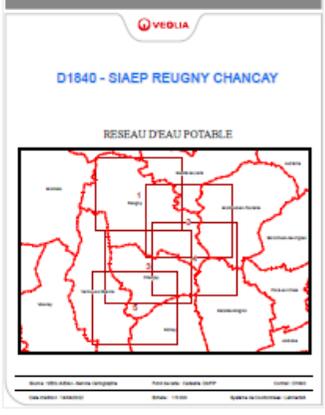
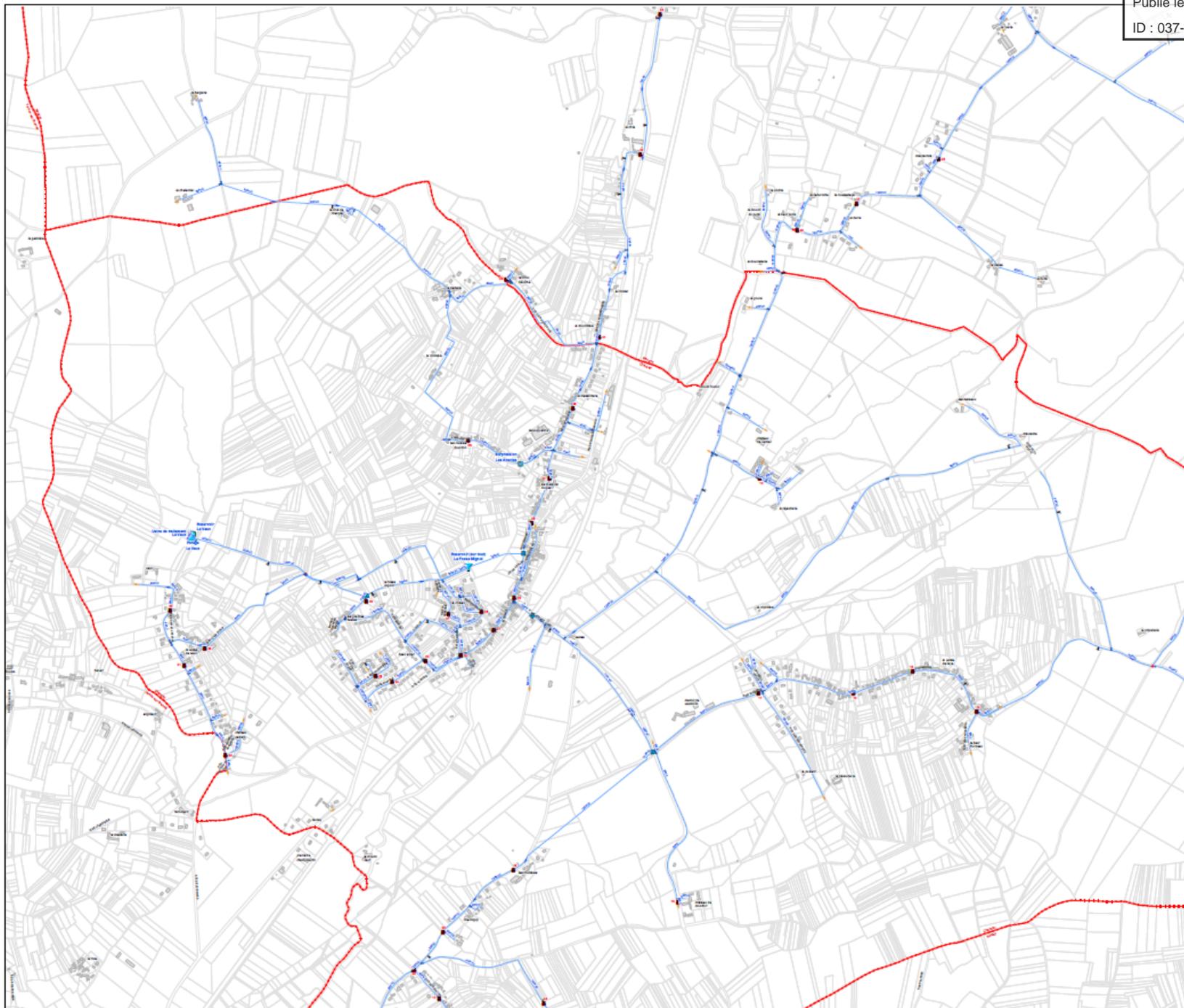
LEGENDE

- Ouvrage**
- Forage
- Surpression
- Usine de traitement
- Réservoir**
- Réservoir (à tour)
- Hydrant**
- Poteau incendie
- Équipement spécifique**
- Clapet
- Purgé
- Ventouse
- Vidange
- Débitmètre
- Vanne**
- Ouverte
- Fermée
- Canalisation
- Limite communale



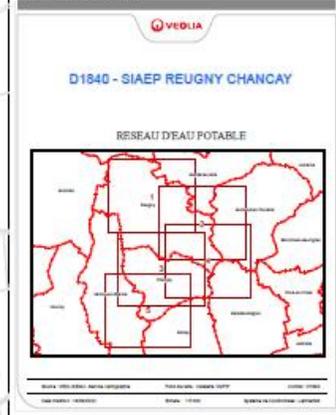
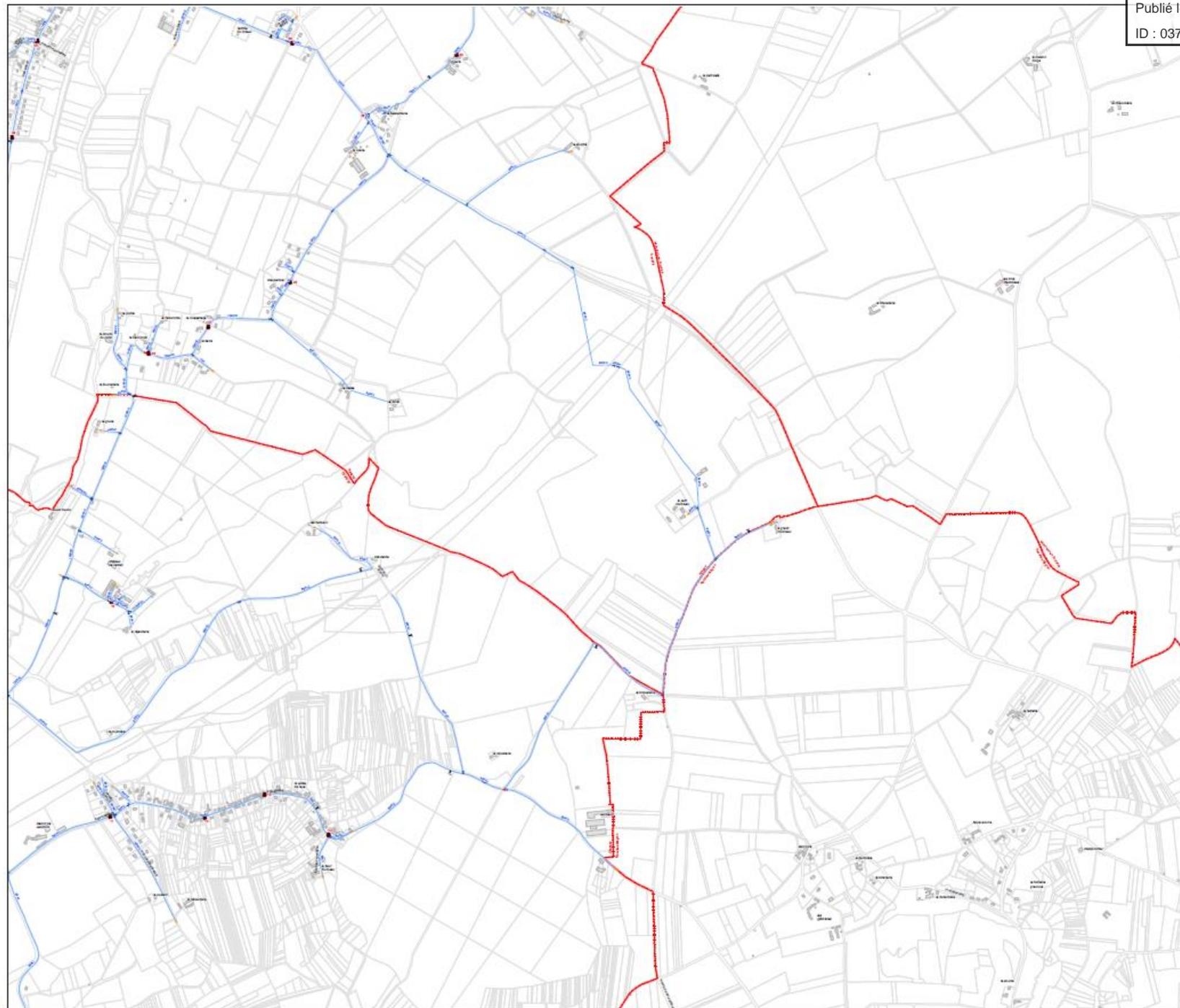
LEGENDE

- Courage**
 - Forage
 - Surpression
 - Usine de traitement
- Réservoir**
 - Réservoir (sur tour)
- Hydrant**
 - Dache incendie
 - Poteau incendie
- Équipement spécifique**
 - Clapet
 - Purge
 - Ventouse
 - Vilange
 - Détendeur
- Vanne**
 - Quarte
 - Pernée
- Canalisation
- Limite communale

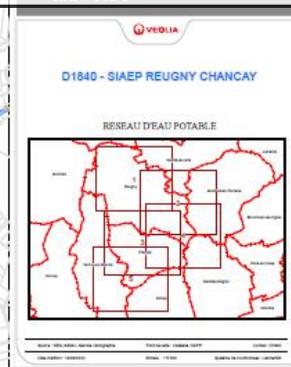
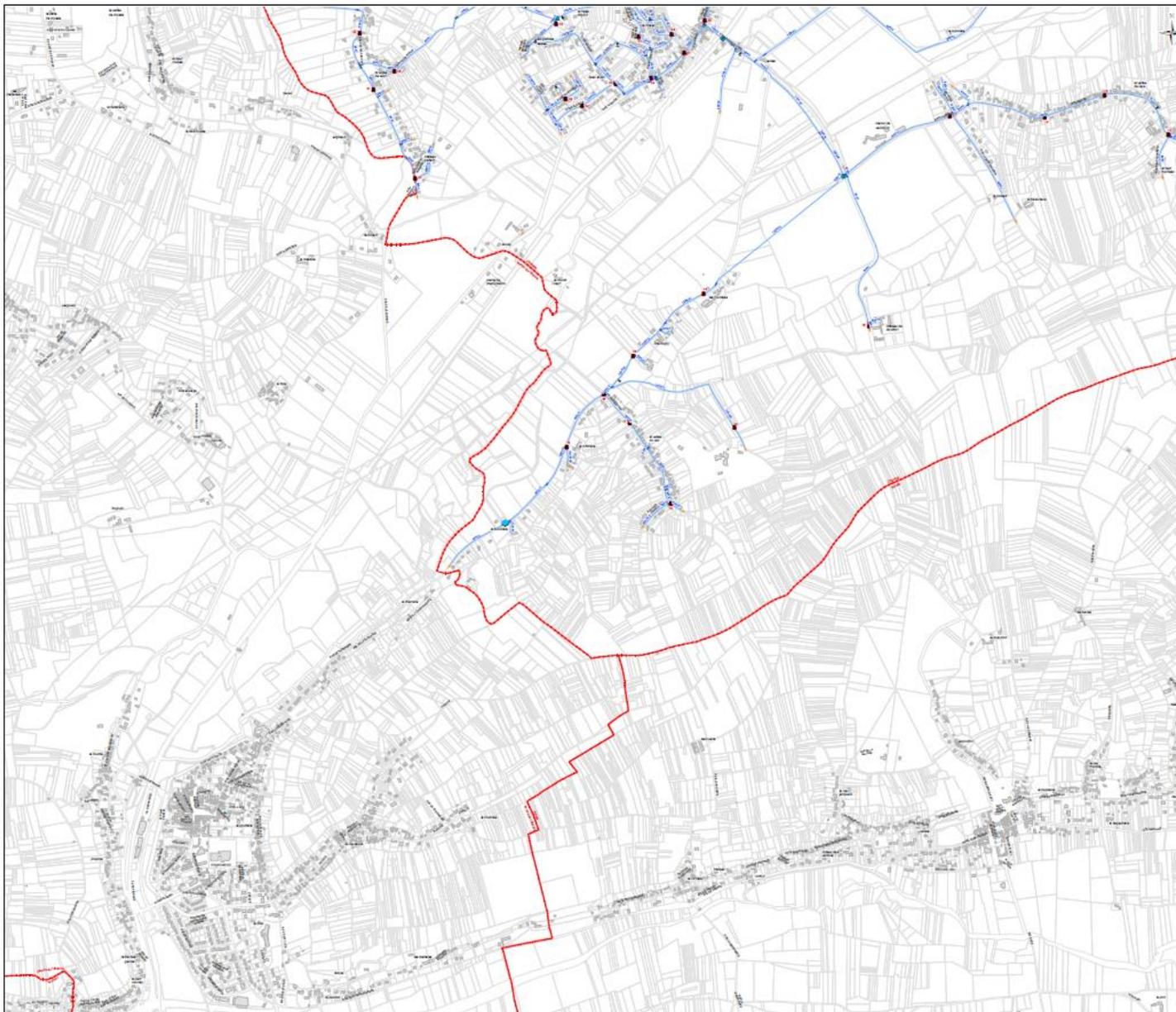


LEGENDE

- Ouvrage**
 - ▲ Forage
 - Surpression
 - ▬ Usine de traitement
- Reservoir**
 - Reservoir
 - ⊕ Reservoir (sur tour)
- Hydrant**
 - Poteau incendie
- Equipement Spécifique**
 - Clapet
 - Ventouse
 - ▬ Vidange
 - Débitmètre
- Vanne**
 - Ouverte
 - Fermée
- Canalisation
- ▭ Limite communale

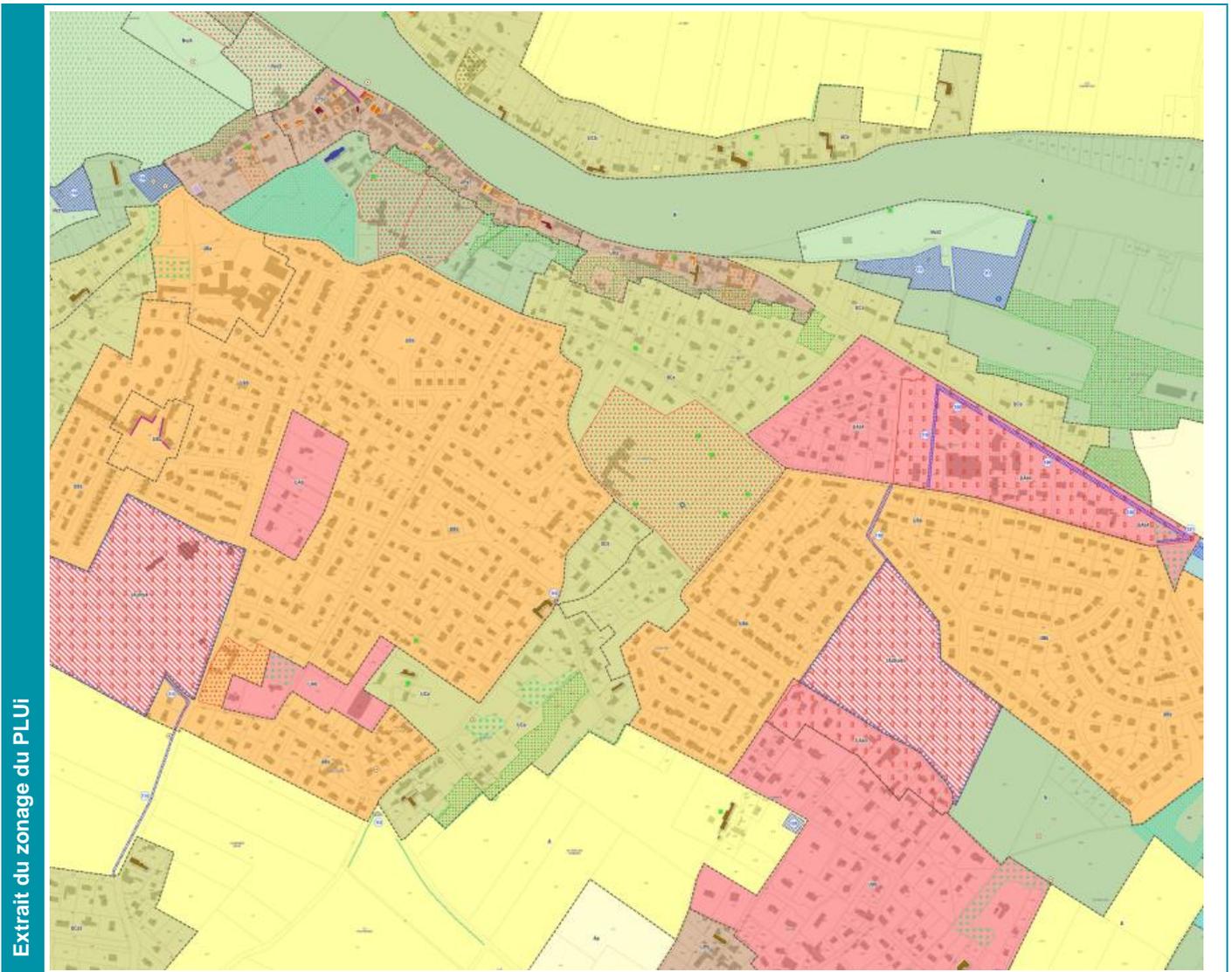


- LEGENDE**
- Hydrant
 - Poteau incendie
 - Equipement Spécifique
 - Purga
 - Ventouse
 - ⊥ Vidange
 - Vanne
 - Ouverte
 - Fermée
 - Canalisation
 - ▭ Limite communale



- LEGENDE**
- Hydrant
 - Bac à incendie
 - Puits à incendie
 - Equipement spécifique
 - Purge
 - Ventouse
 - Vidange
 - Cabine
 - Vanne
 - Quarte
 - Canalisation
 - Limite communale

Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	4590
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 0,8%
	Logements	Nombre de logements en 2020	1860
		Dont résidences principales	1753
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	38
		Dont logements vacants	69



➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *Cher est gérée par le syndicat intercommunal adduction eau potable et assainissement Azay-sur-Cher / Véretz. La gestion est déléguée à Veolia. Le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration de la commune.*

➔ Sources : *Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)*

Généralités	Gestion	Unité de gestion Mode de gestion Compétences Déléguataire	SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Véretz Délégation collecte / transport / dépollution Veolia
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
Existence d'un plan informatisé SIG		-	
Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	2 994	
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2007)	67
		Adhésion au SPANC	✓
	Taux de conformité ANC en 2022	61,2 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	60,77 km
		Type de réseau	Unitaire / séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	✓ <i>Collecte d'eaux parasites de pluie lors d'évènement pluvieux, mais également d'eau de nappes (RAD, 2018) Quelques points noirs sur le réseau nécessitant des currages réguliers (RAD, 2018) Difficultés ponctuelles liées aux terrains argileux limitant les capacités d'infiltration et entraînant des eaux parasitaires dans les réseaux destinés à l'eau usée (Atelier eau, 2022) Entrée d'eau claire dans les canalisations du réseau lorsque le Cher est en charge (Atelier eau, 2022)</i>
Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30/120	
	Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-	
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Véretz, Beauregard
		Localisation	Véretz
		Année de mise en service	2009
		Communes raccordées	Azay-sur-Cher, Véretz
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée, table d'égouttage
		Point de rejet	Le Cher
	Production de boues	140 TMS/an	
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	10 000 EH	
	Charge maximale en entrée en 2021	5 859 EH	

	Capacité résiduelle en 2021 Taux de capacité résiduelle en 2021	
Principes d'évolutions retenus	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails
		×
		<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021 Conformité en performance en 2021
		✓ ✓
	Zonage d'assainissement des eaux usées	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».
	Stations d'épuration	Le projet de PLUi prévoit 2 zones AU dont la programmation est comprise entre 135 et 185 logements. La capacité restante est 4 141 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement d'Azay-sur-Cher / Véretz. Des débordements lors d'orages ont été signalés sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.
- Sources : *Dernier schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (2019)*

Gestion	Unité de gestion	Véretz	
Planification	Existence d'un schéma directeur	✓	
	Existence d'un zonage	✓	
	Existence du plan des réseaux	✓	
	Existence d'un plan informatisé SIG	-	
Extrait du dernier Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire des communes d'Azay-sur-Cher et de Véretz (2019)			
« Une augmentation et une densification de l'habitat aura obligatoirement pour conséquence une augmentation des surfaces imperméabilisées, ainsi qu'une augmentation des volumes d'eaux pluviales à collecter. Par conséquent, il convient d'étudier l'impact du développement de ces zones ou des parcelles constructibles sur le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales, afin d'établir des préconisations spécifiques et adaptées à tout futur projet d'aménagement. »			
Généralités	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	✓ <i>Débordement lors d'orages</i>
	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
Principes d'évolutions	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est également gérée par le SIAEPA Azay-sur-Cher – Véretz. Un captage constitué de trois forages en activité est présent sur la commune d'Azay-sur-Cher, et alimente les deux communes du syndicat. La gestion est déléguée à Véolia.*

➔ Sources : *RAD 2021, Etude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2022)*

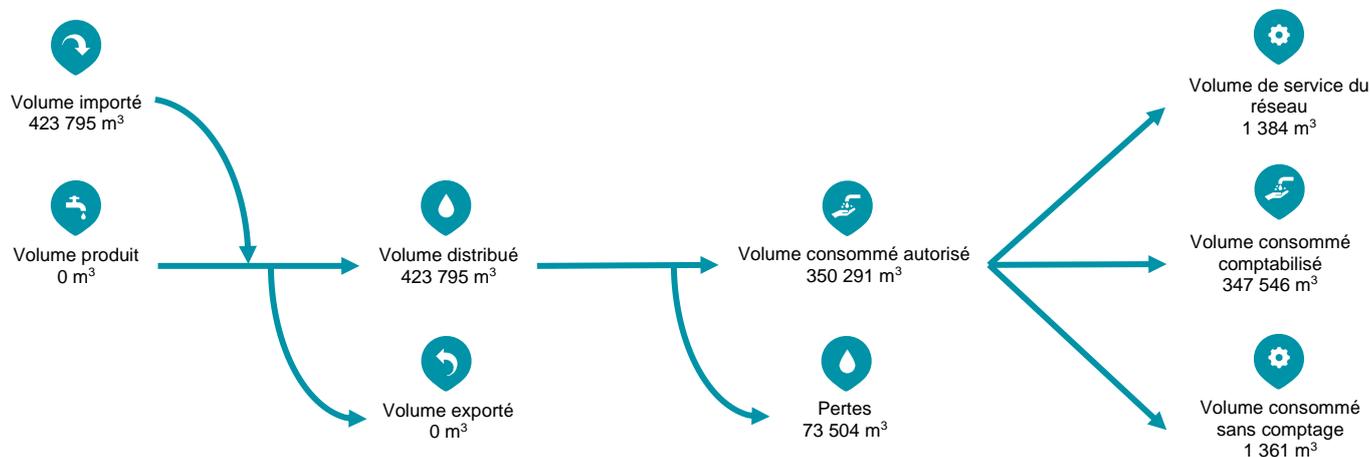
Généralités	Gestion	Unité de gestion	Véretz		
		Mode de gestion	Délégation		
		Compétences	Production/ transfert/ distribution		
		Déléguataire	Véolia		
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓		
	Existence d'un schéma de distribution	✓			
	Existence d'un zonage	✓			
	Existence du plan des réseaux	✓			
	Existence d'un plan informatisé SIG	-			
Généralités	Desserte	Commune desservies	Azay sur Cher, Véretz		
		Nombre d'habitants desservis (Véretz)	4 630		
		Nombre d'abonnés (Véretz)	1 951		
		Dont non domestique	-		
		Nombre d'habitations non raccordées	-		
Généralités	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-		
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-		
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	Duvelerie	Duvelerie	Duvelerie
		Nom du forage	F1	F3	F4
		Localisation	Azay-sur-Cher	Azay-sur-Cher	Azay-sur-Cher
		Type de masse d'eau exploitée	Souterraine	Souterraine	Souterraine
		Masse d'eau exploitée	Cénomaniens	Turonien	Turonien
		Captage de type prioritaire	×	×	×
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	09/10/2022	09/10/2022	28/01/2019
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	90 m ³ /h	20 m ³ /h	40 m ³ /h.
		Volume prélevé	300 485 m ³	54 344 m ³	72 260 m ³
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	-
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	1		
		Détail des ouvrages de stockage	La Bourderie - réservoir		
		Capacité de stockage	1 000 m ³		
		Longueur du réseau	126 km de réseau sur les communes de Veretz et Azay-sur-Cher		
Stockage et réseau	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓		
		Détails	<p>Qualité de l'eau distribuée en bout de réseaux : présence de composés, dureté</p> <p>Pas de rechargement de nappe au niveau communale car absence de remontées géologiques, précaution à prendre quant aux prélèvements dans la nappe du Cénomaniens</p>		
Stockage et réseau	Indicateurs de fonctionnement sur les communes de	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80		
		Rendement du réseau de distribution	80		

Veretz et Azay-sur-Cher

Indice linéaire de perte en réseaux
 Renouvellement des réseaux d'eau potable
 Conformité microbiologique de l'eau du robinet
 Conformité physico-chimique de l'eau du robinet

1,97 m³/jour/km
 805 mètres linéaires
 100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune de Veretz sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m ³ , soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m ³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m ³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

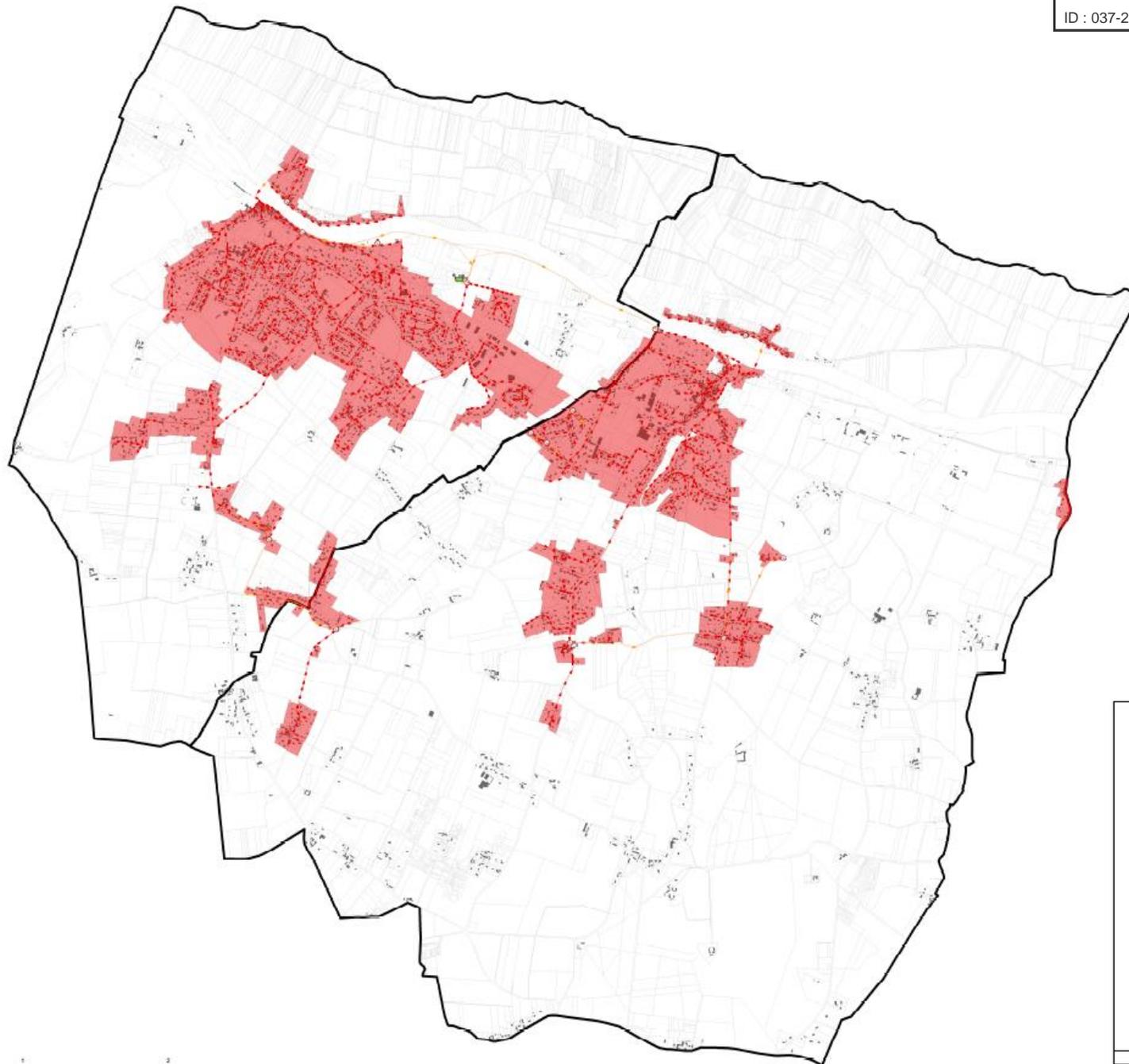
Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

➔ Sources : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Délégataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)

Principes d'évolution retenus	-
--------------------------------------	---



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Véréz

Diagnostic et schéma directeur
d'assainissement des eaux usées

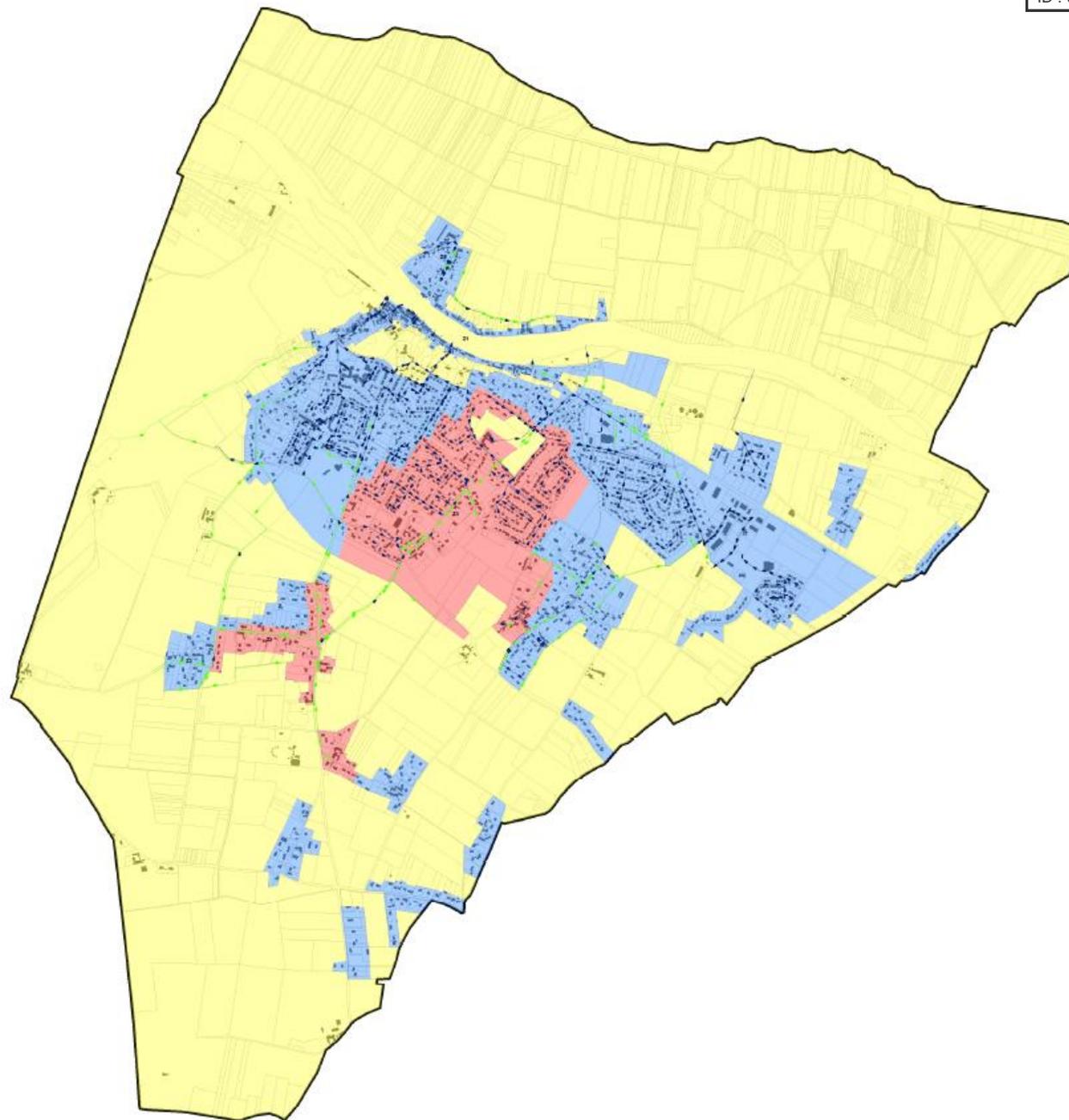
Zonage d'assainissement des eaux usées

Légende

- Couleur d'assainissement collectif
- Tronçon
- Caniveau
- Station d'épuration
- Travaux de réhabilitation en cours

Projet de plan de zonage d'assainissement en affichage au public

Modèle par PLU	N°Révision : APS 00398	CCP Environnement
Modèle par SIAEPA	Echelle : 1:50 000	Service de l'Urbanisme
Date : 20/01/2025		100 rue de la République 41000 Azay-sur-Cher Tel : 02 47 34 30 10



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Communes d'Azay-sur-Cher et de Vêretz

Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Commune de Vêretz

Légende

Zonage

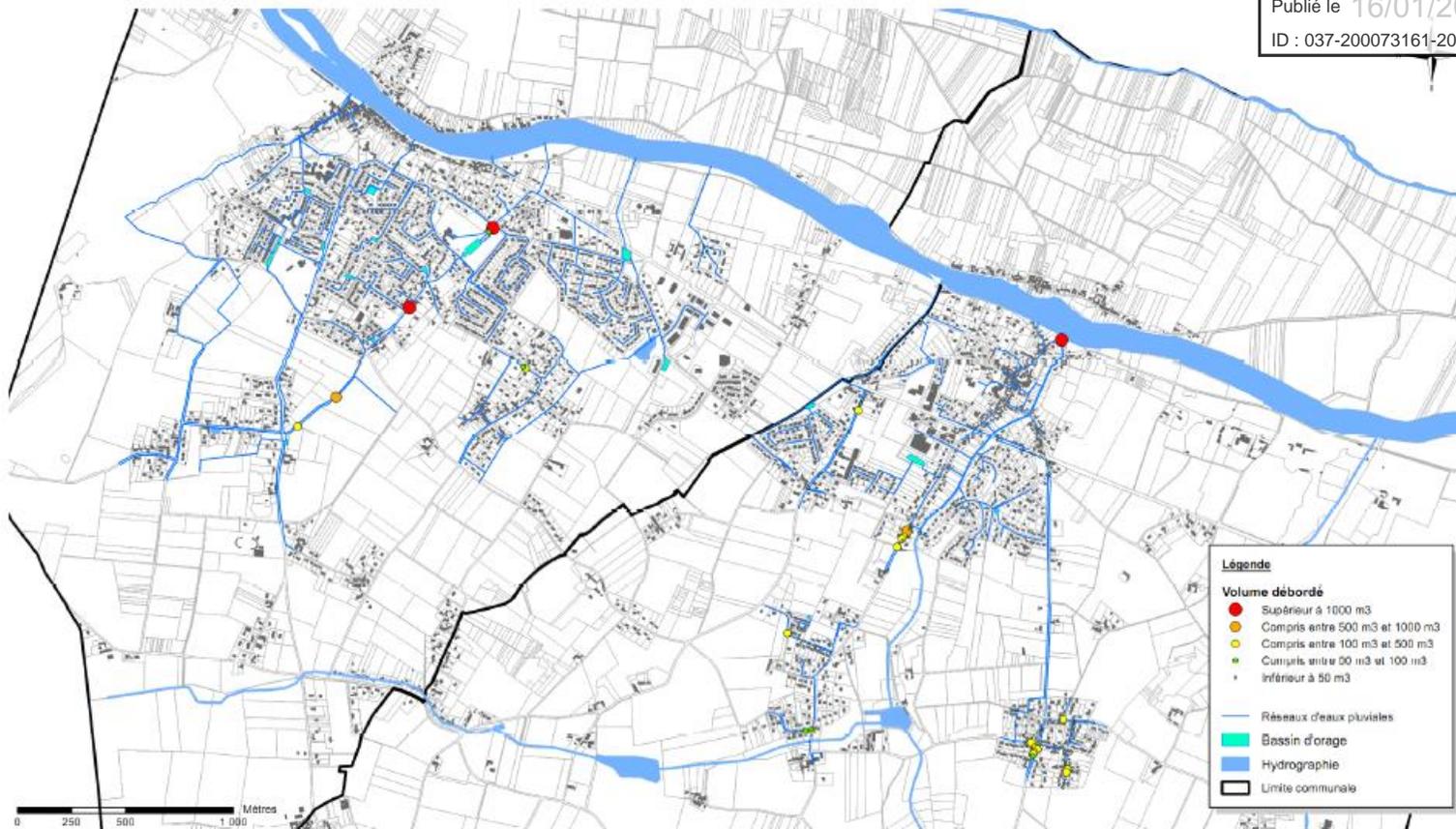
- Z1
- Z2
- Z3

Tronçons

- Canalisations
- Troncs

Limite communale

Échelle : 1:500	Date : 20/01/2018	Échelle : 1:500	Date : 20/01/2018
-----------------	-------------------	-----------------	-------------------



S.I.A.E.P.A. - AZAY-SUR-CHER - VERETZ

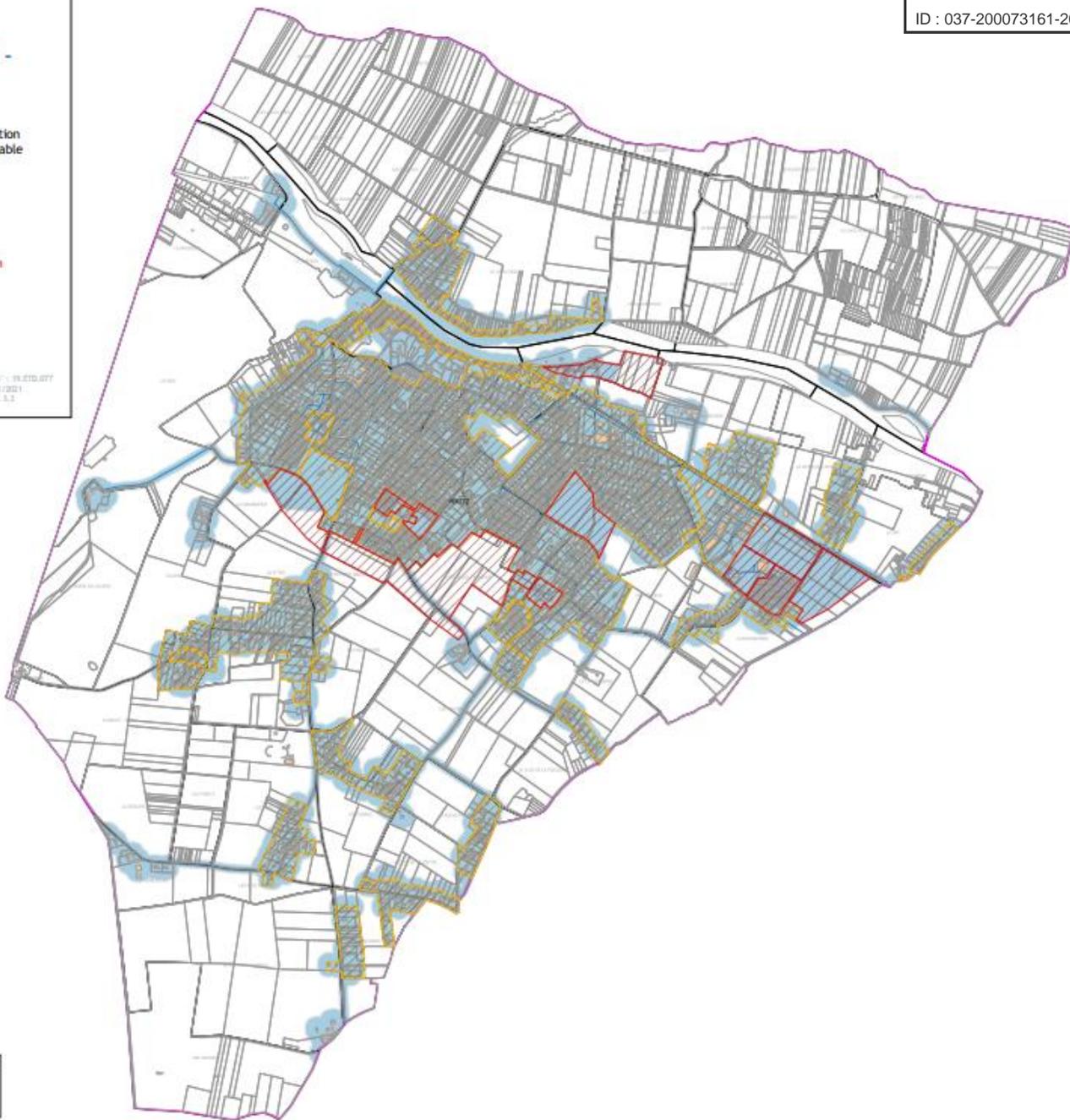
Etude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

VERETZ - Zone de distribution

Sartl Habitat
58, Rue Simone Weil
37500 Veretz
024030habitat@orange.fr



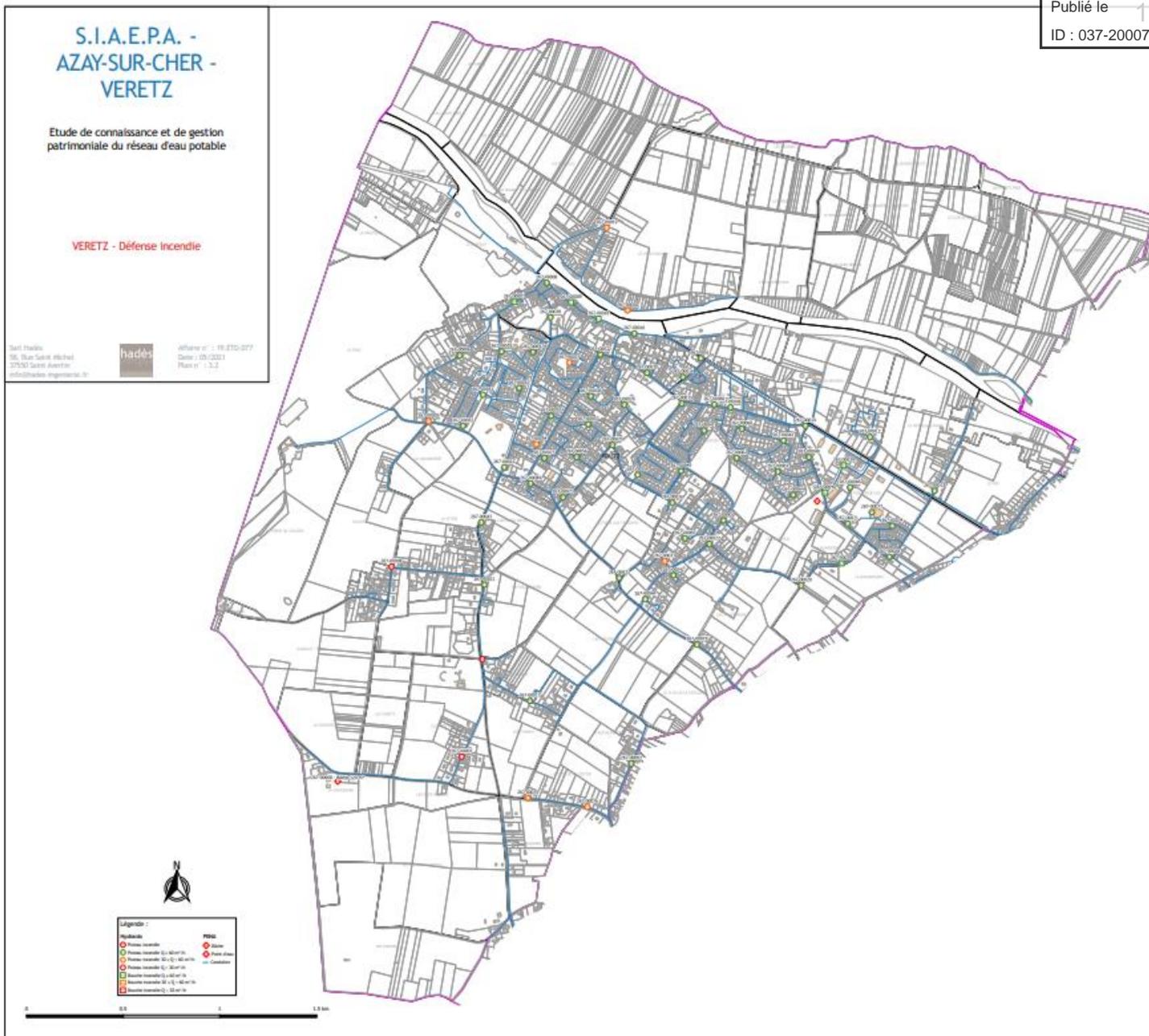
Affaire n° : 19.010.077
Date : 11/2021
Plan n° : 1.2



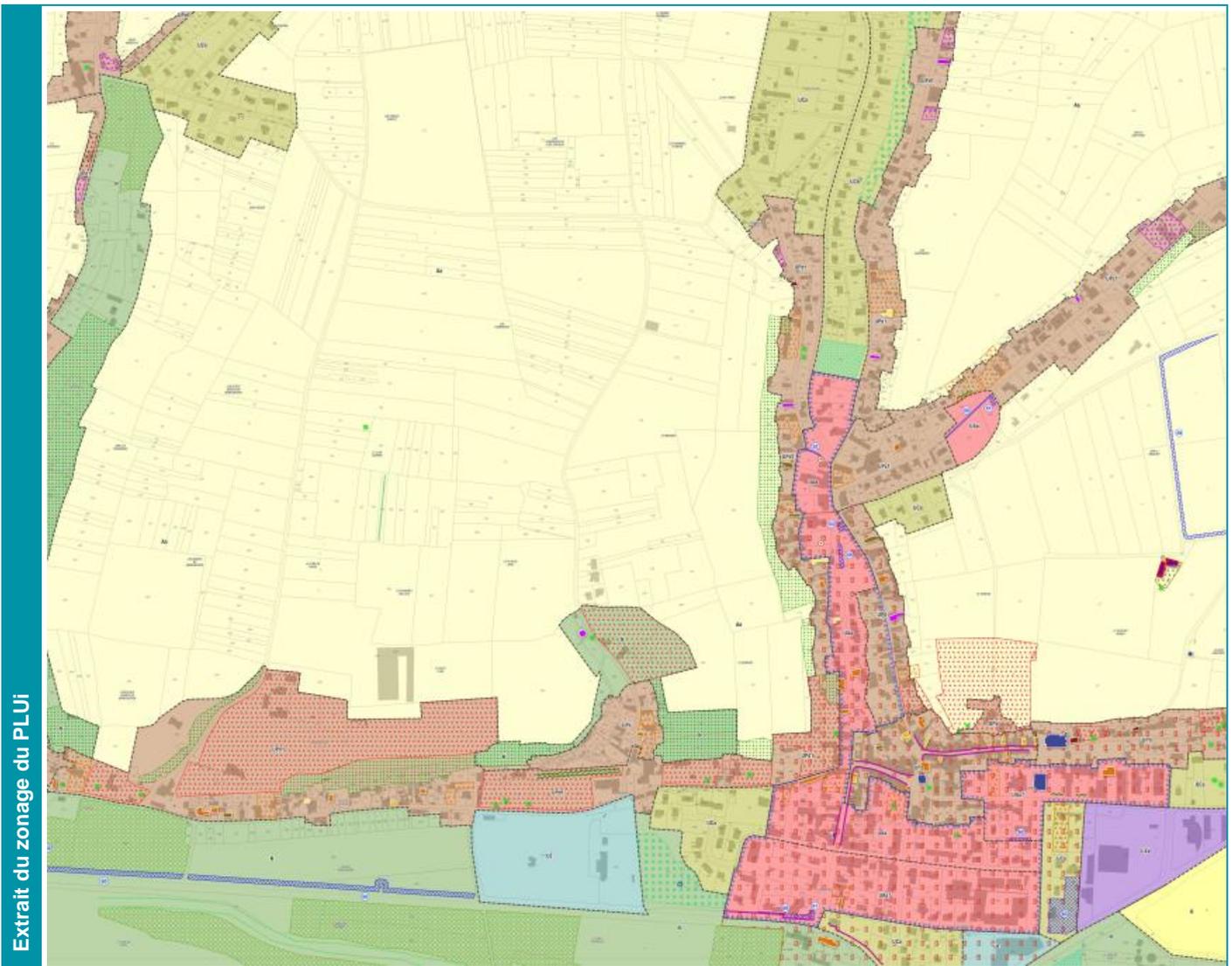
Légende :

- Zone d'assainissement
- Zone de distribution
- PLU
- Parcelles





Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	3294
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 0,8%
	Logements	Nombre de logements en 2020	1614
		Dont résidences principales	1417
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	67
		Dont logements vacants	130



Extrait du zonage du PLUi

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Vouvray est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration communale nommée « Pont de Cisse ».*
- ➔ Sources : RAD 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)

Gestion	Unité de gestion	Vouvray	
	Mode de gestion	Délégation	
	Compétences	collecte / transport / dépollution	
	Déléataire	Véolia	
Planification	Existence d'un schéma directeur	✓	
	Existence d'un zonage	✓	
	Existence du plan des réseaux	✓	
	Existence d'un plan informatisé SIG	✓	
Extrait du Schéma directeur (2021)			
Le bourg de VOUVRAY, ses abords, plusieurs zones d'habitats et la Zone d'Activité de l'Etang Vignon sont desservis par un système d'assainissement collectif comprenant un réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau aboutit ensuite à une station d'épuration située au Sud-Est du bourg, au niveau du sentier de la Solidarité, à proximité de la Cisse.			
Extrait de l'annexe sanitaire du PLU en vigueur (2007)			
L'objectif de la commune est d'assainir collectivement les vallées. En effet, la présence de nombreux coteaux rend difficile, si ce n'est impossible, les solutions d'assainissement individuel. Par ailleurs l'imbrication des exploitations viticoles et de l'habitat a orienté le choix vers une collecte conjointe des effluents domestiques et viticoles.			
Généralités	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	1 371
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	263
		Adhésion au SPANC	✓
	Taux de conformité ANC en 2022	19 %	
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	29 134 mètres linéaires de réseau
		Type de réseau	Séparatif
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLU (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✗
		Détails	Pas de dysfonctionnements notables signalés
Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60/120	
	Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	0 %	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	0 u / 100 km	
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	Vouvray, le Pont de Cisse
		Localisation	Vouvray
		Année de mise en service	2000
	Commune raccordée	Vouvray	
	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Table d'égouttage Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation	
	Point de rejet	La Cisse	

	Production de boues	
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	17 100 EH
	Charge maximale en entrée en 2021	8 025 EH
	Capacité résiduelle en 2021	9 135 EH
	Taux de capacité résiduelle en 2021	(53,2%)
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
	Conformité en performance en 2021	✓
Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	<p>« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. »</p> <p>Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ».</p> <p>De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».</p>
	Stations d'épuration	Le projet de PLUi prévoit un minimum de 15 logements avec 1 zone AU. La capacité restante est de 4 141 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : La gestion des eaux pluviales sur la commune de Vouvray est gérée par la commune. Le débordement de fossés constitue le seul dysfonctionnement notable ayant été signalé sur le réseau d'eau pluviale de la commune.
- Sources : *Extrait du dernier schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales en date (2021)*

	Gestion	Unité de gestion	Vouvray
Généralités	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✗
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2021) En matière d'eaux pluviales, le bourg présente un réseau de collecte dense qui s'est développé parallèlement à l'urbanisation. Sur le reste du territoire communal, les eaux de pluies sont collectées et évacuées par un réseau de fossés ruraux et routiers, ponctuellement busés au passage des hameaux.		
Généralités	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	<i>Débordements de fossés</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

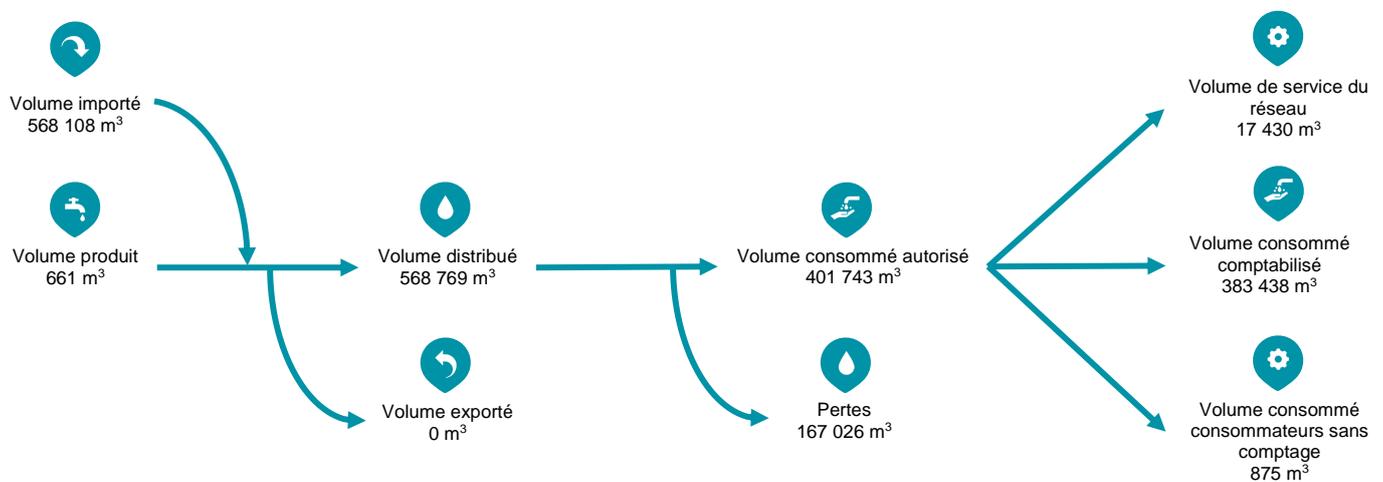
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vouvray, Vernou-sur-Brenne. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Trois forages en activité sont présents sur la commune de Vouvray et alimentent les communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne et Chançay.*
- Sources : RAD 2021, DUP des 3 forages présents sur la commune

Généralités	Gestion	Unité de gestion	SIAEP de Vouvray, Vernou-sur-Brenne					
		Mode de gestion	Délégation					
		Compétences	Production/ transfert/ distribution					
		Déléguataire	Véolia					
	Planification	Existence d'un schéma directeur	X					
		Existence d'un schéma de distribution	X					
		Existence d'un zonage	X					
		Existence du plan des réseaux	✓					
		Existence d'un plan informatisé SIG	-					
	Desserte	Communes desservies	Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Chançay, Rochecorbon					
Nombre d'habitants desservis		3 316						
Nombre d'abonnés		1 736						
Dont non domestique		-						
Nombre d'habitations non raccordées		-						
Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-						
	Taux de conformité des hydrants sur la commune	-						
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	Vouvray - Bec de Cisse	Vouvray - Grèves des Tuileries	Vouvray - Miauzay			
		Nom du forage	Bec de Cisse	Grèves des Tuileries	Miauzay			
		Localisation	Vouvray	Vouvray	Vouvray			
		Type de masse d'eau exploitée	Souterraine	Souterraine	Souterraine			
		Masse d'eau exploitée	Alluvions	Alluvions	Cénomaniens			
		Captage de type prioritaire	X	X	X			
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	05/12/2005	05/12/2005	05/12/2005			
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	90m ³ /h	70m ³ /h	60 m ³ /h			
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-	-			
		Volume prélevé	163 417 m ³	279 270 m ³	144 356 m ³			
Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	-					
Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	6					
		Détail des ouvrages de stockage	La Joubardière Réservoir	La Touche Réservoir	La Gaudrelle Réservoir	L'Epinay Réservoir	Miauzay bâche	Miauzay Réservoir
		Capacité de stockage	100 m ³	400m ³	100 m ³	800 m ³	80 m ³	200 m ³
		Longueur du réseau	144 km					
	Dysfonctionnements communiqués lors	Existence de dysfonctionnements notables	✓					

des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Détails	Qualité de la ressource : des Alluvions de la Loire observée par l'ARS
Indicateurs de fonctionnement sur les quatre communes	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80
	Rendement du réseau de distribution	70 6%
	Indice linéaire de perte en réseaux	3 75 m ³ /jour/km
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0 mètres linéaires sur l'année 2021
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	100%
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des quatre communes du syndicat sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnection totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m ³ , soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m ³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m ³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- ➔ Sources : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

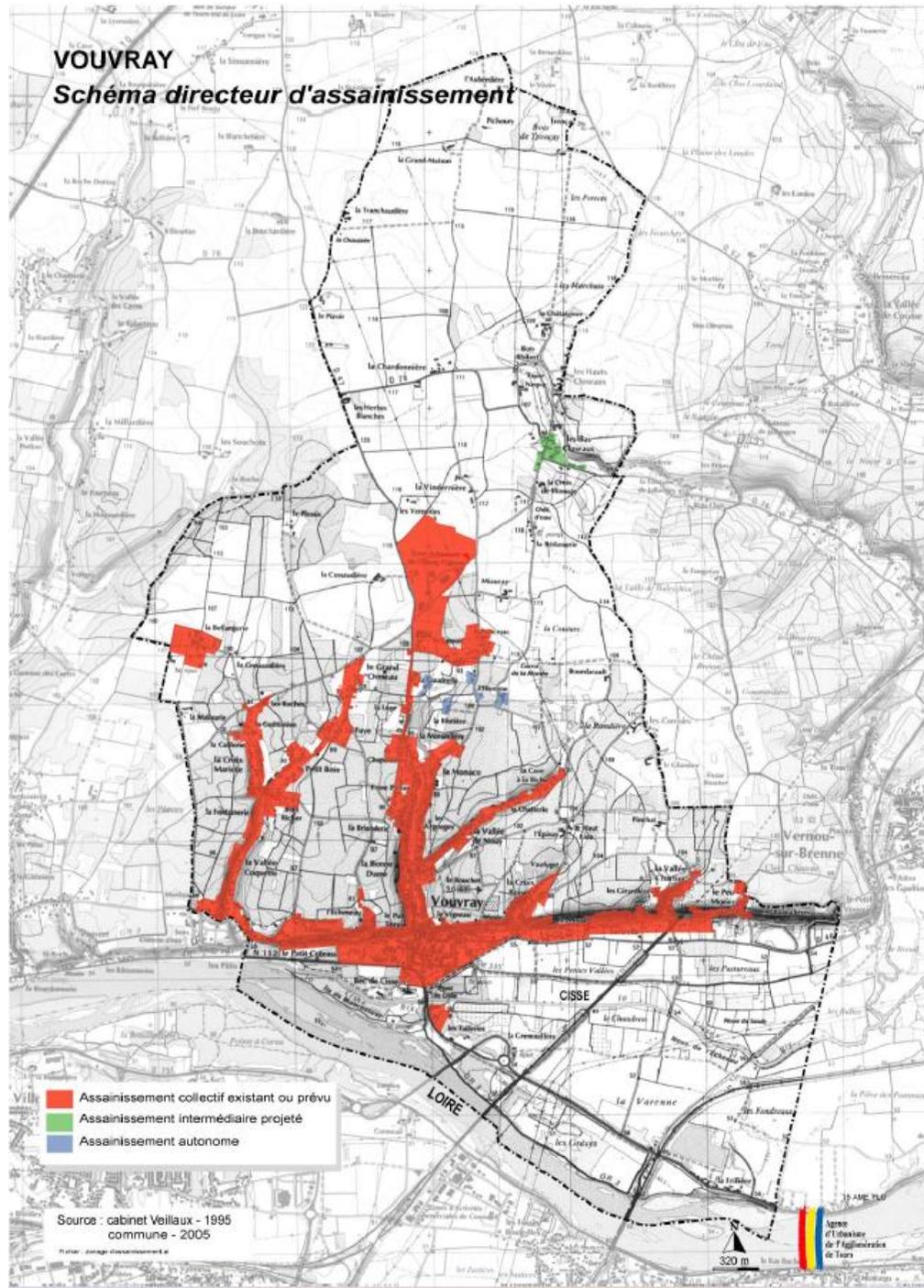
Principes d'évolution retenus	Gestion	Unité de gestion	CCTEV
		Mode de gestion	Délégation
		Déléguataire	Suez, Véolia propriété, Le Relais 37
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)
	-		

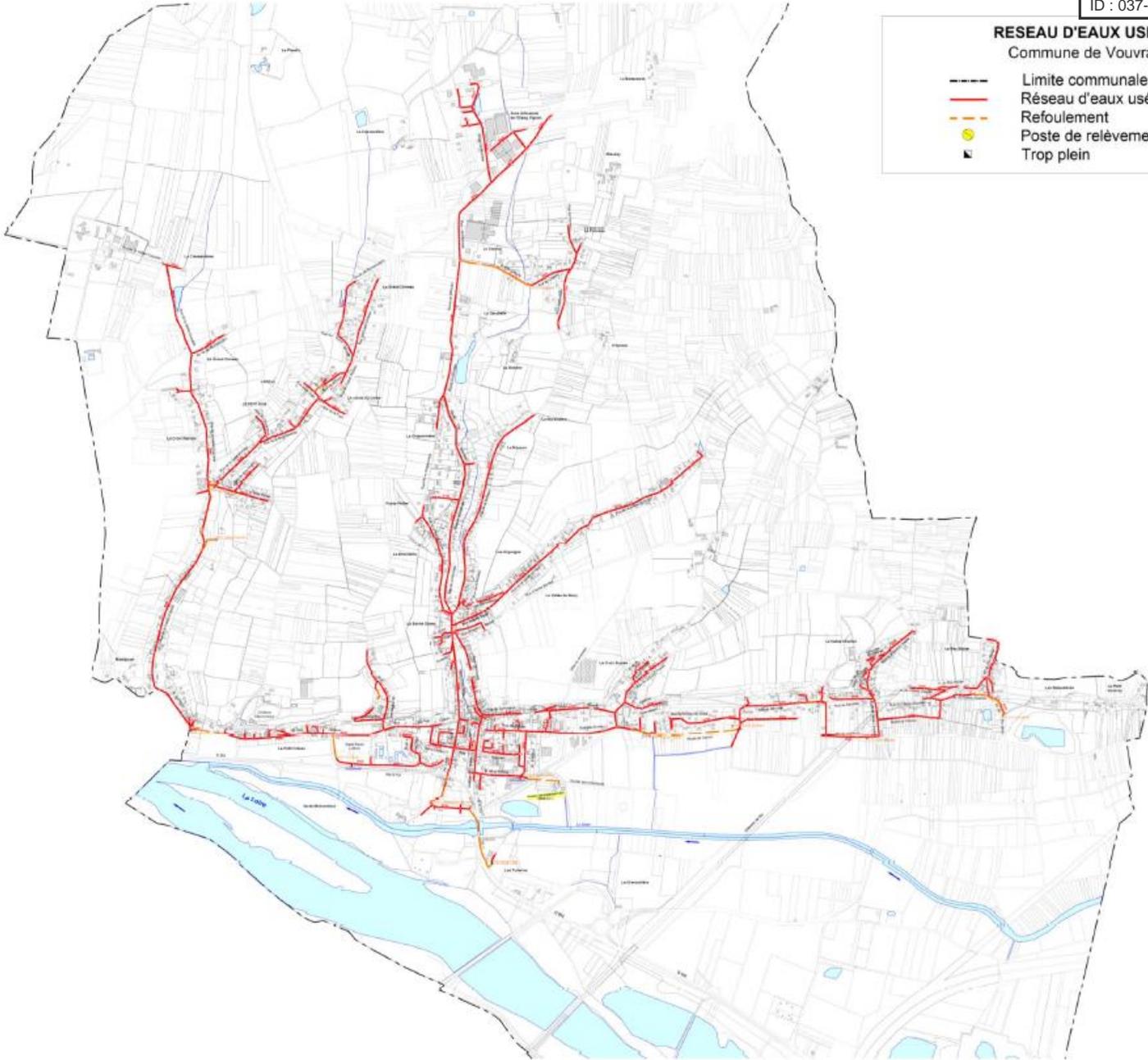
Généralités

Principes d'évolution retenus



Zonage d'assainissement des eaux usées





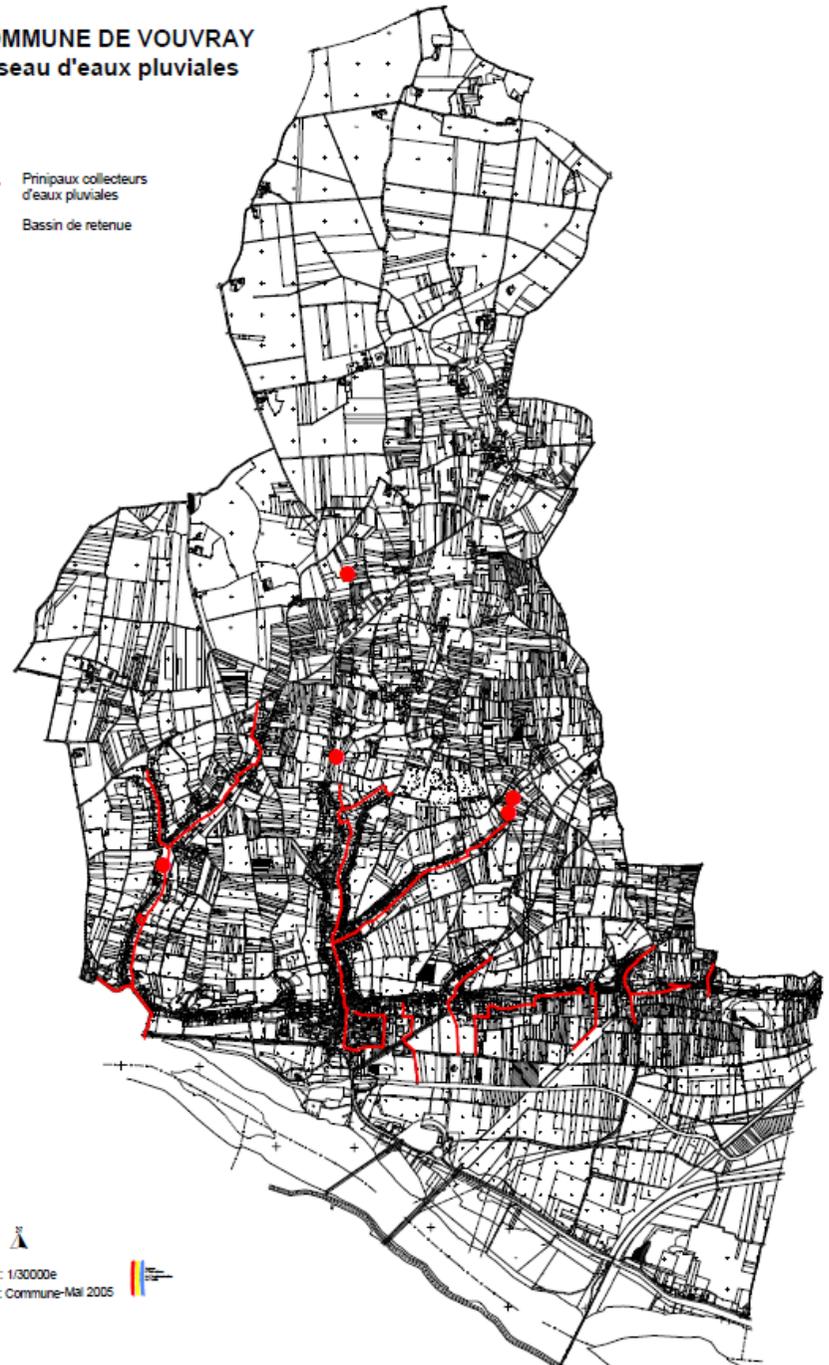
RESEAU D'EAUX USEES
Commune de Vouvray

- Limite communale
- Réseau d'eaux usées
- - - Refoulement
- Poste de relèvement
- Trop plein

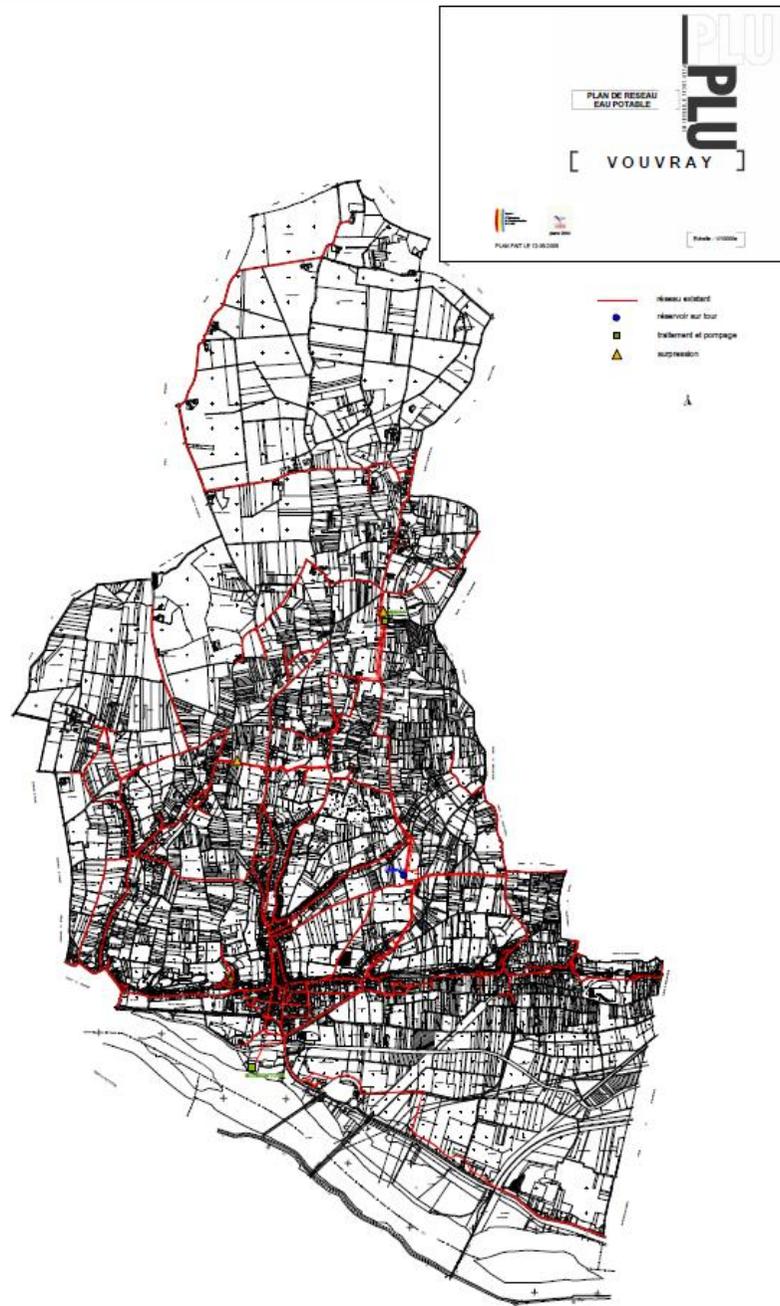


COMMUNE DE VOUVRAY Réseau d'eaux pluviales

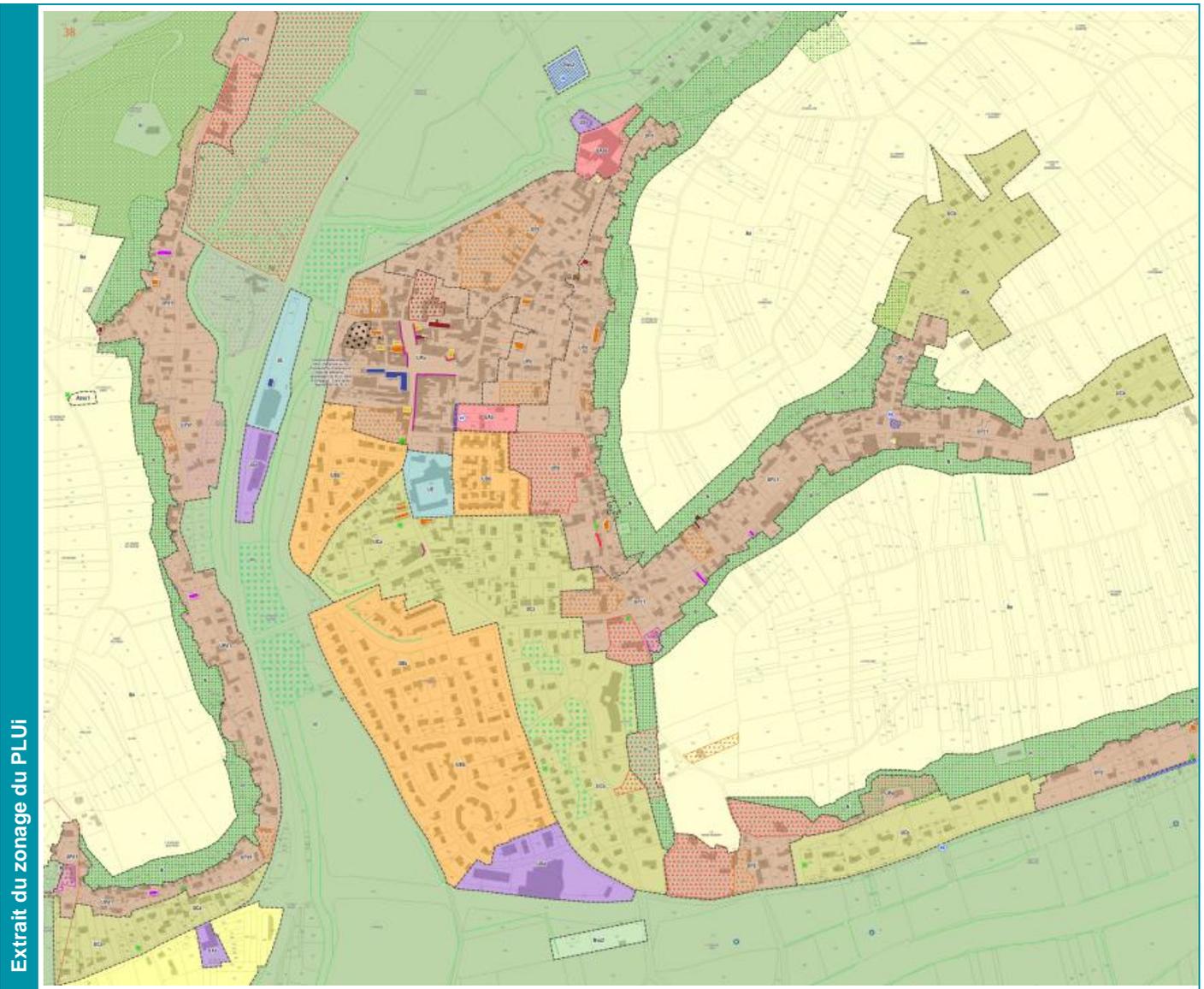
- Principaux collecteurs d'eaux pluviales
- Bassin de retenue



Echelle : 1/30000e
Source : Commune-Mai 2005



Profil urbanistique	Démographie	Nombre d'habitants en 2020	2769
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	+ 0,5%
	Logements	Nombre de logements en 2020	1332
		Dont résidences principales	1187
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	55
		Dont logements vacants	91



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Vernou-sur-Brenne est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. La commune possède trois stations d'épurations et un réseau de type séparatif.*

➔ Sources : *Portail de l'assainissement (assainissement.gouv), RPQS 2022*

Généralités	Gestion	Unité de gestion	Vernou-sur-Brenne		
		Mode de gestion	Délégation		
		Compétences	collecte / transport / dépollution		
		Déléataire	Véolia		
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-		
	Existence d'un zonage	✓			
	Existence du plan des réseaux	✓			
	Existence d'un plan informatisé SIG	-			
Généralités	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	1057		
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2005-2006)	377		
		Adhésion au SPANC	✓		
	Taux de conformité ANC en 2022	27 %			
Réseaux	Description du patrimoine	Longueur du réseau	23		
		Type de réseau	Séparatif / unitaire		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	X		
		Détails	Pas de dysfonctionnements notables signalés		
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30		
Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans		-			
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux		-			
Stations d'épuration	Description du patrimoine	Nom de la station	La Justice	La Butte aux trésors	Le Patisse de Cousse
		Localisation	Vernou-sur-Brenne	Vernou-sur-Brenne	Vernou-sur-Brenne
		Année de mise en service	2000	2011	2011
		Commune raccordée	Vernou-sur-Brenne	Vernou-sur-Brenne	Vernou-sur-Brenne
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Table d'égouttage	Filtres Plantés Filtres plantés de roseaux	Filtres Plantés Filtres plantés de roseaux
		Point de rejet	La Cisse	La Brenne	La Brenne
		Production de boues	17 TMS/an	0	0
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	10 000 EH	300 EH	250 EH
		Charge maximale en entrée en 2021	3 319 EH	0 EH	0 EH
		Capacité résiduelle en 2021	6 681 EH	300 EH	250 EH

	Taux de capacité résiduelle en 2021	(66%)		
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×	×	×
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓	✓	✓
	Conformité en performance en 2021	✓	✓	✓

Principes d'évolutions retenus	Zonage d'assainissement des eaux usées	<p>« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. »</p> <p>Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ».</p> <p>De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».</p>
	Stations d'épuration	Aucune zone AU n'est envisagée sur la commune.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- ➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Vernou-sur-Brenne est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. La commune possède trois stations d'épurations et un réseau de type séparatif.*
- ➔ Sources : *Portail de l'assainissement (assainissement.gov), RPQS 2022*

Gestion	Unité de gestion	Vernou-sur-Brenne
Généralités	Planification	
	Existence d'un schéma directeur	-
	Existence d'un zonage (schéma de principe)	✓
	Existence du plan des réseaux	✓
	Existence d'un plan informatisé SIG	-
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✗
	Détails	<i>Pas de dysfonctionnements notables signalés</i>
Principes d'évolutions	Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

➔ Résumé des tableaux ci-dessous *La compétence alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Vouvray, Vernou-sur-Brenne. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Aucun ouvrage de production ni de stockage ne sont présents sur la commune.*

➔ Sources : RAD 2021

Généralités	Gestion	Unité de gestion	Vernou-sur-Brenne
		Mode de gestion	Délégation
		Compétences	Production/ transfert/ distribution
		Délégataire	Véolia
	Planification	Existence d’un schéma directeur	×
	Existence d’un schéma de distribution	×	
	Existence d’un zonage	×	
	Existence du plan des réseaux	✓	
	Existence d’un plan informatisé SIG	-	
Desserte		Commune desservies	Vernou-sur-Brenne
		Nombre d’habitants desservis	2 751
		Nombre d’abonnés	1 455
		Dont non domestique	-
		Nombre d’habitations non raccordées	-
Défense incendie		Nombre d’hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-
Ressources et traitement	Description du patrimoine	Nom du site de prélèvement	-
		Nom du forage	-
		Localisation	-
		Type de masse d’eau exploitée	-
		Masse d’eau exploitée	-
		Captage de type prioritaire	-
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-
		Volume prélevé	-
	Capacité résiduelle de production en 2021	-	
Stockage et réseau	Description du patrimoine	Nombre d’ouvrages de stockage	-
		Détail des ouvrages de stockage	-
		Capacité de stockage	-
		Longueur du réseau	-
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	Qualité de la ressource : pollutions possibles de l’eau provenant des Alluvions de la Loire, dégradation de la qualité des eaux observée par l’ARS
	Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	80
Rendement du réseau de distribution		70 6%	

Indice linéaire de perte en réseaux

Renouvellement des réseaux d'eau potable

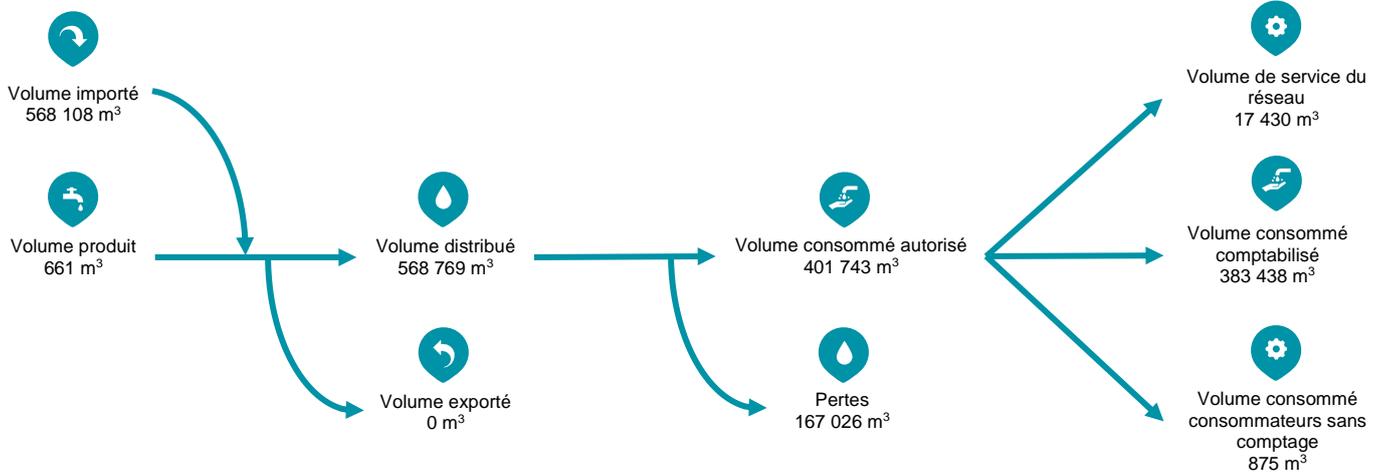
Conformité microbiologique de l'eau du robinet

Conformité physico-chimique de l'eau du robinet

100%

100%

Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des quatre communes du syndicat sont résumés ci-dessous.



Principes d'évolutions retenus	Réseau et distribution	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

➔ Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possède deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

➔ Sources : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	Gestion	Unité de gestion Mode de gestion Déléguataire	CCTEV Délégation Suez, Véolia propriété, Le Relais 37	
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	191,5 kg/hab	
		Production annuelle totale en 2021	7 738,43 tonnes	
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie	
		Type de déchets collectés	DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres	
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	2	
		Localisation des déchetteries	Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire	
		Autre équipement	1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)	
	Principes d'évolution retenus	-		

DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Commune de Vernou-sur-Brenne

Réalisation:
SLO
16, rue du Prieuré
37140 BOURGUEIL
Tél: 02 47 45 57 09
Fax: 02 47 45 57 10
Mail: comcom@urbanisme.fr

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal, en date du [] approuvant le projet d'élaboration du PLU.
Le Maire,
Jean HUREL

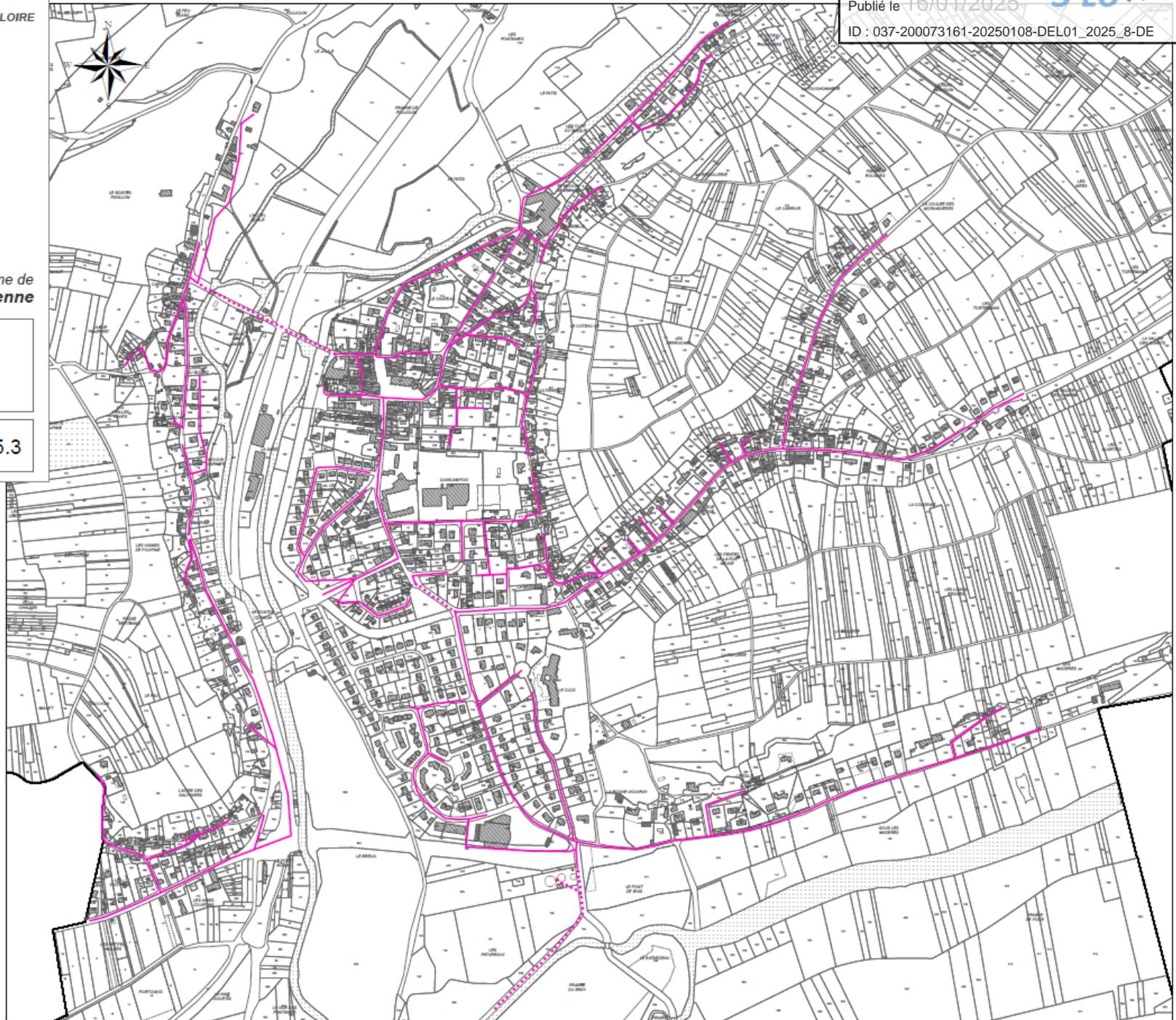
Echelle:
1:3 000
1 cm = 30 mètres

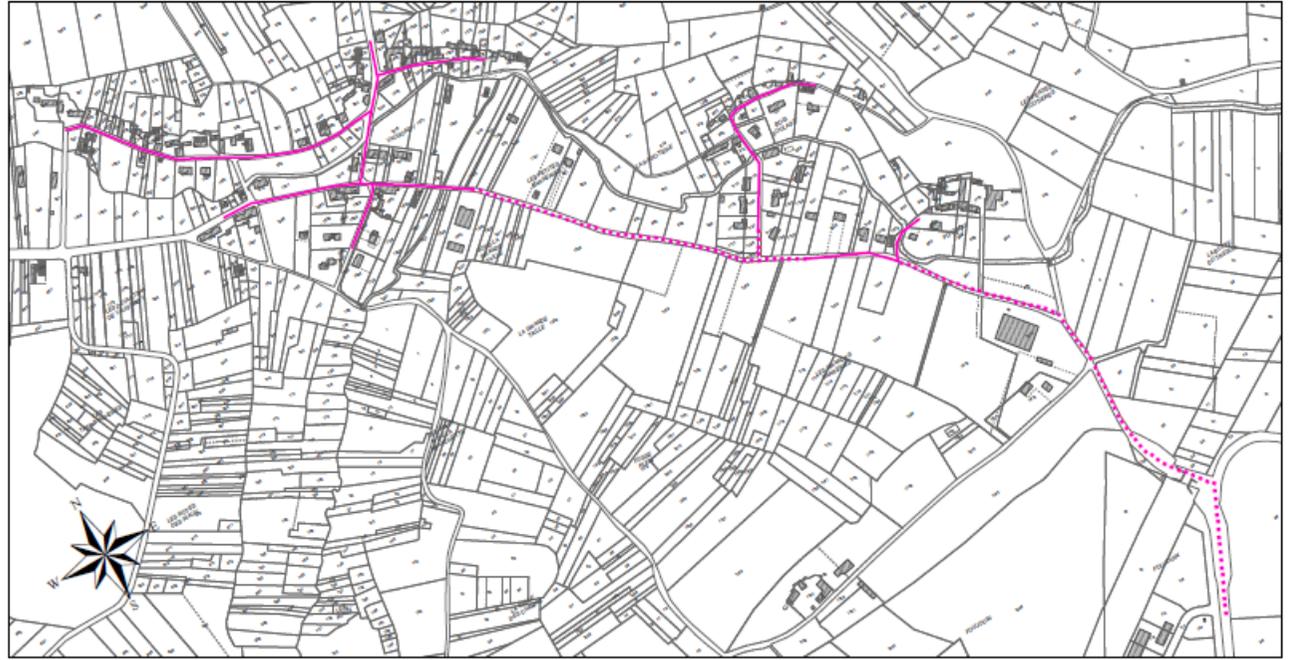
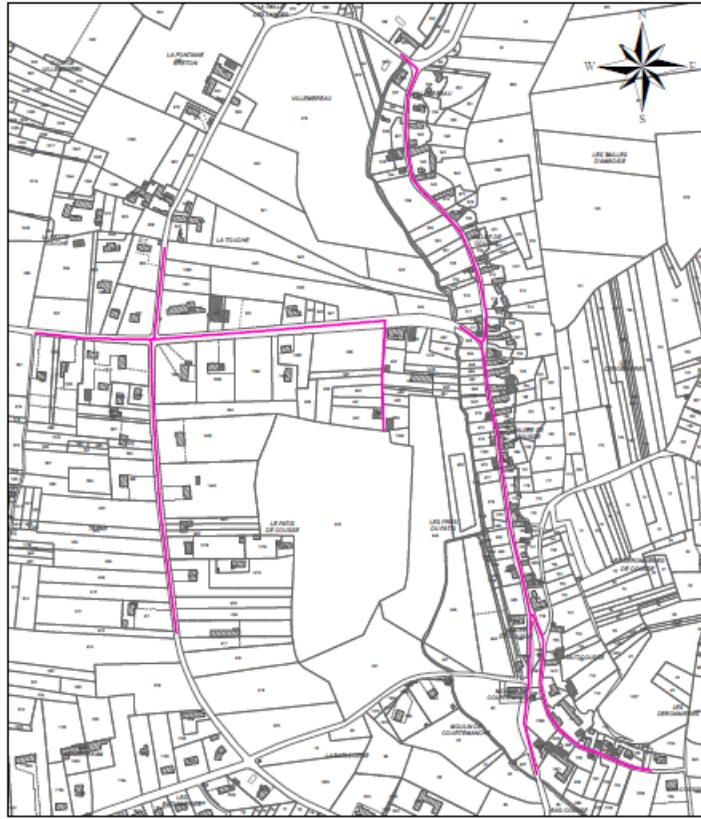
Plan des eaux usées
Le territoire communal et les vallées
Origine Cadastre © Droits de l'Etat - Mars 2013

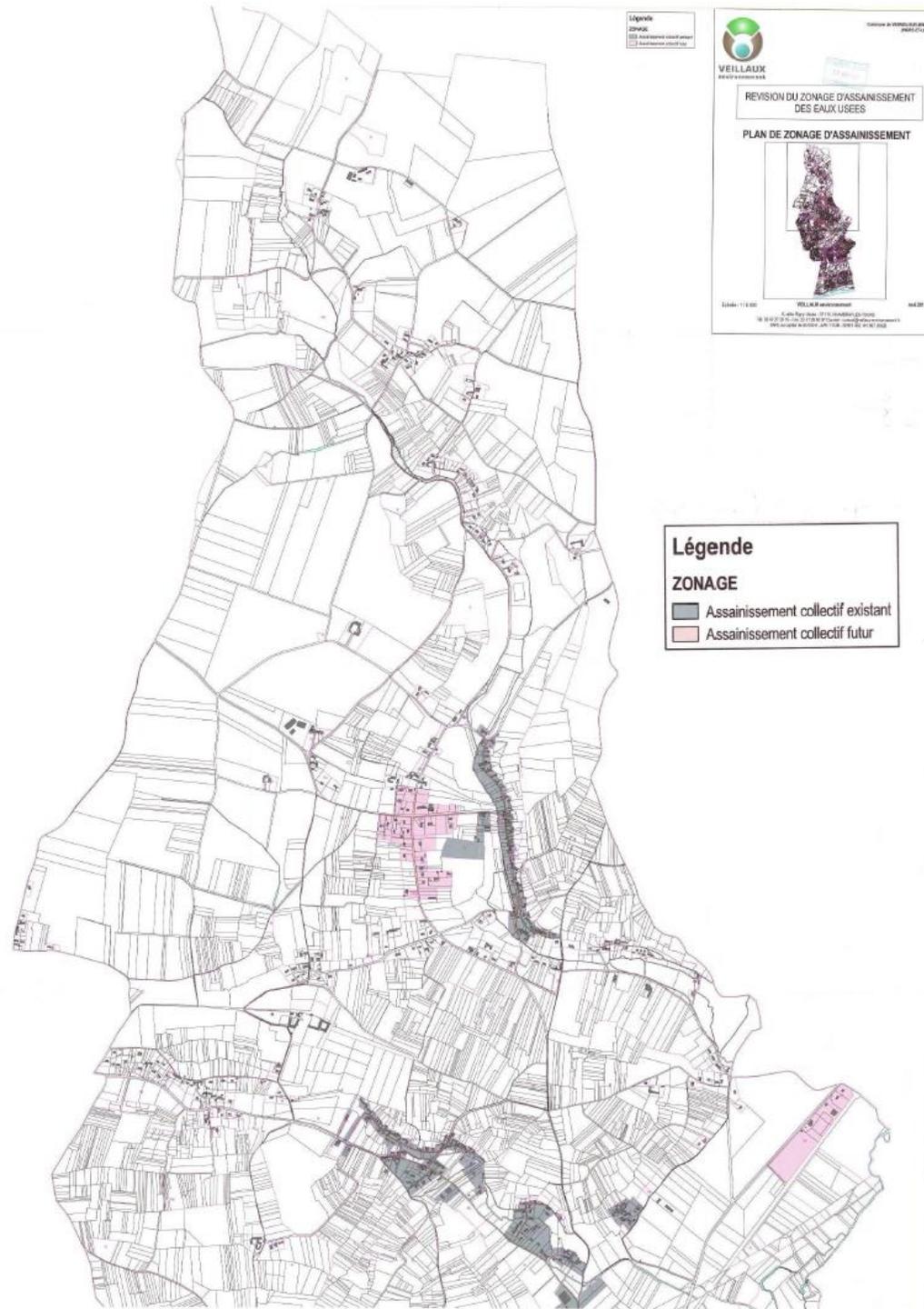
5.3

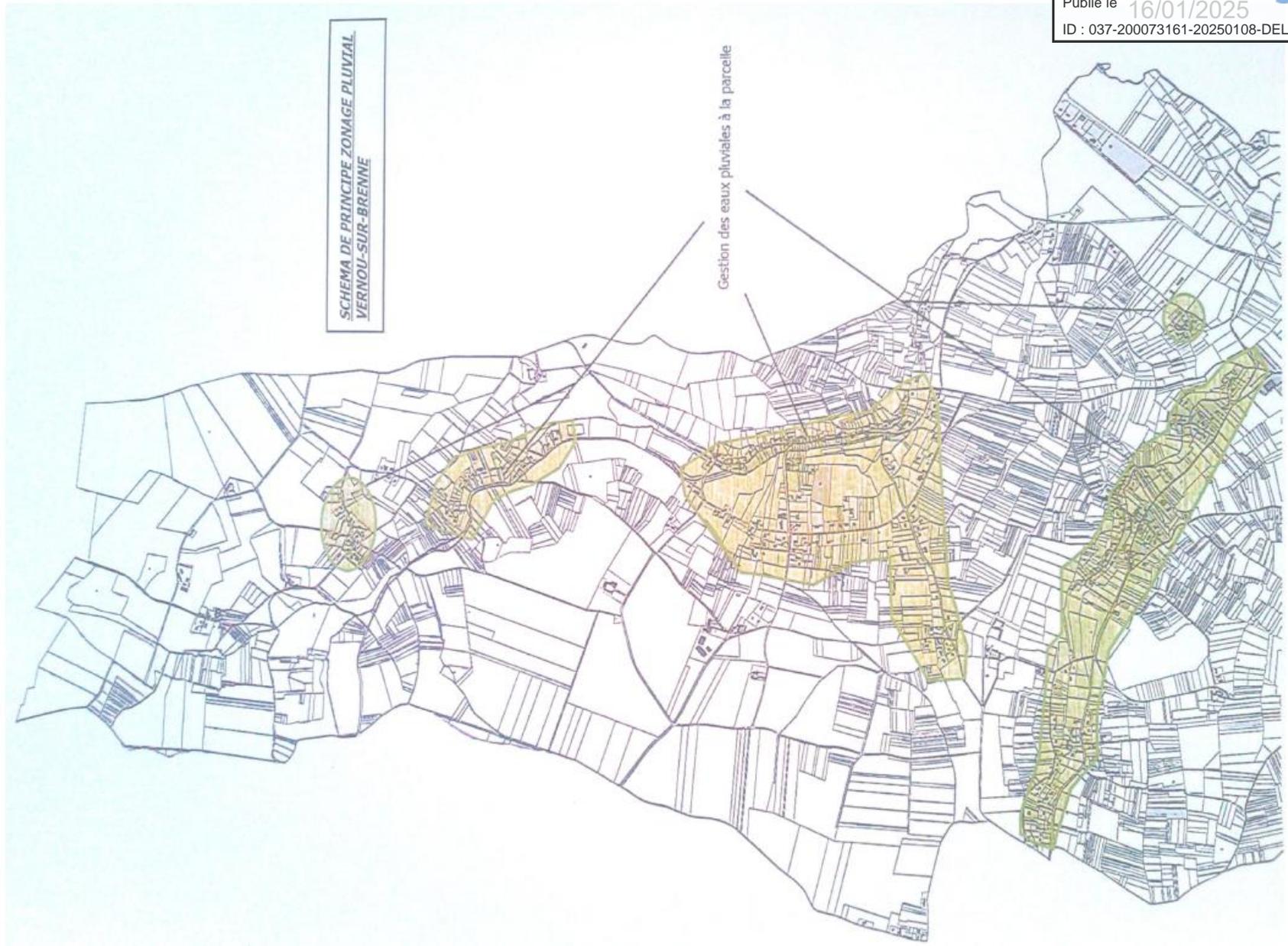
----- Refoulement
—— Unitaire

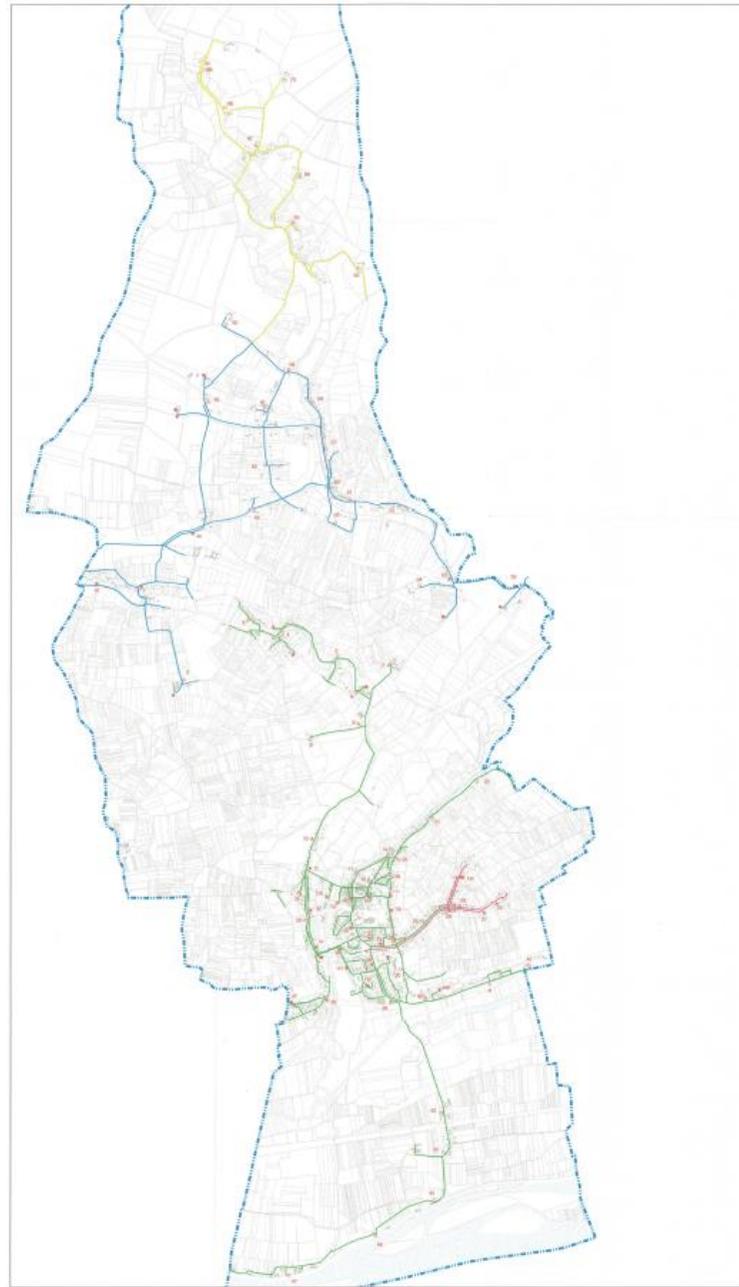
Source: Plans du POS (2001) et Vallées Environnement (2014)











Elaboration du plan local d'urbanisme de Verneuil-sur-Avre

Plan du réseau d'alimentation en eau potable

Objet : Plan, décembre 2020

PROJETÉ

APPROUVÉ

EXÉCUTÉ

Urbanisme et Développement de Verneuil-sur-Avre

URBA

Verneuil-sur-Avre

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 16/01/2025



ID : 037-200073161-20250108-DEL01_2025_8-DE

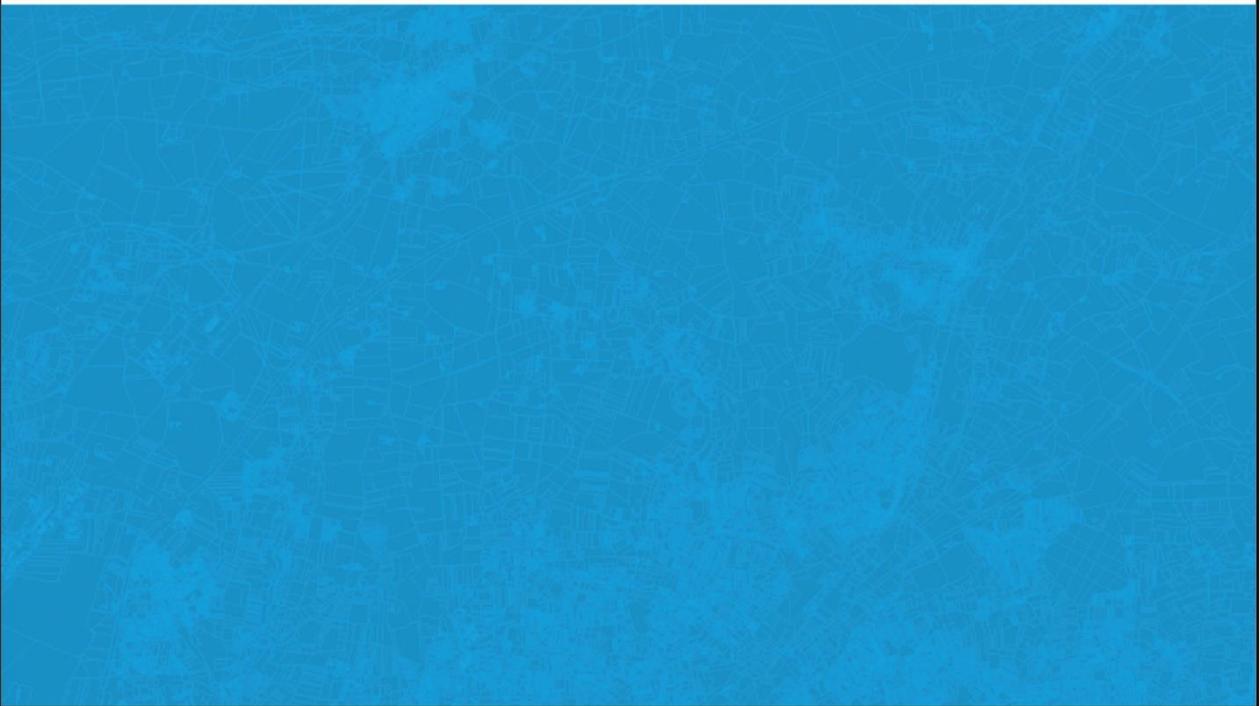
Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 16/01/2025



ID : 037-200073161-20250108-DEL01_2025_8-DE



COMMUNAUTÉ
**Touraine-Est
Vallées**

PLUi Plan
Local
d'Urbanisme
intercommunal



atu The logo for 'atu', featuring the lowercase letters 'atu' in a bold, sans-serif font, followed by a graphic of three small squares arranged in a stepped pattern.